

Bruno ALLAIGRE, François-Pierre BOURSIER, Denis BUTTIN,  
Joël CADIÈRE, Gilbert CLAVEL, Jocelyne HUGUET-MANOUKIAN,  
Brigitte JOLY, Catherine MICHON, Patrick PELEGE.

**LES TRAVAILLEURS SOCIAUX**

**ET**

**LE GOUVERNEMENT DES AUTRES**

en

lecture de Michel FOUCAULT

RECHERCHE EN PRATIQUES SOCIALES

## **CCRA**

### **Collège Coopératif Rhône-Alpes**

Réseau International des Hautes Etudes des Pratiques Sociales

Le Collège Coopératif Rhône-Alpes est un établissement de formation supérieure et continue.

Il organise des formations continues préparant à des diplômes professionnels et universitaires, ainsi que des certifications et des journées d'études.

Il assure notamment les formations préparant aux :

- **DHEPS** : Diplôme des Hautes Etudes des Pratiques Sociales (Université Lyon 2 - ISPEF)
- **DEIS** : Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (Ministère de l'Emploi, du travail, de la cohésion sociale et du logement et du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)
- **CAFERUIS** : Certificat d'Aptitude aux fonctions d'encadrement et de Responsabilité d'Unité d'Intervention Sociale (Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale)
- **DEAF** : Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale).
- Des cycles de formation à l'approche systémique.
- Des cycles de perfectionnement à la fonction de Relais Assistantes Maternelles.

Il propose des formations sur site et répond à des demandes d'analyse des pratiques professionnelles individuelles ou collectives (Supervision).

Il gère, par ailleurs, un Département de Recherche, d'Etudes et de Conseil dans les domaines de l'action sanitaire et sociale, du développement local et de l'économie sociale et solidaire.

## **CCRA**

*Le Sémaphore*, 20, rue de la Claire – 69009 LYON

Tél. : 04 37 64 47 20 – Fax : 04 72 85 01 49

E-mail : [ccra@ccra.asso.fr](mailto:ccra@ccra.asso.fr) – Site : [www.ccra.asso.fr](http://www.ccra.asso.fr)

**NICEPHORE** est le laboratoire de recherche sur la représentation dans le champ des pratiques sociales, instance du Collège Coopératif Rhône-Alpes, qui se donne pour mission de conduire des travaux de recherche et de formation sur le concept de représentation, en tant que fondement significatif et compréhensif des pratiques sociales contemporaines. Les travaux effectués en séminaire sont le résultat d'une approche pluridisciplinaire, et trouvent leurs prolongements dans l'organisation de journées d'étude.

Cet ouvrage est la retranscription des communications orales produites en 2010 par ses membres au cours de ces journées.

## **LISTE DES AUTEURS**

**Bruno ALLAIGRE**, écrivain public

**François Pierre BOURSIER**, Historien, Université Catholique de Lyon.

**Denis BUTTIN**, Sociologue, Formateur.

**Joël CADIÈRE**, Docteur en sociologie, ancien directeur du CCRA, animateur du LABOPRAXEO

**Gilbert CLAVEL**, Docteur en sociologie, formateur C.C.R.A.

**Jocelyne HUGUET-MANOUKIAN**, Ethnologue, Psychologue clinicienne, Psychanalyste.

**Brigitte JOLY**, Travailleur Social, Sociologue, membre du LABOPRAXEO

**Catherine MICHON**, Travailleur Social, Sociologue

**Patrick PELEGE**, Docteur en sociologie de l'EHESS, directeur du CCRA



# **PREFACE**

Patrick PELEGE  
2013

Cela va faire 30 ans que Michel FOUCAULT nous a quitté, alors qu'il poursuivait son analyse sur les questions de sexualité et de souci de soi, poursuivant ainsi son long et intense cheminement sur les rapports de pouvoir, de savoir sur les autres. Mon parcours personnel et militant sur la question du sida m'a amené en 1986 à rencontrer son compagnon Daniel DEFERT, fondateur de l'association AIDES. Grâce à sa confiance et son soutien, je fus un des fondateurs sur GRENOBLE puis sur LYON de cette association en Rhône-Alpes ; avec beaucoup d'autres qui ont depuis disparu, nous nous sommes inspirés des apports de Michel FOUCAULT, dont la diversité de la pensée, comme philosophe, comme historien, comme épistémologue, mais aussi comme militant des interventions en prison et de la condition des détenus, fût définitive pour inscrire la lutte contre le VIH / sida et l'inclusion des personnes atteintes comme paradigme de l'action. Depuis ces années là, sous la double autorité de François Ewald et de Daniel DEFERT, mais aussi de Philippe Artières (intervenu plusieurs fois au sein du laboratoire NICEPHORE), de nombreuses publications sur l'œuvre de Michel FOUCAULT ont paru. En particulier les fameux *Dits et écrits*<sup>1</sup> qui réunissent, parallèlement à ses grands livres que sont les *Mots et les choses*, *L'histoire de la folie*, *Surveiller et punir*, *La volonté de savoir*, la totalité des textes publiés du vivant de Michel FOUCAULT (1926-1984), constituent l'autobiographie intellectuelle de l'un des grands esprits du 20ème siècle. On y découvre l'immensité de sa culture, la variété de ses préoccupations, en particulier envers « *la vie des hommes infâmes* », une curiosité constamment éveillée, une liberté et une générosité de parole et d'engagement envers les oubliés de l'histoire ou les prisonniers du monde contemporain.

Ces *Dits et Ecrits* permettent de mieux cerner le personnage de M. Foucault, ses multiples facettes, son érudition, les cheminements nombreux de sa pensée, et son perpétuel renouvellement. Les collègues du laboratoire de Nicéphore, dont je fus membre durant 8 années ont proposé en juin 2010, après 10 années de travaux impliquant les étudiants et les professionnels proches du CCRA, de reprendre la lecture de certains textes de Michel FOUCAULT pour éclairer et penser la question du *gouvernement des autres*, chère au philosophe disparu ; question qui traverse, encombre, interroge dans les praxis des intervenants et des travailleurs sociaux les rapports de pouvoirs et de savoirs, les propos et les discours avec les usagers ou sur eux, le sens caché de la prolifération des dispositifs et des mesures, les rapports écrits remis aux instances judiciaires, administratives et médicales.

Le lecteur trouvera, dans la publication de ces actes, des apports très diversifiés et très complémentaires, enrichis de la pensée de M. FOUCAULT, transmis de manière pluridisciplinaire et permettant à chacune et chacun des auteurs d'inscrire sa propre recherche et l'originalité de sa perception sur la question transversale du « *gouvernement des autres* », permettant d'éclairer avec intelligence collective la nouvelle structuration des postures en cours des intervenants sociaux contemporains.

C'est ainsi que Gilbert CLAVEL, sociologue, construit son apport en soutenant le passage clairement analysé des différentes étapes et d'un processus partant d'une société disciplinaire à une société sécuritaire, qui rend ainsi compte de la gestion et du contrôle des conduites et des populations « à risques ». Poursuivant les apports de Robert CASTEL sur « *la gestion des risques*<sup>2</sup> », il démontre les enjeux de mise à l'écart et de normalisation des publics porteurs de danger, en soulignant le continuum du paradigme de sécurité qui fonde les pratiques éducatives et sociales. Gilbert CLAVEL soutient que la crise de

---

<sup>1</sup> Michel FOUCAULT. 2001.

<sup>2</sup> Robert CASTEL. 1981.

l'intervention sociale et de leurs acteurs dans une tension permanente ne peut être soutenue et supportée qu'en envisageant sa refondation.

L'historien François BOURSIER, fin connaisseur des politiques sociales, reprend avec arguments convaincants les approches foucaaldiennes sur les rapports de pouvoir, en éclairant les enjeux contemporains du travail social tendu entre une partie de sa praxis qui relèverait d'une nouvelle normalisation, un temps de « conduite des conduites » par sa kyrielle des bonnes pratiques, nouveaux missels sous des aspects de laïcité de dispositions restrictives sur le corps des usagers en imposant un nouvel impératif qui est celui du récit, récit des malheurs comme l'a montré Jean François LAE<sup>3</sup>.

La travailleuse sociale qu'est Catherine MICHON, impliquée fortement face à la vulnérabilité de sujets hors langage construit, comme Michel FOUCAULT a rendu publique la parole des détenus, interroge la mise en application des lois de 2002 et de 2005 et les écarts entre les textes de lois et les contextes institutionnels dans ce qu'ils déplacent les rapports au pouvoir et les places hiérarchisées. Son écrit souligne en le mettant à son actif de praticienne les enjeux effectifs d'une éthique au quotidien qui donne corps et parole aux sujets dont les atteintes intimes sont altérées. Elle nous invite à dépasser ces altérations pour s'inscrire dans une altérité, articulant comme nous l'apprend M. FOUCAULT « *la question de la politique et la question de l'éthique* ».

Brigitte JOLY, à la fois comme travailleuse sociale mais aussi comme chercheuse nous entraîne, comme FOUCAULT a su le faire en présentant le récit de *Moi, Pierre RIVIERE, ayant égorgé ma mère, ma sœur, mon frère....*, dans la découverte d'un certain JEANNOT, des traces de son existence dans un plancher en un récit fort d'« *un pouvoir de dérangement* ». Elle rend vivant cet être considéré comme « anormal » « fou », en rendant compte d'un bouleversement à la fois esthétique et éthique des œuvres dites d'art brut. Son écrit nous éclaire sur les rapports entre écriture et pensée, ainsi que sur les rapports entre psychiatrie et justice pénale, et avec subtilité sur les dimensions cachées de la douleur au monde dont finalement les acteurs sociaux seraient aussi les transmetteurs.

L'accompagnement singulier que décrit Bruno ALLAIGRE, à la fois comme travailleur social mais aussi comme écrivain public, rend compte comme dans un tableau impressionniste, des chemins de traverse empruntés par JACQUES dans une pensée qui s'élabore en faisant trace entre soi et l'autre, mais aussi dans une mobilité que prend à bras le corps le sujet amputé d'un de ses membres. C'est l'histoire d'une gouvernance, d'une itinérance extrêmement respectueuse de là où en est l'autre et de prendre en compte ce qui est d'un travail « sur soi » et d'un travail « en soi ».

Le sociologue et formateur Denis BUTTIN, inspiré par la rencontre de FOUCAULT avec Gilles DELEUZE, mais aussi de son engagement au sein du GIP (Groupe d'intervention sur les prisons) nous invite très fortement à une réflexion sur l'engagement, sur l'implication à partir d'un développement intense sur la question du témoin et celle du témoignage. Il reprend la question de l'intervention et de la parole publique qui porte forces sans la travestir ni la manipuler la parole de celles et ceux qui en sont privés (au sens du non accès) comme les détenus. Il s'agit moins de regarder que d'écouter ce qui parfois à du mal à se dire : peut-on en soutenant l'analyse de Denis BUTTIN lui proposer une autre titre à son apport qui serait : l'œil écoute...

L'ethnologue, psychologue clinicienne et psychanalyste Jocelyne HUGUET-MANOUKIAN fait un passionnant exposé sur le passage de la folie à la maladie mentale, en reprenant à son actif les alertes de Michel FOUCAULT sur les enjeux du « biopouvoir » et sur la médicalisation grandissante des humeurs et des nosographies et classifications des troubles, qui ne cessent comme dans le dernier DSM, de pathologiser

---

<sup>3</sup> Jean François LAE. 1995.

et donc de vouloir neurologiser, traiter, voire guérir, ce qui peut relever d'une conduite « autre » tout simplement. A partir d'une précieuse vignette intitulée « *la personne de moi-même* », Jocelyne Huguet MANOUKIAN, non sans humour, illustre la nécessaire importance, plutôt que de faire taire le sujet altéré, de l'écouter et de l'en-tendre dans le désordre de sa parole, comme bien précieux à l'existence de l'autre.

Mon homologue Joël CADIERE, ancien directeur du CCRA, sociologue sur les questions de représentations et de politiques sociales, cofondateur du laboratoire NICEPHORE et animateur du LABOPRAXEO, présente un travail très proche des analyses politiques et épistémologiques de Michel FOUCAULT, mais aussi de PLATON, comme fondements historiques des enjeux actuels en action sociale. Les reconfigurations contemporaines de l'action et de l'intervention sociale s'inscrivent de par l'émergence de l'explosion de la précarité et des pratiques d'insertion. La question du gouvernement mais aussi de la gouvernance, éclairée par Joël CADIERE, pose la question des frontières et des logiques territoriales, des politiques de décentralisation et de déconcentration en cours. Il nous invite à penser les positionnements et les postures, et à agir de façon à garder présente la question du lieu de l'action tout autant que celle du lien.

Nous noterons en guise d'invitation à la lecture de ces actes que le terme de dispositif, cher à Michel FOUCAULT et aux intervenants sociaux, m'ayant aussi éclairé dans mon travail de thèse, est repris ici par trois de nos collègues nicéphoriens. Nous laisserons les lecteurs découvrir par eux-mêmes qui l'utilisent mais nous y décelons combien la pensée de Michel FOUCAULT est encore en œuvre et combien ses apports nous manquent tout en restant source d'inspiration majeure et de respiration essentielle.

## Bibliographie

### CASTEL Robert

1981. *La gestion des risques: de l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*. Paris, Editions de Minuit, Col. Le sens commun

### FOUCAULT Michel

2001. *Dits et écrits I. 1954-1988. Dits et écrits II. 1976-1988*. Paris, éditions Gallimard, Col. Quarto, publiée sous la direction de Daniel DEFERT et François EWALD, avec la participation de Jacques LAGRANGE.

### LAE Jean François

1995. *Les récits du malheur*. Paris, Ed. Descartes et Cie

## **CHAPITRE 1**

# **Le gouvernement de l'insécurité sociale: la pénalisation du social**

Gilbert CLAVEL  
2010

Pour M. FOUCAULT une société, à un moment donné, fait système. Système qu'il faut saisir à deux niveaux. La *face visible* de l'iceberg, les « effets de surface »<sup>4</sup> : un champ d'expériences, celui des pratiques, des institutions, des mots et des savoirs qui les traduisent, ceci dans des sphères apparemment séparées pour la conscience tant dans le domaine économique que politique, culturel, moral, médical, etc. La *face cachée* de l'iceberg : en deçà de ce champ d'expériences, il y a un « sous-sol », une « structure » qui met en ordre les expériences sociétales et leur donne sens ; le travail de l'historien philosophe consiste à « questionner la distribution originariaire du visible et de l'invisible »<sup>5</sup>, à mettre à jour le « socle épistémologique » (l'épistémè comme champ des savoirs) propre à chaque période, c'est-à-dire les combinatoires et agencements qui réfèrent les éléments séparés en un système ordonné, synchronique.

A propos de la Naissance de la Clinique, M. FOUCAULT entend entreprendre « une étude qui essaie de déchiffrer dans l'épaisseur du discours les conditions de son histoire »<sup>6</sup>, plus exactement les conditions de possibilité des changements. D'une période (d'une épistémè) à une autre, il n'y a pas continuité envisagée comme perfectionnement croissant, mais *discontinuité*. Des éléments du système vont disparaître, se transformer ou changer de fonction et de sens ; de nouveaux éléments vont émerger. Ces glissements ou inventions, techniques et culturels, vont participer à la production d'un nouveau système : nouveau champ d'expériences sociétales, nouvelle structure souterraine, nouvelle épistémè qui révèle « l'expérience nue de l'ordre et de ses modes d'être » dans de nouvelles « configurations »<sup>7</sup>.

Une problématique traverse toutes ces configurations : celle du *pouvoir*. Les attributs majeurs du pouvoir régalien tiennent dans la gestion des conduites et la sécurité des populations. De ce point de vue, M. FOUCAULT distingue trois grands systèmes qui font société : *le système légal* qui couvre la période allant du Moyen-Age à la fin du XVIIème siècle, *le système disciplinaire* qui se structure au XVIIIème siècle et se défait progressivement vers le milieu du XXème siècle ; enfin *un système contemporain de sécurité* « en train de s'organiser »<sup>8</sup>, que Gilles DELEUZE désigne comme « une société de contrôle »<sup>9</sup>. M. FOUCAULT perçoit ce mouvement derrière le délitement de la société disciplinaire, esquisse quelques unes de ses directions et caractéristiques, mais sa mort en 1984 ne lui aura pas laissé le temps et le recul nécessaire pour en approfondir l'épistémè. Notre propos ne sera pas ici de parler au nom ou à la place de M. FOUCAULT, mais de repartir, de manière critique, des interrogations posées en les analysant au regard des évolutions récentes (sociétales, législatives, dispositifs gouvernementaux, événements symboliques), en s'appuyant sur son modèle d'analyse et quelques outillages conceptuels qu'il a développés.

Notre hypothèse se résume ainsi : avec le délitement des modes de socialisation et régulation collectives de la société disciplinaire, des formes multiples d'insécurité sont

<sup>4</sup> Michel FOUCAULT. 1966, p. 14

<sup>5</sup> Michel FOUCAULT. 1963, p. VII

<sup>6</sup> Michel FOUCAULT. 1963, p. XV

<sup>7</sup> Michel FOUCAULT. 1966, p.13

<sup>8</sup> Michel FOUCAULT. 2004, p. 8.

<sup>9</sup> Gilles DELEUZE. 2003, p. 236.

apparues (délinquances, sociales, économiques, planétaires et environnementales,...) et se sont généralisées, qui ont transformé l'exercice des pouvoirs établis, aux USA comme en Europe, en *gouvernement de l'insécurité* ; les politiques sociales ont été englobées dans ce mouvement d'ensemble qui les a tirées vers une pénalisation du social, modalité particulière d'un processus de judiciarisation des rapports sociaux. Ce passage d'une **société disciplinaire** à une **société sécuritaire** a pour effet une recomposition de l'intervention sociale.

## 1.1 - Le champ conceptuel de Michel FOUCAULT: pouvoir, population, sécurité.

### 1.11 - Le pouvoir comme régime de gouvernementalités multiples

Pour M. FOUCAULT le pouvoir, dans sa forme étatique, n'est pas à considérer comme un acteur purement autonome en soi (HEGEL), qui serait doté d'une volonté de puissance répressive (FREUD, SARTRE, MARCUSE), ou instrumentalisé au profit d'intérêts économiques ou idéologiques (MARX). Pas plus qu'il ne se confond avec l'appareil d'Etat (ALTHUSSERI, POULANTZAS). Il ne faut pas chercher une essence du pouvoir, mais ses formes historiques de rationalité, qui sous-tendent son exercice et ses pratiques. *«L'Etat n'a pas d'essence. L'Etat n'est pas un universel ; l'Etat ce n'est pas en lui-même une source autonome de pouvoir ; l'Etat ce n'est rien autre que l'effet, le profil, la découpe mobile d'une perpétuelle étatisation ou de perpétuelles étatisations, de transactions incessantes qui modifient, qui déplacent, qui bouleversent, qui font glisser insidieusement [...] les centres de décision, les formes et les types de contrôles, les rapports entre pouvoirs locaux et autorité centrale, etc. L'Etat ce n'est rien d'autre que l'effet mobile d'un régime de gouvernementalités multiples »<sup>10</sup>.*

La *gouvernementalité*, c'est une méthode d'analyse du pouvoir.

D'une part, celle-ci repose sur l'examen de ce que l'Etat fait et comment il le fait. L'Etat est un ensemble de technologies du pouvoir avec ses institutions, ses outillages, ses appareils, ses procédures, ses dispositifs, ses agents ; il est un lieu de calculs, d'analyses, de décisions stratégiques ; sa pratique est traversée par une série de savoirs.

D'autre part, le pouvoir n'est pas le monopole de l'Etat, mais s'exerce en différents lieux et se diffuse au plus intime de la vie sociale : *« L'une des premières choses à comprendre, c'est que le pouvoir n'est pas localisé dans l'appareil d'Etat et que rien ne sera changé dans la société si les mécanismes de pouvoir qui fonctionnent en-dehors des appareils d'Etat, au-dessous d'eux, à côté d'eux, à un niveau plus infime, quotidien ne sont pas modifiés »<sup>11</sup>.* Il est un jeu de « relations stratégiques » entre les instances d'Etat, ses déclinaisons locales, les corps intermédiaires, l'opinion, les foyers de lutte, entre les groupes ou individus eux-mêmes. Ainsi *« La société est un archipel de pouvoirs*

<sup>10</sup> Michel FOUCAULT. 2004, p. 79 (NB)

<sup>11</sup> Michel FOUCAULT. 1994, T II, p 758 (1975, Pouvoir et corps)

*différents* »<sup>12</sup>. Les populations y participent largement ou sont invitées à y participer, parfois à leur insu ; ainsi en était-il autrefois des supplices sur la place publique qui associait la foule à la décision du roi et légitimait sa souveraineté<sup>13</sup>, aujourd'hui de la démocratie d'opinion dans laquelle les sondages participent au processus de la décision politique et accréditent l'illusion pour les citoyens d'être sujets de pouvoir.

La gouvernementalité, en tant que méthode d'analyse visant à une histoire du pouvoir, suppose de considérer les institutions et dispositifs comme des technologies du pouvoir, les comprendre comme lieu d'une économie du pouvoir : ainsi en va-t-il de l'armée, de la prison, de l'usine, de l'asile, de l'hôpital, de la famille, de l'école,... Cette approche requiert trois principes de décentrement : penser l'institution du dehors et analyser ses relations de pouvoir avec les autres instances ; du point de vue de sa fonction, mesurer les écarts entre les finalités visées et les réalités historiques (la prison comme lieu de punition/réhabilitation mais statistiquement école du crime) ; enfin, se déprendre des objets et des savoirs tout faits (travaux sur la maladie mentale, la sexualité,...).

## 1.12 - Du gouvernement des âmes au gouvernement des populations

### Les populations : nouvel objet de gestion du pouvoir

Le pouvoir se « gouvernementalise » au XVI<sup>e</sup> siècle dès lors qu'au *pouvoir pastoral du gouvernement des âmes* se superpose et s'autonomise un *gouvernement politique des hommes*, qu'à la rationalité souverain-sujet se substitue une nouvelle rationalité qui est le gouvernement politique des populations, fondé en dernière instance sur la raison d'Etat. La population échappe à l'action volontariste et directe du souverain grâce au développement d'un Etat administratif et de techniques spécifiques de pouvoir articulées à de nouveaux savoirs. Autrement dit, gouverner ne peut plus être appréhendé comme le simple art de régner, commander ou faire la loi, comme « être souverain, être suzerain, être seigneur, être juge, être général, être propriétaire, être maître, être professeur »<sup>14</sup>. La fin du gouvernement est d'améliorer le sort des populations (richesses, santé, durée de vie, éducation,...) et d'en assurer leur sécurité.

### Améliorer le sort des populations : naissance d'un bio-pouvoir

De nouveaux enjeux politiques émergent, fondés sur « *la prise en compte de la vie par le pouvoir [...], une prise de pouvoir sur l'homme en tant qu'être vivant, une sorte d'étatisation du biologique...* »<sup>15</sup>, bref, « une biopolitique », « un biopouvoir » qui se déploie dans trois domaines :

- Contrôler et agir sur les processus de natalité, de mortalité, de longévité, les taux de reproduction et de fécondité d'une population ; une nouvelle science naît : la démographie.
- Contrôler et agir sur les « incapacités biologiques » liées à la vieillesse, les accidents corporels ou de la vie, les maladies, les infirmités ou anomalies diverses. D'où la création de dispositifs d'assurance, d'institutions sanitaires et sociales.

<sup>12</sup> Michel FOUCAULT. 1994, T IV, p. 187 (1981, Les mailles du pouvoir)

<sup>13</sup> Cf. Michel FOUCAULT dans *Surveiller et punir*, 1975

<sup>14</sup> Michel FOUCAULT. 2004, p. 119

<sup>15</sup> Michel FOUCAULT. 1997, p. 213

- Contrôler et agir sur les conditions de vie, les « effets du milieu » naturel (épidémies liées aux marécages) ou humain (conditions de travail, de logement, problème de la ville,...).

Le biopouvoir, comme « pouvoir de « faire » vivre », se développe en jonction à un savoir : « *une médecine qui va avoir, maintenant, la fonction majeure de l'hygiène publique, ...* »<sup>16</sup> : gestion de la santé, de l'hygiène, de l'alimentation, de la sexualité, de la natalité, etc.

Alors que la discipline vise le dressage des corps individuels, le biopouvoir est une technologie qui vise l'équilibre et l'amélioration de l'état des populations prises globalement : « le pouvoir intervient [...] pour majorer la vie, pour en contrôler les accidents, les aléas, les déficiences, ... », « contrôler la série des événements hasardeux » et leur « probabilité ». Visant « *la sécurité de l'ensemble par rapport à ses dangers internes* »<sup>17</sup>, le biopouvoir se confond avec une technologie de sécurité.

### **Assurer la sécurité publique par la gestion des conduites**

Dans ce gouvernement des populations l'un des enjeux majeurs tient dans la gestion et *normalisation des conduites* : définir ce qui est normal-anormal, raisonnable-déraisonnable, légal-illégal, licite-illicite, acceptable-non acceptable, faisable-non faisable. Ces définitions conditionnent l'assurance et les modalités de leur sécurité.

Le *modèle pastoral du pouvoir* développé par le christianisme avait institué tout un art de conduire les hommes individuellement et collectivement, de la naissance à la mort, inscrivant leurs conduites dans une histoire du salut des âmes. Or le *gouvernement des populations* va développer, en dehors de l'autorité ecclésiastique, une pratique de gestion des conduites qui généralise et étend celle du pouvoir pastoral : « *avec le XVIème siècle on entre dans l'âge des conduites, dans l'âge des directions, dans l'âge des gouvernements* »<sup>18</sup> : conduite de soi et de sa famille (forme patriarcale), conduite religieuse (direction spirituelle, direction de conscience), « conduite publique par les soins » (médecine), conduite des enfants (institution des catégories enfance et éducation),... ».

La gestion des conduites passe par des dispositifs institués de socialisation, de régulation et de correction, ainsi que des dispositifs de sécurité publique, de surveillance et de sanctions, dont le sens, l'organisation et les modalités varient selon les systèmes de société.

## **1.13 - De la société disciplinaire à une société sécuritaire**

En 1978, M. FOUCAULT posait la question en ces termes : « *Peut-on dire que dans nos sociétés l'économie générale de pouvoir est en train de devenir de l'ordre de la sécurité ?* », en tout cas « *dominée par la technologie de sécurité ?* »<sup>19</sup> Non pas que des dispositifs et technologies de sécurité n'existaient pas auparavant (armée, police, justice, prison,...), mais parce que *la sécurité deviendrait le principe organisateur de l'ensemble du système*, traversant ainsi et liant entre eux tous les éléments qui font société.

<sup>16</sup> Michel FOUCAULT. 1997, p. 217

<sup>17</sup> Michel FOUCAULT. 1997, pp. 2221-222

<sup>18</sup> Michel FOUCAULT. 2004, pp. 236-237

<sup>19</sup> Michel FOUCAULT. 2004, pp. 12-13

### Quatre traits généraux des dispositifs de sécurité

M. FOUCAULT repère quatre traits généraux des dispositifs de sécurité, en relation avec les systèmes de société qu'il analyse :

- **Les espaces de sécurité :**

Dans le *système juridico-légal* - de souveraineté – ce sont les limites d'un *territoire* qui constituent l'espace à protéger ; ainsi la ville s'entoure de murailles avec ses portes qui permettent de surveiller les allées et venues.

Dans le *système disciplinaire* c'est le *corps des individus* qui est l'enjeu de la sécurité : corps à discipliner, dresser, corriger. Pour ce faire l'enfermement (internats, asile, prison, casernes,...), sur le modèle du monastère, est l'espace privilégié des technologies de sécurité.

Dans la « *société de sécurité* », c'est la *population* dans son ensemble qui constitue l'espace dans lequel s'exerce la sécurité publique. Mais les dispositifs sont corrélés aux données statistiques : des catégories de population, et/ou le territoire qu'elles occupent, sont particulièrement repérées (taux de mortalité, de délinquance, de pauvreté, de chômage, quartiers dits « sensibles », etc.).

- **Le traitement de l'aléatoire :**

Comment réduire les risques d'insécurité, notamment par la gestion des conduites ?

Dans le *système juridico-légal*, la loi a pour fonction *d'interdire* : « *l'ordre, c'est ce qui reste quand on aura empêché tout ce qui est interdit.* »<sup>20</sup> Le châtement vient rappeler cela, toute transgression étant une atteinte à la souveraineté du prince.

Le *système disciplinaire* insiste sur les *choses à faire*, plus qu'à ne pas faire : « *une bonne discipline, c'est ce qui vous dit, à chaque instant, ce que vous devez faire* »<sup>21</sup>, le reste étant interdit par défaut. Pour contrer la faiblesse humaine, la discipline prescrit par des règlements, des gestes, des procédés, une organisation minutée du temps, dans des espaces fermés conçus architecturalement pour que les individus soient toujours sous l'œil de surveillants. Il s'agit de ne laisser aucune part à l'imprévu.

Le contexte de la *société contemporaine* est différent : circulation des individus et populations, complexité des situations, libertés individuelles, effets des mutations économiques et sociales, état de la planète, etc. La sécurité a pour fonction de prévenir les risques de manière à *annuler la venue d'une réalité dangereuse* ou tout au moins *d'en limiter ses effets* (principe de précaution). Ce qui suppose une surveillance en amont des situations et de définir des niveaux d'alerte.

- **La normalisation**

Le *système légal* fait référence à des *normes, qu'il codifie*, codifications qui s'imposent à tous.

« *La normalisation disciplinaire consiste à poser d'abord un modèle, un modèle optimal [...], et l'opération de la normalisation disciplinaire consiste à essayer de rendre les gens, les gestes, les actes conformes à ce modèle, le normal étant précisément ce qui est capable de se conformer à cette norme et l'anormal, ce qui n'en est pas capable.* »<sup>22</sup>

Autrement dit, la norme modélisée précède le partage entre le normal et l'anormal, qui s'effectue au cours de l'opération de normalisation.

Dans la *société de sécurité*, c'est le mouvement inverse qui s'opère : la norme se déduit du normal. Les données statistiques permettent de *tracer des courbes de normalités, duquel va se détacher un axe du normal* (souvent une moyenne) *érigé en norme* :

<sup>20</sup> Michel FOUCAULT. 2004, p. 47

<sup>21</sup> Michel FOUCAULT. 2004, p. 48

<sup>22</sup> Michel FOUCAULT. 2004, p. 59

l'opération de normalisation va consister « à faire en sorte que les [normalités les] plus défavorables soient ramenées à celles qui sont les plus favorables »<sup>23</sup> ; ainsi par exemple l'étude des revenus dessine un axe de revenu médian et, dans la partie inférieure, un seuil de pauvreté, d'où une double opération de normalisation : ramener ceux qui sont en-dessous du seuil de pauvreté au-dessus de celui-ci, et tendre à ce que tous les revenus inférieurs se rapprochent de l'axe médian, norme de référence. Les dispositifs modernes de sécurité s'appuient sur trois notions : le repérage des *cas* (de comportements délinquants par exemple) ; la multiplication des cas (sur un même territoire ou relative à une catégorie de population) induit la notion de *risque* et de dangerosité, ce qui suppose une surveillance appropriée pour tenter de prévenir une situation de *crise* (émeute urbaine par exemple).

- ***Sécurité, surveillance et contrôle des populations : le panoptique***

Dans le système légal comme dans le système disciplinaire, les dispositifs reposaient sur un rapport de domination d'une volonté (prince, éducateur, psychiatre,...) sur une autre soumise (sujet du roi, aliéné, prisonnier, élève,...). Dans le système contemporain, l'objet de l'action d'un gouvernement n'est pas des sujets isolés, mais « *c'est la population avec ses phénomènes et ses processus propres.* »<sup>24</sup> L'action va donc porter entre autres sur des contextes, vise à modifier des situations (par exemple réduire le chômage contribue à réduire le taux de délinquance). Les dispositifs de sécurité vont avoir pour fonction la *surveillance des phénomènes de populations*, et donc *s'assurer le contrôle permanent des conduites de celles-ci, sur le modèle panoptique.*

Dans le modèle panoptique de Bentham, qui a inspiré le système disciplinaire, il s'agit « *de placer au centre quelqu'un, un œil, un regard, un principe de surveillance qui pourra en quelque sorte faire jouer sa souveraineté sur tous les individus [situés] à l'intérieur de cette machine de pouvoir* »<sup>25</sup>. Or M. FOUCAULT pointe que dans la société des années 1970-85, on entre dans une autre économie du pouvoir et de la sécurité ; le modèle panoptique change : visant la surveillance des populations dans leur milieu de vie, il n'est plus besoin de centre et de surveillance physique permanente. Les nouvelles technologies de surveillance permettent aujourd'hui de suivre à distance la trace de quiconque et ses relations, donc les mouvements de population, à tout moment : communications téléphoniques, puces diverses (cartes bancaires, vitales, de transports en commun, internet,...)<sup>26</sup>, vidéosurveillance généralisée appelée vidéoprotection (voies publiques, magasins, cinémas, parkings,...)<sup>27</sup>, radars, fichiers divers<sup>28</sup>, satellites et drones, etc. Les dispositifs de sécurité s'appuient sur la géolocalisation, la traçabilité des mouvements et gestes des populations, ce qui permet aux lieux de pouvoirs et gouvernements de mettre en œuvre d'une part les principes de prévention et précaution, d'autre part la judiciarisation et pénalisation des conduites.

Le panoptique change de nature en passant de l'œil humain localisé au centre d'un espace à la technosurveillance à distance, diffuse et omniprésente, déterritorialisée et impersonnelle. Il s'agit là d'un élément de la technosphère dans laquelle évolue l'homme

<sup>23</sup> Michel FOUCAULT. 2004, p. 65

<sup>24</sup> Michel FOUCAULT. 2004, p. 68

<sup>25</sup> Michel FOUCAULT. 2004, p. 68

<sup>26</sup> Des logiciels installés sur des téléphones mobiles permettent de suivre tous les déplacements de la personne, de localiser les lieux où elle se trouve à tout moment.

<sup>27</sup> En Angleterre il y aurait 4.2 millions de caméras ; en moyenne chaque jour un Britannique est filmé 300 fois. En France il y a en janvier 2010 près de 20 000 caméras ; un maillage du territoire est programmé visant 60 000 caméras fin 2011.

<sup>28</sup> Fichiers informatiques : STIC, Edvige remplacé par une base de données instituée par décret, FNAEG (prélèvement d'ADN, 1080 000 personnes en septembre 2009), etc. En Grande Bretagne sont fichés les 11.3 millions de personnes qui s'occupent d'enfants au nom de la lutte contre la pédophilie.

contemporain et qui génère de nouvelles insécurités. Au biopouvoir se superpose ainsi un *technopouvoir* qui l'englobe dans une nouvelle technologie du pouvoir fondée sur le développement technique : biotechnologies, technologies de l'information, nanotechnologies, etc.

### **La fin de la société disciplinaire**

Le *système disciplinaire* relève d'une économie des espaces (architecture et ses fonctions), des temps (codages), des gestes (enchaînement), de la répartition des places et des fonctions selon un modèle hiérarchique. Au centre : le surveillant, à travers des fonctions organisées et hiérarchisées. La discipline s'exerce d'abord dans des lieux clos, sur le modèle monastique : internats et collèges, casernes, usines, hôpital, asiles,... Les premières institutions à l'âge classique ont une fonction négative : arrêter le mal. A partir du XVIIIème siècle, elles ont une visée positive : progrès de la santé publique grâce à l'hôpital, l'éducation des populations par l'école, réhabiliter l'individu par la prison,... Les mécanismes disciplinaires vont progressivement essaimer dans tout le corps social et s'étatiser : école, famille (hygiénisme, police des familles), action philanthropique et sociale (les centres sociaux comme entreprise de normalisation des couches populaires), etc. La surveillance généralisée du système disciplinaire vise à l'inclusion des populations par la suppression des marges.

Or à partir des années 1960 il est de plus en plus manifeste que ce système se fissure. La production du discours de Mai 68 en est une expression critique : critique des institutions fermées (casernes, école, famille, usine, prison,...), critique des hiérarchies et autorité (« il est interdit d'interdire »), critique des mécanismes disciplinaires et des institutions qui les portent. M. FOUCAULT lui-même pensait en 1975 que la prison perdrait de son utilité en tant que charnière entre pouvoir pénal et pouvoir disciplinaire, du fait que d'autres modes de normalisation se développaient avec d'autres acteurs (psychologues, travailleurs sociaux,...). Les alternatives à la prison (Travaux d'Intérêts Généraux,...) à partir des années 81 pouvaient lui donner raison, en apparence. En réalité des mutations profondes de la société ont fait émerger une autre économie du pouvoir dont l'ossature est la sécurité, qui serait l'effet d'une insécurité générale qui affecte tout le corps social.

C'est précisément parce que la question de la sécurité devient un principe organisateur de la société et du pouvoir que nous qualifierons ce système de *société sécuritaire*, en comparaison à la *société disciplinaire* où la discipline était le principe organisateur, le contrôle et la surveillance étant davantage des modalités particulières, techniques et historiques liées à ces formes de pouvoir.

## **1.2 - L'insécurité comme nouvelle économie (épistémé) de (des) l'ordre social.**

Si la question de la sécurité des populations, de l'ordre et du désordre social, traverse toutes les sociétés et pouvoirs organisés, l'émergence de la problématique de l'insécurité comme problème social majeur dans les sociétés contemporaines *s'inscrit dans la face*

*cachée de la modernité* (son socle au sens foucauldien) pour devenir le principe organisateur des politiques comme des conduites.

## **1.21 - Aux fondements de l'insécurité**

Nous ne retiendrons ici que trois points majeurs des transformations sociétales aux sources de l'insécurité : d'une part, les mutations économiques engendrant un mouvement de précarisation de l'emploi et de fragilisation sociale ; d'autre part, un mouvement d'individuation potentiellement source de vulnérabilité des sujets, déliés des collectifs protecteurs ; enfin la judiciarisation des rapports sociaux.

### **La précarisation économique et sociale : l'insécurité sociale**

Le processus, que MARX avait entrevu dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, est connu : déplacement de la propriété du capital des industriels vers les financiers, d'où sa déconnexion d'avec l'emploi pour une recherche maximale de profit à court terme dans l'intérêt des actionnaires. Pour ce faire deux conditions sont requises : une nouvelle internationalisation du travail (rechercher ou ne garder que les activités les plus rentables et délocaliser les autres), gagner des gains de productivité (produire plus en moins de temps et avec moins de main d'œuvre). La course à la productivité entraîne une nouvelle organisation du travail et de gestion des entreprises : la gestion en flux tendu (pas de stock, on répond à la commande) et la flexibilité de la main d'œuvre (maintien d'un noyau dur minimal et recours à l'intérim ou CDD, sous-traitance). L'on assiste donc, depuis le milieu des années 70, à un effritement de la condition salariale<sup>29</sup> : chômage de masse, sous-emploi, multiplication des emplois précaires qui deviennent progressivement la norme (ces catégories représentent plus de 40% des actifs salariés), perte des protections liées au salariat (le système de sécurité sociale de 1945 se fondait sur le travail salarié). La désaffiliation salariale, le développement de la flexibilité et de l'emploi précaire, isolent et rendent socialement vulnérables les individus dans (licenciements, gestion individualisée des carrières, stress, suicides,...) et hors de l'entreprise (chômage, pauvreté, perte de réseaux de relations,...), car déliés des collectifs de la société industrielle (conscience de classe, syndicalisme, solidarités et culture ouvrière, représentations politiques,...).

Ce processus de précarisation interroge à trois niveaux. Il traduit une remise en cause du modèle d'intégration (par le travail) et de l'Etat social (Providence) auquel il était intimement corrélé. Il participe à *l'émergence de la catégorie d'insécurité* : les territoires, où les taux de chômage ou de pauvreté sont significativement les plus élevés, deviennent signes, non plus de progrès et promotion sociale, mais d'insécurité ; de nouvelles catégories de l'insécurité apparaissent : populations à risques, quartiers défavorisés, les cités,... Enfin, le système économique, en *individualisant* le rapport au travail et à l'emploi, s'inscrit dans un mouvement anthropologique plus global d'individuation : celui de la place de l'individu dans son rapport au monde, à autrui et à soi.

### **Mouvement d'individuation : vulnérabilité et fragilités des individus**

---

<sup>29</sup> Cf. Robert CASTEL. 1995

Le *processus d'individuation* est en effet une donnée anthropologique majeure de nos sociétés contemporaines. Dans la société disciplinaire (et industrielle), la socialisation des individus s'effectuait par intériorisation de conduites en référence à des modèles, des rôles, des normes, des valeurs collectives (universelles, donc non contestables), inculquées par des institutions fortes, « disciplinaires ». Or, à partir des années 1960, le mouvement s'est inversé. L'individu a pris ses distances vis-à-vis des institutions, se positionne et se vit en sujet libre de ses choix, de ses valeurs, de son destin, de ses relations, pour se forger de manière continue par ses propres expériences.

A propos de l'émergence du libéralisme, M. FOUCAULT pointe le lien intrinsèque entre cette revendication de liberté et la question de la sécurité : « [...] *cette liberté doit être comprise à l'intérieur des mutations et transformations des technologies de pouvoir. [...] la liberté n'est pas autre chose que le corrélatif de la mise en place des dispositifs de sécurité* »<sup>30</sup>

En effet, hors de cadres préétablis, le processus de socialisation est permanent : « *l'expérience sociale est un travail.* »<sup>31</sup>. Le corollaire de la revendication de liberté et d'autonomie est la responsabilité individuelle des conduites, à laquelle l'individu est renvoyé en permanence. Assumer autonomie et responsabilité suppose pour le sujet un environnement porteur (économique, affectif, social, relationnel, éducatif, physique, identitaire,...), une structure psychologique et morale forte, une intégration symbolique de la loi.

Or la liberté individuelle secrète de l'insécurité sous différents modes. Des pathologies diverses dont la dépression comme maladie d'une autonomie et responsabilité impossibles à assumer<sup>32</sup> ; le fait du dés-enfermement psychiatrique, la suppression de lits en CHS (Centre Hospitalier Spécialisé) provoque de l'insécurité au milieu de populations amenées à subir la violence de certains malades. A l'autre extrême, l'on trouve les conduites de révolte (délinquance, agressivité, émeutes, ou violences contre soi-même) ; entre les deux, les conduites addictives de compensation, de fuite ou d'oubli. Dans tous les cas *le rapport à soi fragilisé contribue à développer un sentiment général d'insécurité.*

### **Une judiciarisation des rapports sociaux**

Le lien social est affecté par la vulnérabilité des individus : la précarité des liens est devenue une donnée anthropologique majeure. Non seulement dans le domaine économique, mais dans les liens affectifs et familiaux (séparations, reconfigurations familiales), dans les liens relationnels et sociaux (isolement des individus, augmentation du nombre de personnes vivant seules, violences de tous ordres,...), dans les rapports aux savoirs (échec ou décrochage scolaire, illettrisme).

Dans les interstices séparant les individus s'immiscent les *peurs produisant l'imaginaire sécuritaire* : peur pour sa sécurité, peur d'autrui. Ainsi le rapport à autrui est-il fait de défiance : l'autre c'est celui qui m'agresse, qui m'insupporte, qui me concurrence, qui porte atteinte à mes droits. L'appel à la justice devient une manière de réguler les relations et de régler les conflits, parfois les plus bénins.

La *judiciarisation des rapports sociaux* s'inscrit dans cet état des lieux. Tout peut devenir objet de recours en justice : conflits de voisinage ou du travail, divorce, décès à l'hôpital ou à l'armée, enfant sanctionné par l'école, etc. D'autant plus que l'individu n'est plus protégé par des collectifs, fortement affaiblis ; l'émergence du harcèlement dans l'entreprise est significative : l'individu vit la situation personnellement avec les

<sup>30</sup> Michel FOUCAULT. 2004, p.50 (STP)

<sup>31</sup> François DUBET. 2009, p.206

<sup>32</sup> Cf. Alain ERHENBERG. 2008

conséquences psychiques qu'elle entraîne et non plus en référence à sa condition de classe.

D'une manière générale, les différends ne se règlent plus par le dialogue (la parole) mais devant le tribunal, comme si les individus ne s'appréhendaient que comme sujets de droits individuels dans une société d'individus séparés. Ce mouvement affecte les conflits entre individus mais s'est développé fortement entre usagers et institutions ou leurs professionnels : salariés-entreprises, parents-enseignants ou école, patients-médecins ou hôpital, et plus récemment soldats ou leurs familles et l'armée<sup>33</sup>. Cette récente évolution à l'encontre de l'institution militaire témoigne d'une nouvelle culture : tout événement dramatique, y compris dans une situation de guerre, requiert l'identification de responsabilités, la sanction de responsables, la réparation des victimes directes ou indirectes. Si aucun fatum n'est acceptable pour les usagers, à leurs yeux la notion même de risques est abolie. En revanche ce mouvement déplace le risque vers un risque pénal pour les professionnels - dont les travailleurs sociaux - et vers une gestion des risques pour les gouvernements.

## **1.22 - L'insécurité comme principe organisateur de la vie quotidienne et des politiques**

La question de l'insécurité se traduit dans un dispositif général de type sécuritaire, qui se définit par le « réseau qu'on peut établir entre différents éléments », à savoir « *un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, etc.* »<sup>34</sup> Ainsi la gouvernance sécuritaire s'appuie t'elle sur le développement d'une culture sécuritaire et des conduites de protection, une communication fondée sur les réactions à l'événement, une inflation des lois orientées vers la pénalisation.

### **Une gouvernance de réaction à l'événement médiatisé**

Le rapport au monde des individus s'est profondément transformé, médiatisé par la technique. La production et consommation d'objets de plus en plus nombreux et vite obsolètes créent les conditions, à la fois d'une privatisation des modes de vie, et d'une augmentation des délits afférents aux biens (vols,...), ce qui développe un marché de la sécurité (gardiennages, vigiles, alarmes,...).

Le développement des médias, notamment de la télévision, a fait rentrer les images du crime dans chaque foyer, alimentant ainsi l'imaginaire des peurs sécuritaires. Mais développant aussi une société compassionnelle, où l'émotion supplante la raison : compassion pour les victimes, chacun étant une victime potentielle.

Ce contexte, terreau de la démagogie sécuritaire, préside au mode de gouvernement : chaque événement médiatisé devient prétexte à légiférer dans un sens de plus en plus sécuritaire. La gouvernance a tendance à se réduire à *une gouvernance de réaction* et non

<sup>33</sup> L'armée, jusque là épargnée, vient d'être rattrapée par ce mouvement : des familles ont porté plainte contre l'armée suite aux décès de soldats dans des combats en Afghanistan en 2009.

<sup>34</sup> Michel FOUCAULT. 1994, TIII, p. 299

d'action prospective ou programmatique. L'urgence et la communication se constituent en enjeux stratégiques des pouvoirs. Les techniques sont utilisées comme moyens de surveillance et de contrôle pour la sécurité des biens et des personnes, se substituant ainsi aux institutions normatives affaiblies et à la conscience des individus, défailante ou peinant à se construire dans le sens d'un bien commun.

### **L'émergence de la gouvernance et d'une culture sécuritaires**

L'émergence des discours, demandes et pratiques sécuritaires sont contemporaines de ces bouleversements culturels, économiques et sociaux ancrés dans un mouvement de précarisation et d'individuation, de judiciarisation des rapports sociaux, de développement d'un sentiment de vulnérabilité et d'insécurité lié à la perception de nouveaux désordres.

C'est aux USA et en Grande-Bretagne dans les années 1960-70 que ces tendances se développent avant de gagner l'Europe, dont la France, où, à partir des années 80 des taux de délinquance élevés sont devenus la norme (en Grande Bretagne le taux des vols avec violence en 1990 était 49 fois plus élevés qu'en 1950<sup>35</sup>, sur la même période en France le nombre de crimes et délits a été multiplié par 7, et le nombre de délits pour mille habitants multiplié par 5 entre 1949 et 2002<sup>36</sup>).

Le fait marquant est que « *la perception que les classes moyennes avaient de la délinquance a changé en ce qui concerne son importance politique. Elle a cessé d'être vue comme un fait aberrant, un problème de pauvres qui interféraient occasionnellement avec la vie des classes moyennes, et a commencé à être perçue comme un problème pour tous.* »<sup>37</sup> Ainsi, « *pour la plupart des gens, et particulièrement pour ceux vivant dans des cités et des banlieues, le crime n'est plus une aberration ou un événement anormal et inattendu. Au contraire, la peur de la délinquance est devenue une pratique routinière de la conscience...* ». Elle est regardée comme une « *possibilité permanente* », « *un risque quotidien* ».

Cette prise de conscience généralisée de la délinquance et de la menace qu'elle représente « *est devenue un principe organisateur de la vie quotidienne, une part intégrante de l'organisation sociale* »<sup>38</sup> : par des conduites de *protection* (sécurisation de bâtiments par digicodes, portes blindées, résidences fermées, aménagements urbains anti-mendicité,...), par des conduites d'*évitement* (stratégies scolaires et résidentielles,...), par des conduites *préventives* (caméras, éclairage public, accompagnement des enfants dans leurs déplacements<sup>39</sup>), etc.

Mais aussi elle suscite une forte demande sécuritaire<sup>40</sup> vis-à-vis des pouvoirs publics, demande à laquelle aucun gouvernement ou pouvoir local, de droite ou de gauche, ne pourra se soustraire. La sécurité fait partie de la culture politique.

### **Une inflation des lois orientées vers la pénalisation**

La réponse des pouvoirs publics tient à partir des années 80 par la mise en place de dispositifs dont la plupart impliquent les acteurs locaux, par un renforcement de la

<sup>35</sup> Source : David GARLAND, 2007, p. 397

<sup>36</sup> Source : Ministère de l'Intérieur

<sup>37</sup> David GARLAND, 2007, p. 395

<sup>38</sup> David GARLAND, 2007, p. 396

<sup>39</sup> David GARLAND. 2007, p. 400 : « Au Royaume-Uni, en 1974, 80% des enfants âgés de 8 ans se rendaient à l'école sans être accompagnés par un adulte. En 1990, ce pourcentage était de 9% ».

<sup>40</sup> L'Enquête sur les Valeurs des Français (cf. Pierre BRECHON, 2009) montre que la demande de sécurité a fortement augmenté se traduisant par une demande accrue d'autorité et d'ordre public (pas forcément sous un angle répressif) : de 59 % en 1990 à 79% en 2008. Celle-ci se conjugue avec une forte demande de liberté privée et de mœurs, paradoxe de nos sociétés contemporaines.

fonction policière et du Parquet, par un durcissement de la punition et du contrôle, par une multiplication des incriminations spécifiques concernant le comportement, ce qui se traduit par une inflation de lois pénales, inspirées de la législation américaine, qui vont progressivement pénétrer des domaines qui jusqu'alors en étaient radicalement séparés comme les lois sociales.

Le code pénal a subi en une quinzaine d'années pas moins d'une vingtaine de réformes sous prétexte d'adapter la procédure judiciaire aux évolutions de la délinquance. Entre 2002 et 2009, en matière de lois sécuritaires, 16 textes ont été adoptés, sans compter 5 textes relatifs à l'immigration. En particulier 6 textes de lois et un décret concernent les mineurs.<sup>41</sup> Or ces textes témoignent d'une rupture dans les politiques sociales envers les mineurs : le passage d'un droit protecteur (*de jeunes en danger*) à un droit sécuritaire (*de jeunes à punir*), alors même que le pourcentage d'affaires concernant les mineurs a tendance à diminuer depuis 2001 (de 10.50% en 2001 à 9.70% en 2007).<sup>42</sup>

Cette inflation de lois aurait, selon M. FOUCAULT, pour fonction stratégique de régulariser, rendre légitimes et démocratiques, des pratiques et technologies déjà en œuvre : « *Toute la campagne sur la sécurité publique doit être appuyée – pour être crédible et rentable politiquement – par des mesures spectaculaires qui prouvent que le gouvernement peut agir vite et fort par-dessus la légalité. Désormais, la sécurité est au-dessus des lois.* »<sup>43</sup> Le pouvoir montre par là « que l'arsenal juridique est incapable de protéger les citoyens », mais que dans une démocratie il y a nécessité de donner un cadre juridique à l'action, quitte à le modifier au gré des événements.

### **1.23 - La sécurité comme nouvel objet de savoir et de technologie politique**

Cet infléchissement pénal du droit constitue le socle à partir duquel se réfléchissent les questions de société. Le couple sécurité-insécurité est désormais partie intégrante de la nouvelle *épistémè*, qui a donné naissance à de nouvelles disciplines et de nouveaux lieux de savoirs : INHSEJ (Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice) qui concurrence l'IHEJ ( Institut des Hautes Etudes sur la Justice), ONDRP (Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales)<sup>44</sup>, création d'un diplôme en « analyse des menaces criminelles contemporaines » à l'institut de Criminologie de Paris. Cette orientation gouvernementale donnée en 2009 à la recherche conforte l'intégration de la justice dans des dispositifs proprement sécuritaires, sous l'égide du Ministère de l'Intérieur.

<sup>41</sup> Cf. Francis BAILLEAU. 2009, pp. 443-444

<sup>42</sup> Sources : Ministère de la Justice, Infostat, 2007, p. 96

<sup>43</sup> Michel FOUCAULT. 1994, T. III, p. 367

<sup>44</sup> Voir à ce sujet Le Monde, mardi 10 novembre 2009, p. 14

## 1.3 - Gouvernance de la sécurité ou gestion de l'insécurité?

Pour analyser cette gouvernance sécuritaire comme nouvelle modalité et technologie du pouvoir, nous reprendrons des catégories foucaaldiennes pertinentes sur cette problématique : une nouvelle économie des illégalismes, une nouvelle pensée criminologique, de nouvelles technologies et dispositifs du pouvoir, une nouvelle économie panoptique du pouvoir.

### 1.31 - Une nouvelle économie des illégalismes

La nouvelle économie des illégalismes se traduit par un double déplacement : du centre de gravité qu'était le traitement du délinquant au profit de la figure de la victime, et du contrôle des groupes à risques.

#### **Une logique de victimisation : la victime au centre**

En une trentaine d'années la figure de la victime s'est imposée au centre du système judiciaire et les droits des victimes sont devenus une norme sous la pression d'un certain nombre de facteurs : développement du sentiment d'insécurité transformant chacun en une victime potentielle, dramatisation de crimes suscitant la compassion et l'identification aux victimes, multiplication des associations de victimes.

Auparavant la victime était un plaignant dont les intérêts étaient pris en compte comme pour tout plaignant dans cette situation. « *A présent, l'individu victime est singularisé en tant que centre d'intérêt majeur et d'attention individualisée. Dans les nouvelles politiques pénales, la victime sanctifiée est opposée au délinquant frappé d'anathèmes* »<sup>45</sup>, avec tous les risques de dérives comme l'a montré le procès d'Outreau.

La *réhabilitation vise d'abord la victime*, et non plus le délinquant, à travers la réparation ou la fonction cathartique d'un procès (aide à faire le deuil, reconnaissance du malheur,...). Plus encore, dans cette logique de victimisation, les illégalismes sont évalués en fonction du *tort occasionné* aux victimes et en relation à leur *vulnérabilité* (mineurs, femmes), ce qui oriente le classement des crimes (sexuels, agression, vols, etc.), des délinquants (degré de dangerosité) et la distribution des peines.

#### **Le contrôle des groupes à risques : la prévention situationnelle**

Dans la société disciplinaire où celui qui « tourne mal » fait partie de la *normalité* du paysage, la pénologie était axée sur l'individu : sa punition avait une visée de réhabilitation. Si celle-ci n'a pas disparu, le sens en est changé. Et surtout une nouvelle pénologie s'est développée dans un contexte où le moindre dérapage ou trouble social est devenu intolérable et *anormal* : une pénologie axée sur la gestion de groupes à risques, de

---

<sup>45</sup> David GARLAND. 2007, p. 391

leur surveillance et contrôle, de manière à circonscrire les comportements déviants ou incivils afin d'assurer *la tranquillité* des populations.

Ainsi sont apparues de « *nouvelles figures du risque*, définies politiquement sur la base d'une représentation réductrice de l'insécurité à partir de critères tels que l'ethnie (les *étrangers*), l'âge (les *jeunes*), le comportement (les *toxicomanes*, les *pédophiles*) ou l'habitat (les *quartiers*). »<sup>46</sup>. Nombre de dispositifs nouveaux s'inscrivent dans cette logique de repérage, surveillance et contrôle de proximité : police de proximité, comparution immédiate, Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, programme de réussite éducative, etc. D'autres dispositifs sociaux traditionnellement orientés vers l'émancipation des individus (travail de rue, dispositifs d'insertion,...) sont pris dans ce mouvement (recentrage de la Protection Judiciaire de la Jeunesse vers les seuls délinquants). L'on voit l'enchevêtrement des politiques de la ville, policières, judiciaires et pénales, éducatives et sociales, mises en œuvre localement dans des espaces « prioritaires », euphémisme pour désigner leur degré de *dangerosité* assis sur des indicateurs statistiques.

La prévention change de sens : de *prévention socio-éducative* elle devient *prévention situationnelle* ; pour protéger les populations et tendre vers le risque zéro délinquance ou trouble social, il s'agit de contrôler les groupes à risques, et surtout les « *situations que l'on juge génératrices de problèmes afin d'en atténuer la fréquence d'apparition ou la gravité* »<sup>47</sup>, voire de neutraliser ou d'arrêter préventivement les potentiels auteurs de trouble *avant qu'une infraction ne soit commise* (regroupement de jeunes en pieds d'immeuble, multiplication des gardes à vue, arrêtés mendicité, etc.). « *Il s'agit moins d'agir sur les causes présumées de la délinquance que de déterminer des groupes et des situations à risques en vue du renforcement de leur contrôle.* »<sup>48</sup> Autrement dit la prévention se confond avec le *principe de précaution* : vacciner massivement pour prévenir le risque de pandémie, faire un moratoire sur les OGM, neutraliser toutes les situations à risques pour prévenir l'insécurité.

Ce *contrôle situationnel des espaces publics* s'effectue de trois façons : contrôle préventif (pieds d'immeubles, gardes à vue, fichage, caméras,...), recours massif à l'enfermement (prison, centre éducatif Renforcé (CER), centre de rétention administrative,...), rétention et durcissement des conditions de sortie tant de prison (lois sur récidive) que de patients hospitalisés d'office (circulaire du 11 janvier 2010).

### 1.32 - Une nouvelle pensée (épistémè) criminologique

Cette économie des illégalismes repose sur une conception du crime qui est concomitante à un déclin de l'idée de réhabilitation donnant sens à la punition.

#### **Une criminologie de la vie quotidienne : de la personne à la situation délinquante**

M. FOUCAULT a mis en évidence la pensée criminologique moderne (initée par BECCARIA) qui a traversé la société disciplinaire : celle-ci repose sur « le principe d'une délinquance inhérente à la personne, amendable par l'évolution de sa personnalité... qu'il

<sup>46</sup> Philippe MARY. 2001, paragraphe 13

<sup>47</sup> Philippe MARY. 2001, paragraphe 11

<sup>48</sup> Philippe MARY. 2001, paragraphe 11

convenait de « moraliser » en vue de restaurer l'ordre social. »<sup>49</sup> Les sciences humaines ont participé aux définitions de la personnalité, ont mis en avant sa dimension psychosociale, appuyant ainsi l'idée d'une réhabilitation du délinquant et du développement de dispositifs adaptés.

La pensée contemporaine, selon D. GARLAND, reposerait sur l'idée d'une *rationalité utilitaire de l'acteur social*, c'est-à-dire sur un calcul d'intérêt et de risque. Autrement dit, l'illégalisme peut concerner « *tout citoyen placé dans une position où son intérêt à commettre une infraction peut prendre le pas sur celui du respect de la loi.* »<sup>50</sup> Dans le discours sécuritaire, certains individus ou groupes sont plus enclins à transgresser la loi (toxicomanes en recherche de drogue par exemple) ou à troubler l'ordre public que d'autres.

Cette conception a trois conséquences majeures : le *traitement des situations* (dont le contrôle situationnel des espaces publics) et *non des personnes* ; une *conception quantitative de la sanction* : la peine doit représenter un risque pour le contrevenant en étant suffisamment significative et dissuasive (d'où la logique de durcissement des peines par alourdissement, allongement, contrôle post-sanction) ; dans le cas des crimes odieux la notion de danger prend le pas sur celle de risque : « il convient de protéger la société d'individus dont les actes ne sont pas contrôlables et ne sauraient être amendés car surdéterminés par des forces naturelles », irrationnelles, imprévisibles, en les « mettant à l'écart de la société le plus longtemps possible »<sup>51</sup>, notamment s'ils sont récidivistes. Enfin la *punition en soi prime sur la visée de réhabilitation*.

### **Le déclin de l'idée de réinsertion, la punition comme finalité**

Dans la société sécuritaire la punition - réhabilitée - trouve sa *fin en soi* : pour éliminer les risques d'insécurité elle doit être *exemplaire* pour être *dissuasive* (pour autrui ou pour ne pas récidiver soi-même), et elle a pour fonction de *mettre à l'écart* les éléments considérés comme dangereux.

Dans cette conception, la punition comme fin en soi trouve sa justification dans la *responsabilité individuelle* du délinquant qui, calculateur de son intérêt, a pris lui-même les risques de la transgression et doit en payer les conséquences.

L'individu est considéré comme une unité à risque dans une population, et non un sujet situé, porteur d'histoire et doté d'une psychologie et d'une volonté. Tout comme la dimension psycho-sociale des personnes est relativisée, la dimension éducative est quasiment gommée. L'éducateur est marginalisé au profit du policier, du juge et de l'expert. Certes, « *les programmes de réinsertion continuent à être pratiqués, mais ils s'inscrivent maintenant dans le cadre de la gestion du risque et non pas l'inverse. Ce n'est pas le délinquant qui doit être sauvé, mais ce sont les futures victimes* »<sup>52</sup>, autrement dit les populations qui doivent être protégées de tout risque.

C'est, entre autres, le sens de la création d'un fichier de renseignement sur des délinquants *potentiels*<sup>53</sup> ou des lois sur la récidive ou la rétention de sûreté (février 2008) adoptée à la suite de l'émotion suscitée par l'affaire médiatisée d'un viol sur mineur par un récidiviste qui venait de purger vingt ans de prison pour des crimes similaires<sup>54</sup> : ce

<sup>49</sup> Philip MILBURN. 2004, paragraphe 19

<sup>50</sup> Philip MILBURN. 2004, paragraphe 20

<sup>51</sup> Philip MILBURN. 2004, paragraphe 21

<sup>52</sup> David GARLAND. 2007, p. 391

<sup>53</sup> Décret publié au Journal Officiel le 18 octobre 2009. Le champ d'application porte sur toutes les « personnes dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique » et ce dès l'âge de 13 ans. Les activités surveillées sont « politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales ». Cf. Le Monde du mardi 20 octobre 2009, p. 13

<sup>54</sup> Sur le procès de cette affaire, cf. le Monde du mardi 27 octobre 2009, p. 13

crime, comme d'autres, aurait pu être évité si, au-delà de la peine purgée, la justice avait surveillé les auteurs.

### 1.33 - Les nouvelles technologies sécuritaires du pouvoir

Outre les dispositifs classiques de sanction, l'on assiste parallèlement à un retour de l'enfermement et à l'émergence de dispositifs alternatifs. Mais la prévention des risques en amont et en aval de la sanction conduit à développer des dispositifs de surveillance.

#### **La prison : un retour à l'enfermement disciplinaire ou nouveau dispositif sécuritaire?**

En une trentaine d'années la population carcérale en France métropolitaine a été multipliée par 2,5 : 26 032 détenus en 1975 (détenus écroués au 1<sup>er</sup> janvier), 62 252 en 2009. Le taux de détention pour cent mille habitants est passé de 68 en 1968 à 99.9 en septembre 2007 (147.5 en grande Bretagne, 726 aux USA en 2002). Alors que le nombre de crimes et délits a tendance à stagner depuis 1985, à diminuer depuis 2003, leur nature s'est modifiée vers plus de violences aux personnes<sup>55</sup>.

Dans la *société disciplinaire* « le carcéral, avec son long dégradé qui s'étend du bagne ou de la réclusion criminelle jusqu'aux encadrements diffus et légers »<sup>56</sup> s'inscrit dans un continuum d'institutions disciplinaires caractérisées par des formes d'enfermement (internat scolaire, armée, usine, asile, prison,...) ayant une visée de normalisation et de rectification des conduites déviantes. Dans la *société sécuritaire* la prison, outre son caractère punitif, a pour fonction majeure la *mise à l'écart, le stockage* des populations indésirables et à risques, de manière à éliminer les situations d'insécurité et à protéger de potentielles victimes.

Si l'on examine le profil et les caractéristiques des populations incarcérées, il apparaît que le recours à l'incarcération massive est une technique « *d'invisibilisation des « problèmes » sociaux* »<sup>57</sup> : population jeune (âge moyen de 34.2 ans en 2005) dont jeunes issus de quartiers populaires, pauvre, au chômage ou en emplois précaires, en habitat précaire ou sans domicile fixe (15%), ayant un niveau de formation faible (60% ne dépassent pas CAP, 50% sans diplôme) ou illettrés (15%), ayant des problèmes de santé ou pathologiques<sup>58</sup> (35-40% dont 14% psychotiques ou schizophrènes avérés), étrangers (18%), toxicomanes (33%), sans protection sociale (13%), etc.<sup>59</sup>

D'autres lieux d'enfermement ont été créés ces dernières années comme les CEF (Centres Educatifs Fermés) ou les CER (Centres Educatifs Renforcés). Ces lieux, comme la prison, apparaissent donc comme des *techniques du traitement social* parmi d'autres, s'inscrivant

<sup>55</sup> Sources : Ministère de la Justice et O. GALLAND. 2006

<sup>56</sup> Michel FOUCAULT. 1975, p. 353

<sup>57</sup> Loïc WACQUANT. 2004, p. 18

<sup>58</sup> Comme le souligne l'avis n°94 du CCNESVS de décembre 2006 « on assiste à un déplacement de l'hôpital psychiatrique vers la prison » qui elle-même est « un facteur d'aggravation des troubles mentaux », p.8

<sup>59</sup> Sources : Conseil Consultatif National d'Ethique pour les Sciences de la Vie et de la Santé. Avis N° 94 du 9 décembre 2006 et Ministère de la Justice enquête 2008

dans un *processus de criminalisation du social*, qui traduit une évolution des rapports sociaux et des rapports de domination, dans une société sécuritaire qui légitime par ailleurs la précarité - l'insécurité sociale - comme norme.

### **Les mesures alternatives : un continuum de contrôles**

Ainsi l'enfermement n'est pas un simple retour à l'enfermement disciplinaire à visée corrective. Au-delà de la prison, il s'inscrit dans un continuum de pénalisations, de contrôles, de surveillance, de neutralisation. Aux 89 054 personnes incarcérées durant l'année 2008, il convient d'ajouter 159 232 personnes faisant l'objet d'un suivi judiciaire en milieu ouvert liés soit à des aménagements de peine soit à des exécutions de peine (sursis avec mise à l'épreuve, Travaux d'Intérêt Général, libération conditionnelle, contrôles judiciaires, bracelet électronique,...).

Par ailleurs un certain nombre de mesures alternatives aux poursuites se sont développées : rappel à la loi, orientation vers des structures de soin, réparation des dommages, médiation, proposition de mesures valant sanction. Un principe guide ces mesures : *l'autopunition*, c'est-à-dire obtenir du délinquant responsable personnellement de ses actes qu'il consente à sa peine.

## **1.34 - Une nouvelle économie du pouvoir : du quadrillage disciplinaire au quadrillage réticulaire**

« A côté des développements les plus spectaculaires de la politique pénale, se met tranquillement en place un nouveau réseau de pratiques et d'institutions orientées vers la prévention et le contrôle de la délinquance avant qu'elle ne se produise. »<sup>60</sup> Il s'agit de faire se croiser et de mobiliser, au plus près du terrain, des acteurs institutionnels locaux (élus locaux, police, justice, travailleurs sociaux, associations, Education Nationale, etc.) ou des représentants d'habitants, dans des dispositifs de surveillance - Plans Locaux et Départementaux de Sécurité (PLS en 1992, PDS en 1993), Contrats Locaux de Sécurité (CLS, 1997), Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD, 2007) - s'appuyant sur des dispositifs législatifs tels que la Loi sur la Prévention de la Délinquance de 2007, qui fait du Maire un acteur clé de cette politique. Parallèlement, de nombreuses collectivités ont développé un ensemble de moyens : polices municipales, vidéosurveillance, médiateurs, etc.

Le « quadrillage » *disciplinaire*<sup>61</sup>, centralisé, hiérarchisé, personnalisé, normalisé, laisse place à un « quadrillage » *réticulaire*, délocalisé, horizontal (réseaux d'acteurs, partenariats publics-privés), concerté (informations partagées), gestionnaire des situations à risques. C'est à travers de tels dispositifs entre autres, que, dans la société sécuritaire prend forme selon M. Foucault « la gouvernamentalité multiple », c'est-à-dire l'institution ou l'émergence de « formes locales, régionales de pouvoir, qui ont leur propre mode de fonctionnement, leur procédure et leur technique » ; le maillage des acteurs à l'interne de chaque dispositif, la multiplication et diffusion de ces centres de

<sup>60</sup> David GARLAND. 2007, p. 392

<sup>61</sup> Michel FOUCAULT. 1975, p.168

surveillance et de contrôle comme autant de lieux de pouvoirs, contribuent à tisser « les mailles du pouvoir .»<sup>62</sup>

## **1.4 - La recomposition du travail social dans la société sécuritaire**

Le travailleur social est embarqué dans ce quadrillage réticulaire. A l'instar de l'Etat et sous son impulsion, il n'échappe pas à la logique sécuritaire qui traverse les politiques sociales, et plus généralement à l'insécurité généralisée, qui instaure de nouvelles formes du contrôle social et de nouveaux rapports de domination. *Le travail social s'inscrit désormais dans un continuum sécuritaire* fondé sur des principes individualistes d'inspiration libérale.

### **1.41 - Des politiques sociales inscrites dans un continuum sécuritaire fondé sur le principe d'individuation**

« *Le contrôle actuel de la délinquance est constitué par des politiques mais enraciné dans des pratiques quotidiennes et une attitude culturelle généralisée.* »<sup>63</sup> En effet à partir du moment où les taux de délinquance et les comportements d'incivilité sont devenus un fait social majeur, la prévention des risques, la contenance et l'évitement de ceux-ci est devenu un principe organisateur tant des conduites quotidiennes que des politiques.

#### **La marge (délinquance) comme miroir d'un continuum sécuritaire**

Ces conduites reposent sur *une nouvelle économie des peurs*<sup>64</sup> qui traverse toutes les sphères de la vie privée et sociale : peur de l'agression ou du vol, peur du chômage ou du déclassement social, peur de la pandémie, etc. En écho à ces peurs et aux demandes indéfinies de sécurisation, de nouvelles politiques sociales se sont développées au travers de nombreux dispositifs, dont le traitement de la délinquance n'est qu'un élément - le plus visible, le plus sensible - situé dans un *continuum* fondé sur un socle de valeurs et de principes, en rupture avec celui qui fondait la société disciplinaire et l'Etat social. Ce traitement de la *marge* est un miroir qui renvoie à des fondements sociétaux plus profonds : « C'est une illusion de croire que la folie ou la délinquance ou le crime nous parlent à partir d'une extériorité absolue. Rien n'est plus intérieur à notre société, rien

<sup>62</sup> Michel FOUCAULT. 1994, T. IV, pp. 182, 187

<sup>63</sup> David GARLAND. 2007, p. 401

<sup>64</sup> Sur ce thème de la peur et de la construction du thème de l'insécurité, l'on se reportera avec intérêt à l'ouvrage de Laurent BONELLI, 2008, *La France a peur*.

n'est plus intérieur aux effets de son pouvoir que le malheur d'un fou ou la violence d'un criminel. Autrement dit, on est toujours à l'intérieur. La marge est un mythe. »<sup>65</sup> « Les marges de la société, et qu'on imagine comme un dehors, ce sont les écarts internes »<sup>66</sup>, les interstices qui permettent son fonctionnement, voire les conditions d'exercice de la loi et de l'ordre.

### **Du primat des valeurs collectives à un socle de valeurs individualisantes**

La société disciplinaire se fondait sur le primat de valeurs collectives, portées par les grandes institutions, qui s'imposaient à chacun. Le nouveau socle de valeurs dominantes, d'inspiration libérale, repose sur le postulat que l'individu est au fondement de la société, qu'il est en compétition avec d'autres, que ce qui est l'enjeu de la compétition c'est la réussite. Chacun est donc responsable de sa situation (conduites, réussite ou échec, mobilité ou immobilisme). Dans tous les cas, il est sommé d'être autonome, de réussir ou de réparer, quitte à s'insérer dans des dispositifs de rattrapage (dispositifs d'insertion, de Réussite Educative, de soins, etc.).

Autrement dit les causes de la situation individuelle sont approchées comme des *causes subjectives* (liées à la personne), alors qu'elles étaient appréhendées dans le cadre de l'Etat social comme des *causes objectives*, liées à la condition. Il ne s'agit donc plus de *compenser* les manques des individus ou groupes sociaux (aides aux situations de pauvreté, améliorer les conditions en créant des cités ouvrières ou logements sociaux), ou leurs déviances (prévention ou correction éducative), mais d'*activer* les individus pour les remettre en mouvement, condition à toute compensation provisoire.

### **Des politiques de compensation à des politiques d'activation**

Alors que les politiques de l'Etat social visaient à *fixer les populations* (stabilité de ressources, logement, emploi), celles de *l'Etat (social) sécuritaire* visent à les rendre *mobiles*, considérant l'immobilisme comme facteur subjectif de difficultés. Ce *principe d'activation* qui a été explicité précédemment pour le traitement de la délinquance traverse toutes les politiques.

En matière de chômage par exemple, les politiques d'activation, initiées dans le cadre du RMI, et que symbolise le RSA (Revenu de Solidarité Active), visent à réduire la part de compensation au profit d'une majoration des ressources conditionnées par la recherche active et l'acceptation d'un emploi, quel qu'il soit, sous le mode de la contractualisation.

Ces politiques d'activation traversent de nombreux dispositifs dont l'approche individualisée est l'axe principal, notamment dans le champ éducatif : Programme de Réussite Educative, aide personnalisée à l'école, accompagnement éducatif, accompagnement social, etc.

Autour de la question de la sécurité et d'un socle de valeurs et principes se déclinant dans des dispositifs d'activation et de contrôle, sans rompre pour autant avec les politiques de compensation, l'on assiste à un *réagencement des éléments qui font société* : entre le champ économique, social, pénal, éducatif, urbain, etc. ; mais aussi dans les conduites des populations, dans les rapports Droite-Gauche, dans l'instillation de nouveaux rapports de domination.

<sup>65</sup> Michel FOUCAULT. Dits et Ecrits 2001. Cité dans Revue Education Permanente, 06/2009, p.10

<sup>66</sup> Michel FOUCAULT. 1994, T. II, p. 688

## 1.42 - De l'Etat social à l'Etat social-sécuritaire

Le glissement d'un Etat social à un Etat social-sécuritaire, pour lequel la pénalité est un axe majeur de ses politiques, interroge le travail social à trois niveaux : le contrôle par l'évaluation, la pénalisation des actes, le déplacement des missions et fonctions.

L'Etat national, planificateur, assurantiel, qui imposait sa puissance est en crise. Dans le mouvement de mondialisation, sa maîtrise des logiques économiques et des ressources qui lui sont liées, sa puissance politique et culturelle dans le monde se sont effritées. En se déchargeant de certaines compétences au profit des collectivités territoriales, la question des contours de son autorité se pose. D'où la tentation d'un repli sur ses prérogatives régaliennes, la loi, la police et la justice comme outils de la sécurité des populations, pour affirmer son autorité. Ce contexte peut expliquer en partie l'inflation de lois sécuritaires et l'infléchissement des dispositifs vers plus de contrôle.

Il va entre autres renforcer son autorité par *l'évaluation des dispositifs* qu'il finance. C'est le cas des établissements sanitaires et sociaux, ce qui modifie profondément la gestion et la finalité du travail social. Infiltrée par les *théories du management privé*, la gestion des ressources humaines s'en trouve transformée et tend à déstabiliser les organisations et les individus.

Par ailleurs les travailleurs sociaux - comme d'autres acteurs - sont pris dans le mouvement de judiciarisation des rapports sociaux et de la *responsabilité pénale*. Les exemples de procédures policières et judiciaires (interrogatoires, gardes à vue, demandes judiciaires de communication de fichiers et dossiers nominatifs,...) à leur encontre démontrent un glissement majeur : *de la solidarité valeur à la solidarité délit*.<sup>67</sup> A noter que le *délit de solidarité* est inscrit dans le code pénal pour toute personne venant en aide à des personnes en situation irrégulière<sup>68</sup>. Mais les frontières qui séparaient l'activité citoyenne, l'activité professionnelle d'aide et l'activité policière ou judiciaire sont devenus de plus en plus poreuses.

La logique étatique de pénalisation tire et *recentre une part des missions et fonctions sociales vers le champ pénal* (le recentrage des missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sur le pénal en est une illustration) ou de *contrôle* : contrôle des *figures de la dangerosité* (SDF, délinquants, prisonniers, jeunes des quartiers, étrangers, Roms, toxicos, décrocheurs scolaires, fraudeurs, malades mentaux,...), contrôle des *figures de la précarité* (demandeurs d'emploi, populations relevant des minima sociaux,...), contrôle des *populations à risques* (dépistages précoces, repérage des fragilités, familles en difficulté, prévention spécialisée, protection de l'enfance,...).

Ainsi s'est-il constitué un « cordon sanitaire »<sup>69</sup> de professionnels qui comprend non seulement les intervenants sociaux classiques, mais un ensemble de fonctions émergentes dont les intervenants sont recrutés hors du champ du travail social classique (médiateurs, inséreurs, chargés de mission, coordinateurs, référents, etc.).

<sup>67</sup> Par exemple l'interpellation et garde à vue de deux intervenantes sociales de France terre d'Asile en novembre 2007 dans le cadre de leur travail. Ou l'association Médecins du Monde poursuivie par la Justice pour avoir accueilli sous tentes des Roms évacués après l'incendie de leur bidonville en mai 2009 à Bobigny.

<sup>68</sup> L'aide au séjour irrégulier est puni de 5 ans de prison et de 30 000€ d'amende (loi du 26/11/03). Les personnes qui rendent visite aux étrangers en rétention sont fichées.

<sup>69</sup> Cf. le sous-titre du dossier de la Revue Education Permanente. 2009, N° 179

Plus encore, des métiers ou fonctions qui étaient, il y a peu encore, éloignés de ces questions y sont impliqués (enseignants, élus locaux, associations, gardiens d'immeubles,...), sans compter le développement du secteur privé de la sécurité qui touche de nombreux secteurs d'activité tant de productions matérielles (informatique, construction, aménagements urbains, caméras, etc.) que de services (agents de sécurité dont le nombre est en passe de rattraper celui des policiers), etc.

D'autre part, impliqués dans nombre de dispositifs issus de nouvelles législations comme la loi de lutte contre la délinquance, des intervenants sociaux voient certains aspects de leur déontologie remise en question, notamment en ce qui concerne la question du secret professionnel.

### **1.43 - Du modèle d'intégration au modèle de cohésion : le travail social en tension**

Dans ce continuum sécuritaire et la multiplication des dispositifs y afférant, le champ de l'intervention sociale s'est élargi et transformé en bousculant les frontières du travail social classique, en en déplaçant la dynamique, la finalité et le sens. Ce mouvement est concomitant au glissement d'une société disciplinaire à une société sécuritaire, d'un Etat social à un Etat (social) sécuritaire et pénal, d'un modèle social d'intégration à un modèle de cohésion.

#### **Un discours annonciateur de ce glissement : la critique de la fonction de contrôle du travail social dans les années 1970**

A propos de la société disciplinaire dont il entrevoit la fin, M. Foucault écrit dans *Surveiller et punir* : « *Nous sommes dans la société du professeur-juge, du médecin-juge, de l'éducateur-juge, du « travailleur social »-juge ; tous font régner l'universalité du normatif.* »<sup>70</sup> Or c'est ce modèle de société dont il annonce le déclin en pointant qu'aujourd'hui, « *c'est la lutte contre les formes d'assujettissement – contre la soumission de la subjectivité – qui prévaut de plus en plus...* »<sup>71</sup>. D'un côté est soulignée la fonction systémique de contrôle du travail social, de l'autre l'affirmation de la subjectivité et de l'individuation.

Le numéro spécial de la Revue Esprit d'avril 1972<sup>72</sup> s'inscrit dans ce mouvement de critique de la société disciplinaire, dans laquelle toute institution est représentée comme normative et répressive des subjectivités (SARTRE, REICH, MARCUSE, DELEUZE, GUATTARI, FOUCAULT,...). Le discours sur le travail social élargit aux institutions sociales ce caractère coercitif. Il traduit donc une revendication visant à mettre fin aux techniques disciplinaires, et de ce point de vue traduit ou produit quelques effets : psychiatrie hors les murs, lieux de vie, pédagogies nouvelles, Groupe d'Information sur les Prisons, mouvements d'émancipation, etc.

On pensait que l'émancipation des individus - revendiquée - ne rendait plus aussi nécessaire le poids des institutions, notamment des institutions fermées. Cette critique présupposait un double changement pour le travailleur social : une relation moins

<sup>70</sup> Michel Foucault. 1975, p. 356

<sup>71</sup> Michel Foucault. 20004, T. IV, p. 228

<sup>72</sup> Revue Esprit. 1972, Pourquoi le travail social ?, N° 4/5

« hiérarchique » avec son institution, un rapport différent avec l'utilisateur (de l'aide à l'accompagnement). Quel regard peut-on porter aujourd'hui sur ces transformations ?

### **Une tension entre fonction systémique et relation d'aide**

Le travail social a toujours été en tension entre sa *fonction systémique* d'auxiliaire du pouvoir d'Etat (**agent** de contrôle social, relais idéologique de normalisation, d'intégration, de régulation) et la *relation d'aide* qui donne sens à la pratique (**acteur** d'émancipation dans une relation singulière).

Le travail social s'est développé au XX<sup>ème</sup> siècle dans le cadre de la société disciplinaire, et s'est plus particulièrement inscrit dans la dynamique de l'Etat social comme *auxiliaire d'intégration* : en participant soi-même et facilitant l'accès des bénéficiaires au progrès, à l'émancipation et à la promotion sociales. Professionnalisés, s'adressant à des publics ciblés, les travailleurs sociaux ont eu pour mission de mettre en œuvre les solidarités nécessaires : réduire les écarts entre les laissés pour compte de la croissance et la moyenne nationale, ramener les individus en difficulté dans la dynamique de progrès, intégrer ou réintégrer ceux qui en sont exclus. Globalement les valeurs de solidarité de l'Etat, de la société et des travailleurs sociaux sont en phase : il y a *convergence de sens et de direction*. Ceux-ci ont le sentiment de contribuer au travail de socialisation et d'intégration de ceux qui sont le plus à la marge, à côté des grandes institutions normatives et intégratrices du travail, de l'école, de la famille, des églises, des collectifs sociaux.

Or ce *modèle d'intégration* va progressivement s'effriter à partir des années 70 avec le « déclin des institutions »<sup>73</sup> et de leurs capacités de socialisation et d'intégration, le délitement des collectifs et en contre-point l'émergence de la figure de l'individu soumis à l'épreuve de forger son destin dans un environnement concurrentiel gagné par la précarité. De nouveaux publics apparaissent, dont les problématiques ne sont plus tant des *manques à combler* (pauvreté, éducatifs) que celles des *obstacles ou des freins* qui les empêchent d'accéder à une place reconnue, ou *des dangers* qu'ils représentent pour la société. D'où la recomposition des interventions sociales sur les registres de l'insertion, du territoire, du partenariat, et un infléchissement vers les politiques d'activation.

Inscrites dans des logiques sécuritaires, ces politiques, par les dispositifs mis en œuvre, font glisser l'intervention sociale vers une *fonction d'auxiliaire de pacification sociale*. Il s'agit là des nouvelles modalités de contrôle social, ce qui modifie profondément le sens et la fonction systémique de l'intervention sociale : *celle-ci ne s'inscrit plus dans une dynamique de progrès social, mais dans un objectif de maintien de la cohésion sociale* (contenir, neutraliser, maintenir hors de l'eau, sauver ce qui peut l'être, insérer). Le sens s'est inversé : si autrefois il s'agissait de *rendre visibles* les oubliés du progrès qui disparaissaient dans les plis de la société de consommation et de croissance, désormais il s'agit de *rendre invisibles* ceux qui, justement trop visibles, révèlent les faux plis de la société d'exclusion. Ainsi au *modèle d'intégration*, traversé par une logique de solidarité, qui portait le travail social, se substituerait un *modèle de cohésion sociale*<sup>74</sup>, traversé par une logique sécuritaire.

Ce changement de sens déstabilise le travail social traditionnel, mettant en tension deux conceptions éloignées de son rôle social : fonction d'intégration liée à un idéal d'émancipation et de promotion des usagers d'une part, et d'autre part participation à des pratiques gestionnaires contraignantes et à une fonction de pacification des individus. *L'écart de sens* - le malaise - est d'autant plus grand pour les travailleurs sociaux

<sup>73</sup> François DUBET. 2002

<sup>74</sup> Cf. François DUBET. 2009, p. 206 : « La cohésion se substitue à l'intégration... »

classiques qu'ils ont œuvré dans un autre contexte et sont porteurs d'histoire ; ils ont parfois le sentiment de faire le grand écart et de perdre une part de leur identité et légitimité. Cet écart affecte peu les intervenants de nouveaux dispositifs qui sont en phase ascendante de construction d'une identité professionnelle, d'une légitimité.

Cependant la recomposition de l'intervention sociale repose toujours sur la relation d'aide individuelle, qui, elle aussi, a changé de signification : *de relation d'assistance elle est de plus en plus une relation d'accompagnement*, ce qui est implicite dans les nouveaux dispositifs et qui est corrélatif aux politiques d'activation.

Ainsi l'intervenant social est-il pris dans des tensions, comme l'exemple du RSA le montre. Accompagner un bénéficiaire, c'est d'un point de vue systémique participer au contrôle social des sans-emplois en leur proposant un travail précaire, ce qui légitime le fait que la précarité est devenue la norme. Par ailleurs l'accompagnement d'un parcours individualisé, l'amélioration de la situation de la personne, font sens pour l'intervenant social. C'est là le *paradoxe* de l'intervention sociale.

## Conclusion

Ces propos ont tenté de montrer, à partir de l'annonce de M. FOUCAULT, les déplacements opérés qui font passer d'une société disciplinaire à une société sécuritaire, d'un bio-pouvoir à un techno-pouvoir<sup>75</sup>, d'un Etat social à un Etat sécuritaire qui pénalise le social, d'un modèle d'intégration à un modèle de cohésion. La logique sécuritaire qui a émergé et traverse la société n'est pas le fait d'un seul pouvoir central mais un processus plus profond auquel participent à un titre ou à un autre tous les acteurs sociaux, du citoyen aux élus, de l'enseignant au policier, de l'intervenant social au juge, du psychiatre au gardien d'immeuble, etc. L'intervention sociale s'en trouve profondément transformée et recomposée dans le sens d'une participation au maintien de la cohésion sociale, en tension souvent avec l'espace de créativité que représente la relation d'aide dans l'accompagnement social individualisé.

Depuis un siècle, le travail social n'a cessé de se questionner sur sa fonction sociale : outil de contrôle social et de normalisation, relais idéologique du pouvoir, utilité/inutilité, auxiliaire du progrès ou auxiliaire de pacification,... Or ses questionnements sur le sens ne peuvent être pensés qu'en rapport avec un système social, dont ils sont un des éléments. Le passage d'un système à un autre produit un écart de sens, met en tension les pratiques, moment qui appelle une refondation.

---

<sup>75</sup> Par biopolitique, « j'entendais par là la manière dont on a essayé, depuis le XVIIIe siècle, de rationaliser les problèmes posés à la pratique gouvernementale par les phénomènes propres à un ensemble de vivants constitués en population : santé, hygiène, natalité, longévité, races, [criminalité]... » (M. FOUCAULT, 1994, t. III, p. 818). Si le gouvernement des populations demeure, il s'exerce selon une nouvelle rationalité, un techno-pouvoir, basé sur l'usage de nouvelles techniques et technologies du pouvoir qui ont permis le développement de la société sécuritaire et le panoptique nouveau.

## Bibliographie

BAILLEAU Francis

2009. *La France, une position de rupture ? Les réformes successives de l'ordonnance du 2 février 1945*. In *Revue Déviance et Société*, 2009/03, Vol. 33, pp. 441-468

BONELLI Laurent

2008. *La France a peur. Une histoire sociale de l' « insécurité »*. Paris, Ed. La Découverte, 411p.

BRECHON Pierre, TCHERNIA Jean-François

2009. *La France à travers ses valeurs*. Paris, Armand Colin, 320 p.

CASTEL Robert

1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Ed. Fayard, 474 p.

DELEUZE Gilles

2003. *Pourparlers*. Paris. Ed. de Minuit, pp. 229 à 247.

DONZELOT Jacques

2008. *Le social de compétition*. In *Revue Esprit*, novembre 2008

DUBET François

2002. *Le déclin de l'institution*. Paris, Ed. Seuil, coll. L'épreuve des faits, 402 p.

2009. *Le travail des sociétés*. Paris, Ed. Seuil, 329 p.

FOUCAULT Michel

1963. *Naissance de la clinique*. Paris, Ed P.U.F., réédition Quadrige 2009, 203 p.

1966. *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*. Paris, Ed. Gallimard, Bibliothèque Sciences Humaines, 398 p.

1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Ed. Gallimard, Coll. Tel, 360 p.

1997. *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France. 1976*. Paris, Ed. Gallimard/Seuil, Coll. Hautes Etudes, 263 p.

2004. *Sécurité, Territoire, Population. Cours au Collège de France. 1977-1978*. Paris, Ed. Gallimard/Seuil, Coll. Hautes Etudes, 411 p.

2004. *Naissance de la biopolitique. Cours au collège de France. 1978-1979*. Paris, Ed. Gallimard/Seuil, Coll. Hautes Etudes, 336 p.

1994. *Dits et Ecrits. 1954-1988. T II. 1970-1975*. Paris, Ed. Gallimard, Bibliothèque Sciences Humaines, 828 p.

1994. *Dits et Ecrits. 1954-1988. T III. 1976-1979*. Paris, Ed. Gallimard, Bibliothèque Sciences Humaines, 825 p.

1994. *Dits et Ecrits. 1954-1988. T IV. 1980-1988*. Paris, Ed. Gallimard, Bibliothèque Sciences Humaines, 828 p.

ERHENBERG Alain

2008. *La fatigue d'être soi. Dépression et société*. Paris, Ed. Odile Jacob

GALLAND Olivier, LEMEL Yannick (sous la direction de)

2006. *La société française. Pesanteurs et mutations : le bilan*. Paris, Armand Colin, pp. 349-399 (ROCHE Sébastien, chap VIII, Déviances, peurs et sanctions)

GARLAND David

2007. *Adaptations politiques et culturelles des sociétés à forte criminalité*. In Revue *Déviance et Société*, 2007/04, Vol. 31, pp. 387-419

LASCOUMES Pierre

2004. *La Gouvernamentalité : de la critique de l'Etat aux technologies du pouvoir*. In Revue *Le Portique*, 2004/13-14, *Foucault, usages et actualités*, version numérique paragraphes 1-45 (<http://leportique.revues.org/>)

MARY Philippe

2001. *Pénalité et gestion des risques : vers une justice « actuarielle » en Europe ?* In Revue *Déviance et Société*, 2001/01, Vol. 25, pp. 33-51, version numérique, paragraphes 1-30

2003. *Insécurité et pénalisation du social*. Bruxelles, Ed. Labor, coll. Quartier Libre, 88 p.

MILBURN Philip

2004. *Le panoptisme nouveau est-il arrivé ? Les politiques sociales et sécuritaires actuelles à l'épreuve de la théorie de Foucault*. In Revue *Le Portique*, 2004/13-14, *Foucault, usages et actualités*, version numérique paragraphes 1-31 (<http://leportique.revues.org/>)

Revue EDUCATION PERMANENTE

2009. *Travailler aux marges. Un cordon sanitaire pour la société ?* N° 179

Revue Esprit.

1972. *Pourquoi le travail social ?* Avril, N° 4/5

1998. *A quoi sert le travail social ?* Mars

WACQUANT Loïc

2004. *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*. Marseille, Ed. Agone, 310 p.

## **CHAPITRE 2**

**« Les deux corps » du travailleur social:  
quand l'un s'évaluerait et l'autre pas**

François Pierre BOURSIER  
2010

*« N'est ce pas, après tout, l'un des traits fondamentaux de notre société que le destin y prenne la forme du rapport au pouvoir, de la lutte avec ou contre lui ? Le point le plus intense des vies, celui où se concentre leur énergie, est bien là où elles se heurtent au pouvoir, se débattent avec lui, tentent d'utiliser ses forces ou d'échapper à ses pièges. »<sup>76</sup>*

L'aujourd'hui du travail social s'inscrit dans un temps où s'impose, comme horizon de préoccupations, la question de l'évaluation et des recommandations de bonnes pratiques publiées régulièrement par l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux), en attendant les travaux de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance<sup>77</sup>. Nous sommes là dans ce que Michel FOUCAULT nomme la « gouvernementalité », véritable « conduite des conduites ». Cela interroge le sens du travail social, ce travail social, travaillé à son tour par ces outils qui relèvent parfois de « l'hystérie procédurale ».

Nous ferons le détour par M. FOUCAULT pour esquisser quelques réponses à ces questions. Nous assistons ici à ce que M. FOUCAULT appelle « la prise du pouvoir sur l'ordinaire de la vie », la « biopolitique ». La politique engagée et conduite par l'Etat pour promouvoir la « bienveillance » semble relever de cette nouvelle « gouvernementalité » à l'œuvre. Et face à cette nouvelle formule de « la conduite des conduites », nous émettons l'hypothèse, que le travailleur social sollicite ses deux corps (le corps symbolique, sa personne, et le corps technique, sa fonction), afin d'échapper à la mise aux normes. A une forme de normalisation ?

## 2.1 - Prolégomènes

Il me faut évoquer une anecdote pour engager cette réflexion autour des deux corps du travailleur social. Partir d'un travail de Pascal PERRINEAU, paru dans le journal Le Figaro<sup>78</sup>, qui évoquant la posture du chef de l'Etat, la manifestation du pouvoir chez celui-ci, et reprenant la théorie de KANTOROWICZ sur « les deux corps du Roi », constate que chez Nicolas SARKOZY, il n'y a plus qu'un corps, l'un s'est effacé au profit d'un seul. *« Le corps naturel, prosaïque qui marque la proximité d'un président suractif, a envahi le corps politique, hiératique qui symbolise la distance et la solennité de la*

<sup>76</sup> Michel FOUCAULT. 1994. (La vie des hommes infâmes. 1977. p.241)

<sup>77</sup> Créée par la loi 2009-879 du 21 juillet 2009, dite loi Hôpital Patient Santé et Territoires, dans son article 18 : « L'agence a pour objet d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer le service rendu aux patients et aux usagers en élaborant et en diffusant des recommandations et des outils... ».

<sup>78</sup> 2 juin 2009

*République. Pour l'instant, le premier corps l'emporte sur le second. La personne a envahi la fonction et a perturbé le cérémoniel... »<sup>79</sup>. Cette analyse fit écho, au cours d'une conversation avec Jean FURTOS, fondateur de l'ORSPERE. Déplaçant cette analyse, nous mettions en évidence une tension entre ces deux corps qui se joue peut-être chez le travailleur social, à charge de préciser quels corps seraient alors en jeu. Et dans ce cas si l'un des deux corps prenait le pas sur l'autre, l'un s'effaçant au profit de l'autre, rendant plus facile la logique de l'évaluation. Mon travail se veut une exploration de ce déplacement.*

Sollicitant M. FOUCAULT, pour commencer, il nous faut, étonnamment, partir d'un silence foucauldien<sup>80</sup>. Le 5 décembre 1971, une mutinerie d'une extrême violence, éclate à la centrale de Toul. M. FOUCAULT avait créé le Groupe d'Information sur les Prisons (GIP) avec Jean Marie DOMENACH, Maurice CLAVEL notamment. L'événement a été fortement médiatisé. Une commission d'enquête est alors créée. Cette crise fait apparaître deux figures, la psychiatre Edith ROSE qui avait écrit une lettre à Georges POMPIDOU et que Michel FOUCAULT, dans un article du Journal Le Monde, élève au rang, érige en figure d'« intellectuel spécifique », et l'aumônier de la prison l'Abbé VELTEN qui est entouré d'une formidable légende, d'une aura exceptionnelle auprès des détenus.

Au début de la mutinerie, les détenus, sur le toit de la prison, réclament celui-ci et l'administration l'appelle, comme médiateur, pour calmer le jeu. Progressivement, il passera d'une attitude de neutralité bienveillante à une posture de dénonciation. Pourquoi FOUCAULT et le GIP ne le soutiennent-ils pas s'interroge Philippe ARTIERES ? : *« Aussi, lorsque la jeune psychiatre de la Centrale décide d'écrire une lettre au Président de la République sur ce dont elle a été témoin au sein de l'établissement, FOUCAULT ne joue pas seulement le rôle de relais, il entre dans l'arène en cherchant dans un texte devenu célèbre, le Discours de Toul, à immédiatement caractériser cette prise de parole. Or précisément, si le discours de la psychiatre fait pour FOUCAULT événement, c'est qu'il brise l'ordre du discours carcéral dont celui de l'aumônier est une strate. Le médecin est dans une dénonciation précise de faits et gestes et en aucun cas dans une posture réformatrice (« je viens de voir, je viens d'entendre »). A l'inverse, l'aumônier, dans sa prise de parole tardive, reprend toute une tradition, celle du discours philanthropique et humaniste. Il met en cause le pouvoir excessif d'un directeur et non les rapports de pouvoir à l'œuvre en détention, qui en sont le produit. Autrement dit, ce qui fait sortir de son silence l'abbé VELTEN est l'arbitraire de la direction de la centrale, son exceptionnalité donc. Pour la psychiatre, la situation de Toul relève au contraire de l'exemplarité, exemplaire du système pénitentiaire et de son caractère intolérable »<sup>81</sup>.*

Pourquoi ce silence de FOUCAULT à propos de l'aumônier, qui préfère cautionner la posture radicale d'Edith ROSE ? Philippe ARTIERES commente : *« Aussi voit-on comment se distinguent les discours de la psychiatre et de l'aumônier aux yeux de FOUCAULT. Dans le premier cas, il s'agit bien de l'éruption d'une force inédite susceptible de se muer en force collective (à partir d'Edith ROSE, une véritable réflexion sur la place des psychiatres en prison est menée). Dans le second cas, il ne s'agit que d'une manifestation des rapports de pouvoir que génère la prison. Ainsi dans le Discours de Toul, FOUCAULT, entre les lignes, renvoie l'aumônerie des prisons à ses propres contradictions »<sup>82</sup>.* Certes la question du pouvoir est importante. Mais la psychiatre et

<sup>79</sup> Le Figaro du 2 juin 2009

<sup>80</sup> Philippe ARTIERES. 2004.

<sup>81</sup> Philippe ARTIERES. 2004

<sup>82</sup> Philippe ARTIERES. 2004

l'aumônier semblent symboliser, au delà des postures politiques, radicales et réformistes, les deux postures professionnelles, possibles, vis-à-vis des prisonniers.

## 2.2 - Le travailleur social aurait-il deux corps ?

Et ces deux postures, ces deux corps séparés, ne sont-ils pas réunis dans la personne du travailleur social ? Nous avons, certes, davantage de questions que de réponses, d'inquiétudes que de certitudes. Nous ne succomberons pas à cette obsession superstitieuse des historiens pour l'explication causale que dénonçait M. FOUCAULT : « *Il faut se défaire du préjugé selon lequel une histoire sans causalité ne serait plus une histoire* »<sup>83</sup>. Mais la psychiatre et l'aumônier ne symbolisent-ils pas deux postures ? N'y a-t-il pas là repérés, les deux corps du travailleur social, les deux corps de l'intervention et de la présence auprès des personnes souffrantes, les deux attitudes sollicitées dans les figures du soin : la psychiatre étant dans le champ de l'expertise et l'aumônier dans le champ de l'empathie.

Il ne s'agit pas de se contenter de pointer un clivage mais de s'interroger sur une profession. Nous sommes dans un contexte professionnel marqué par une différenciation de plus en plus segmentée des métiers du soin et du social, segmentation qui tend à s'intensifier, qui se traduit par une démultiplication des formes d'intervention. Cela en lien avec une segmentation toujours plus fine des populations. Au-delà de ces tendances il y a concrètement, une tension permanente entre deux pôles, celui des compétences professionnelles (où nous retrouvons notre psychiatre de Toul) avec diplôme et de l'autre celui qui mobilise les ressources personnelles, les qualités personnelles (c'est le cas de l'aumônier).

N'est-ce pas l'éternel débat entre le cure (soigner) et le care (prendre soin). Entre le soin et le prendre soin. Il y aurait par conséquent, un travailleur social, dans une double attitude, en tension entre ces deux corps, un corps « invisible », absent et un corps présent. Les deux représentations du travail social aujourd'hui.

### **Retour sur la théorie des « Deux corps du Roi » de KANTOROWICZ.**

Pourquoi travailler sur les deux corps du travailleur social, et faire retour sur la théorie de KANTOROWICZ ? Michel FOUCAULT, évoquant dans ses travaux les deux corps du roi fait allusion à cette analyse : « *KANTOROWICZ a donné autrefois du corps du roi, une analyse remarquable : corps double selon la théologie juridique formée au Moyen-âge, puisqu'il comporte outre l'élément transitoire qui naît et meurt, un autre qui, lui, demeure à travers le temps et se maintient comme le support physique et pourtant intangible du royaume ; autour de cette dualité qui fût, à l'origine, proche du modèle*

---

<sup>83</sup> Michel FOUCAULT. 1996. Tome I, p.607. Le conflit entre Foucault et les historiens est connu. Ce qu'en écrit Paul VEYNE, permet de préciser : « *En fait, Foucault, n'était pas aussi marginalisé qu'il voulait le croire et sa façon d'écrire l'histoire était sympathique à ceux qui se réclamaient de ce qu'on appelait l'histoire des mentalités ; il était plus proche de l'historien Philippe Ariès que des Annales ; Michelle Perrot, Arlette Farge, Georges Duby appréciaient ses livres. Néanmoins, le ressentiment de Foucault envers la corporation des historiens demeura entier* ». Paul VEYNE. 2008. p.42-43.

*christologique, s'organise une iconographie, une théorie politique de la monarchie, des mécanismes juridiques distinguant et liant à la fois la personne du roi et les exigences de la Couronne, et tout un rituel qui trouve dans le couronnement, les funérailles, les cérémonies de soumission, ses temps les plus forts. A l'autre pôle, on pourrait imaginer de placer le corps du condamné ; il a lui aussi son statut juridique ; il suscite son cérémonial et il appelle tout un discours théorique, non point pour fonder le plus de pouvoir qui affectait la personne du souverain, mais pour coder le moins de pouvoir dont sont marqués ceux qu'on soumet à une punition. Dans la région la plus sombre du champ politique, le condamné dessine la figure symétrique et inversée du roi. Il faudrait analyser ce qu'on pourrait appeler en hommage à KANTOROWICZ le moindre corps du condamné »<sup>84</sup>. Certes cela renvoie à la question du pouvoir et de ses manifestations et rencontre, inévitablement la question du pouvoir chez le travailleur social. Au delà des deux corps du travailleur social, il y aurait alors « le moindre corps » de l'usager !*

Au moment où mourait François Mitterrand, en janvier 1996, Jacques JULLIARD animait un séminaire qui proposait d'éclairer le phénomène dans le double enterrement du Président de la République. « Les deux corps » l'un spirituel à Notre Dame de Paris et l'autre à Jarnac. Le pouvoir se manifeste, ainsi, dans une forme de dédoublement. « *En un mot, la personne publique, ou, si l'on préfère, le corps spirituel du roi, s'efface progressivement ou brutalement, selon les cas, au profit de l'enveloppe corporelle* »<sup>85</sup>.

Un travail de KANTOROWICZ sur la monarchie française, est à la base de cette lecture. Le pouvoir se manifeste toujours sous la forme d'un dédoublement : le corps séparé des rois français, le dédoublement et le montage symbolique « *Car le Roi a en lui deux Corps, c'est-à-dire un Corps naturel et un Corps politique. Son corps naturel est un corps mortel... Mais son Corps politique est un corps qui ne peut être vu ni touché...* »<sup>86</sup>. Tout le montage symbolique observé par KANTOROWICZ, au travers du cérémonial de l'enterrement, de la mise en scène physique va consister à mettre en évidence ce constat : « *Le monarque absolu résorbera en son corps unique, inséparablement mystique et mortel l'ensemble des valeurs jusque là disjointes* »<sup>87</sup>. Ce montage symbolique, ce dispositif est là pour réaffirmer qu'il y a une continuité de la fonction, confirmé par la célèbre phrase : « Dignitas non moritur ». La dignité ne meurt pas. Il n'y a pas de manifestation du pouvoir sans rituel et sans dispositif. Et il y a toujours un dispositif pour mettre en scène le discours, ce dispositif est : « *Un ensemble hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements territoriaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref du dit aussi bien que du non-dit* »<sup>88</sup>. Le travail social est lui aussi inscrit dans un dispositif.

Ce dédoublement de la fonction politique, du pouvoir dans ses manifestations interroge la fonction du travailleur social. Au moment où le travail social, où le travailleur social lui-même, est invité à entrer dans un monde nouveau, fait de procédures, voire pour certains marqué par une véritable « hystérie procédurale »<sup>89</sup>, on assiste à une forme de dilution du travail social dans ce monde de procédures et de Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles. Ce monde nouveau produit de la résistance. « *Face à un monde désenchanté par la marchandisation et où le pouvoir semble liquidé et liquéfié dans la gouvernance globale, l'idée d'une incorporation du politique, d'une permanence sacrée*

<sup>84</sup> Michel FOUCAULT. 1975, p.37

<sup>85</sup> Jacques JULLIARD. 1999. p.13

<sup>86</sup> Ernst KANTOROWICZ. 2000. p.657

<sup>87</sup> Jacques JULLIARD. 1999. p.124.

<sup>88</sup> M. FOUCAULT cité par Patrick PELEGE., Hébergement et réinsertion sociale. Les CHRS – Paris, 2003.

<sup>89</sup> Anthropolis, Revue d'anticipation culturelle, n°1-2002

*des institutions, est un motif de résistance possible, non pas de résistance politique active, mais au moins de résistance intellectuelle. Le monde postmoderne oscille entre la dilution de toute activité sociale dans le flux de l'échange marchand d'une part et les crispations identitaires des communautés sur elle-même d'autre part* »<sup>90</sup>. N'est-ce pas là le temps du travail social ? S'exprime, peut-être le désir de faire retour à la colonne vertébrale de l'intervention, c'est-à-dire la dimension invisible du travail social ? Le travailleur social, ayant, comme le politique, aurait « charge d'âme ».

Ce serait là, sans doute, sa « dignitas ». Quelle est la dignité du travailleur social ? Quelle est cette part du travailleur social qui ne meurt pas ? Ce qui continue dans l'intervention du travailleur social au-delà du cadre professionnel, au-delà du travailleur social lui-même. En sachant que s'il y a d'un côté l'invisible, il y a, par ailleurs, le visible, le réel, celui qu'évoque M. FOUCAULT, à propos de la prison: « *Que les punitions en général et que la prison relèvent d'une technologie politique du corps, c'est peut-être moins l'histoire qui me l'a enseigné que le présent. Au cours de ces dernières années, des révoltes de prison se sont produites un peu partout dans le monde. Leurs objectifs, leurs mots d'ordre, leur déroulement avaient à coup sûr quelque chose de paradoxal. C'étaient des révoltes contre toute une misère physique qui date de plus d'un siècle : contre le froid, contre l'étouffement et l'entassement, contre les murs vétustes, contre la faim, contre les coups. Mais c'étaient aussi des révoltes contre les prisons modèles, contre les tranquillisants, contre l'isolement, contre le service médical ou éducatif. Révoltes dont les objectifs n'étaient que matériels ? Révoltes contradictoires, contre la déchéance, mais contre le confort, contre les gardiens, mais contre les psychiatres ? [...] Il s'agissait bien d'une révolte, au niveau des corps, contre le corps même de la prison. Ce qui était en jeu, ce n'était pas le cadre trop frustré ou trop aseptique, trop rudimentaire ou trop perfectionné de la prison, c'était sa matérialité dans la mesure où elle est instrument et vecteur de pouvoir ; c'était toute cette technologie du pouvoir sur le corps, que la technologie de l'âme, celle des éducateurs, des psychologues et des psychiatres, ne parvient ni à masquer ni à compenser, pour la bonne raison qu'elle n'en est qu'un des outils* »<sup>91</sup>.

Le travailleur social dans la manifestation de son pouvoir serait un exécutant missionné pour exercer une partie du pouvoir. On retrouve ici Michel FOUCAULT, pour lui il s'agit d'une microphysique du pouvoir que les appareils mettent en jeu. « *Or l'étude de cette microphysique suppose que le pouvoir qui s'y exerce ne soit pas conçu comme une propriété, mais comme une stratégie, que ses effets de domination ne soient pas attribués à une appropriation, mais à des dispositifs, à des manœuvres, à des tactiques, à des techniques, à des fonctionnements ; qu'on déchiffre en lui plutôt un réseau de relations toujours tendues, toujours en activité plutôt qu'un privilège qu'on pourrait détenir ; qu'on lui donne pour modèle la bataille perpétuelle plutôt que le contrat qui opère une cession ou la conquête qui s'empare d'un domaine* »<sup>92</sup> »

---

<sup>90</sup> Edouard DELRUELLE. 2007.

<sup>91</sup> Michel FOUCAULT. 1975. p. 39

<sup>92</sup> Michel FOUCAULT. 1975. p. 37

## 2.3 - Un nouveau temps du travail social, celui de « la conduite des conduites »?

Que se passe-t-il d'important dans le champ du travail social ? La logique d'évaluation avec ses attendus de performance, ses critères, ses indicateurs et les coûts/avantages, s'est mise en place. Depuis la loi du 2 janvier 2002 cadre dans lequel sont invités à travailler les acteurs, une nouvelle philosophie, un nouveau système d'évaluation se sont imposés. Rappelons au passage que ce temps de l'évaluation est aussi le temps venu de l'utilisateur. Ainsi, l'Agence Nationale d'Evaluation des « établissements Sociaux et Médico-sociaux, fixe le cadre en attendant l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) issue de la loi Hôpital Patient Santé et Territoire<sup>93</sup>.

Sur le plan anthropologique, la manière dont sont élaborées, fabriquées ces Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, est l'expression d'un dispositif. Tous les acteurs concernés par l'action sont là dans le dispositif d'élaboration. On y pratique le consensus comme mode d'élaboration, on y recherche le niveau moyen d'approche en tous domaines de l'action, sur la participation des usagers comme sur le reste. *«La méthode du consensus simple a été retenue. Elle s'appuie sur un groupe de travail et un groupe de lecture. Le groupe de travail est composé de personnes qualifiées, professionnels, représentants des usagers. Les données disponibles ont été recueillies selon deux modalités : une revue de littérature francophone et internationale portant sur les recommandations de bonnes pratiques...des entretiens d'experts et une audition d'usagers [...] A partir de l'ensemble de ces données et de leur expérience, les membres du groupe de travail se sont accordés sur les pratiques professionnelles qu'ils considèrent comme suffisamment bonnes pour faire l'objet d'une recommandation »<sup>94</sup>.* On invite les acteurs à une certaine manière de travailler. On retrouve plus de cent fois la formule : *« Il vous est recommandé de procéder de la manière suivante, il est préconisé...nous vous conseillons de [...] »*.

Prenons comme exemple, la Recommandation de Bonnes Pratiques concernant la participation des usagers des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux relevant de l'addictologie. Voici un exemple de formulation : *« il est déconseillé d'utiliser le terme de cahier de doléance qui incite à se plaindre, sans proposer de solutions, le terme de cahier d'expression est plus neutre, celui de cahier de propositions ou cahier de suggestion semble plus dynamique »*. Voilà pour la manière et la méthode.

Sur le plan général, ce ne sont pas des normes, rappelle l'Agence. Mais on évoque aujourd'hui le pouvoir exorbitant de ces Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles dans la revue de Droit sanitaire et sociale. L'Agence écrit : *« Sur le plan général, les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles ne sont pas des normes, elles ont pour vocation d'éclairer les professionnels dans leur action et les établissements dans leur organisation, elles sont prises en compte dans les démarches d'évaluation interne et externe, elles visent à inspirer la réflexion des professionnels sur leur pratique quotidienne et contribue par ailleurs à outiller les professionnels dans le changement de positionnement qu'induit la dynamique participative »*. Constatons

<sup>93</sup> Loi 2009-879 du 21 juillet 2009, réformant l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires

<sup>94</sup> ANESM, La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, juin 2008, p.9

cependant que l'on va rencontrer une description extrêmement fine des situations. Il s'agit ici, de la nouvelle manifestation du pouvoir. Antoine GAPARON, Secrétaire général de l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice, commente ces nouvelles manifestations du pouvoir, en prenant le cas de la Justice. Il écrit : « *Un des instruments favoris de la régulation néolibérale est l'idée de bonnes pratiques, (best practices), qui tentent de définir des standards de comportements auxquels doivent se conformer les professionnels. Très répandues dans le domaine médical, les conférences de consensus ont fait leur apparition dans la justice, notamment après l'affaire d'Outreau. Elles décident des manières de faire qui ne sont pas obligatoires mais fortement recommandées et garantissent à ceux qui les appliquent une protection en cas de mise en cause disciplinaire* ». <sup>95</sup> Nous observons ainsi le mécanisme du pouvoir dans ses nouvelles manières. Ces recommandations participent pleinement de la politique d'évaluation.

Ce modèle couplant recommandations et conférence de consensus est à l'œuvre désormais dans le champ médico-social. Il s'agit comme l'écrit Antoine GAPARON de « *la rationalisation des interstices laissés à l'appréciation des acteurs* » <sup>96</sup>. Cela rejoint les réflexions de Michel FOUCAULT. Dans l'observation de la biopolitique, celui-ci appelle cette méthode « l'enforcement ». Il écrit : « *L'enforcement of law , c'est plus que l'application de la loi, puisqu'il s'agit de toute une série d'instruments réels qu'on est obligé de mettre en œuvre pour appliquer la loi* » <sup>97</sup>. Il le précise dans un autre texte et avec un autre regard : « *Comme le pouvoir serait léger et facile, sans doute, à démanteler, s'il ne faisait que surveiller, épier, surprendre, interdire et punir ; mais il incite, suscite, produit ; il n'est pas simplement œil et oreille ; il fait agir et parler* ». <sup>98</sup>

Une nouvelle manifestation du pouvoir s'impose. Une autre manière de penser le pouvoir est à penser à partir de la « gouvernementalité », c'est la conduite des conduites, la pratique d'un gouvernement à distance. Certes, mais cela induit le contrôle. Désormais on surveille pour éviter de punir, on manifeste une volonté de gouverner en gouvernant moins, méthode qui implique d'interroger la question du consentement, « la recherche du consentement éclairé ». Ce constat conduit à un déplacement vers une logique de responsabilisation. Ce sont les travaux de Jacques DONZELOT, qui met en évidence le passage d'un social de compensation au social d'imputation de mobilisation « *Un même fil conducteur relie ainsi toutes les étapes du renouveau récent des politiques sociales sous le signe de la cohésion sociale : celui de mobilisation. Il faut remettre en mouvement les individus, rendre donc mobiles ceux qui se trouvent retenus par l'exclusion en deçà des circuits de la société, mobiliser la société civile pour suppléer aux carences de l'Etat...* » <sup>99</sup>. La loi sur le Revenu Minimum d'Insertion de décembre 1988 inaugurerait cette nouvelle ère des politiques sociales.

C'est le discours de l'autonomie qui annonce celui de « l'empowerment », auquel fait écho l'ANESM, qui dans ses recommandations invite à mobiliser la responsabilité et les compétences des usagers. Les individus sont invités à devenir experts d'eux-mêmes, à établir une relation maîtrisée à l'égard de leur corps, de leur psychisme, de leur conduite.

<sup>95</sup> Revue Esprit. Nov. 2008, p. 101

<sup>96</sup> Idem.

<sup>97</sup> Michel FOUCAULT. 2004. Naissance de la biopolitique. p.259

<sup>98</sup> Collectif Maurice FLORENCE. *La vie des hommes infâmes*, in 2009. Archives de l'infamie, p. 27-28.

<sup>99</sup> Revue Esprit. Nov.2008

## 2.4 - Le gouvernement des autres : le moindre corps de l'usager.

Mais face à ces deux corps du travailleur social, il y a toujours le « moindre corps » de l'usager. Le gouvernement de soi chez M. FOUCAULT, rejoint les déplacements dans l'ordre des manifestations du pouvoir. Dans ce cas une autre dimension est activée : faire parler celui qui souffre, la personne vulnérable. Faire parler, serait une nouvelle façon d'administrer les corps écrit Dominique MEMMI<sup>100</sup>. Elle étudie cette approche à partir de la question de l'avortement. « On voit donc confirmée l'inadéquation de l'approche foucauldienne ancienne (par les disciplines) pour comprendre l'évolution en cours depuis la décennie 1965-1975 ».

Ce contrôle discursif autour de pratiques autorisées ressemble évidemment davantage, à un contrôle disciplinaire, au contrôle par l'aveu et la confession qu'analyse plus tardivement M. FOUCAULT dans son Histoire de la sexualité ! « *Ce n'est sans doute pas un hasard. Les déplacements intellectuels opérés par Michel FOUCAULT, précisément dans ces années là, pourraient traduire les images décalées, réfractées dans une œuvre, du nouveau type de contrôle social qui se met en place : il s'agit de la démarche par laquelle il délaisse l'arsenal des disciplines dressées autour du corps humain (analysées encore en 1975 dans Surveiller et punir) au profit de l'avènement d'un souci de soi généralisé [...] Or le mode de contrôle des usages du corps par l'économie ou par la conformité biographique qui se mettaient en place au moment où Michel FOUCAULT écrit ses derniers textes ont en effet ceci en commun qu'ils délèguent à l'agent social le choix de recourir ou non aux soins convoités pour peu qu'il passe à travers quelques fourches caudines, économiques et discursives. Entre usage des plaisirs et souci de soi, il devient en quelque sorte le dépositaire principal de la surveillance de son corps, de ses usages socialement autorisés, tout en demeurant dûment entouré d'un halo de sanctions diffuses* »<sup>101</sup>.

On opère désormais un contrôle par l'aveu. Plutôt que l'arsenal des disciplines on cherchera la conformité biographique. Il s'agit de produire un récit. La police des corps tourne à la police des récits, écrit Dominique MEMMI. Elle identifie la fonction qu'assume le récit dans le champ du travail social aujourd'hui : « *la régulation contemporaine des conduites en matière de début et de fin de vie, tend à se faire grâce à une sollicitation de paroles sous contraintes, à une demande de récits auto biographiques minimaux. Aux populations cibles de la biopolitique d'énoncer, à la demande, les bonnes raisons de la pratique, à la faveur d'un échange discursif censé conduire au consensus* »<sup>102</sup>. Les nouvelles manières d'administrer les corps, en les faisant parler, renvoient à la conduite des conduites, cette nouvelle manifestation du pouvoir.

Le travailleur social avec ses deux corps semble savoir où il habite, mais sait-il manœuvrer ? Le travailleur social n'a pas le choix ? « *Ces bonnes pratiques font*

<sup>100</sup> Dominique MEMMI. 2000. pp 3-13.

<sup>101</sup> Dominique MEMMI. 2000. p. 11

<sup>102</sup> Dominique MEMMI. 2003. p.126.

*entrevoir le risque majeur d'un désengagement affectif et relationnel des nouveaux professionnels, investissement subjectif qui constitue pourtant la condition même du soin et de l'accompagnement. Elles profilent une nouvelle ère, celle des techniciens, n'ayant d'autre rôle que d'appliquer la procédure ad hoc, permettant le déplacement d'un fantasme de traçabilité sans faille.<sup>103</sup> »*

## **2.5 - Le nouvel art d'être professionnel : faire avec ses deux corps ?**

La question de l'évaluation devient alors un enjeu. Mettre à distance l'évaluation se joue sur l'idée que le travail social ne s'évalue pas, ne peut s'évaluer. Mais aussi, à partir d'une question : quelle dimension du travail social s'évalue ? On retrouve ici les deux corps du travailleur social. Il y aurait alors le corps que l'on peut évaluer celui du technicien professionnel, et celui invisible que l'on ne pourrait évaluer. Une certaine logique des dispositifs à l'œuvre auraient pour résultat de réduire le travailleur social à un seul corps. Le corps « technicien » l'emportant sur le corps « symbolique », ou du moins l'englobant.

Le travailleur social doit faire avec, le nouvel art serait une manière de mobiliser la double réalité du travail social dans ses compétences techniques et ses ressources personnelles. Ce que la revue Rhizome nomme la professionnalité : *« Dans un contexte de standardisation, la professionnalité est une porte ouverte sur l'expérimentation, les coopérations, les innovations, c'est le moteur du décloisonnement des pratiques c'est une forme d'éloge des singularités et des situations singulières »*.<sup>104</sup> Il n'y a pas d'universaux écrit FOUCAULT, il n'y a que des singularités, il n'y a que des situations singulières, des bizarreries. Il faut sans cesse interroger les pratiques à l'aune de la singularité, repérer ce qu'il y a de singulier dans le champ du travail social.

La figure du patient acteur interroge l'avenir. Daniel DEFERT écrit dans la revue ESPRIT que le malade du sida est un réformateur social<sup>105</sup>, ce qui veut dire que l'utilisateur est un réformateur social: *« On a abandonné le vieux modèle contraindre et séparer, habituel dans la gestion des épidémies, au profit du modèle coopérer et éduquer : coopérer avec les gens atteints ou avec les gens vulnérables et les charger, le plus souvent possible, de l'éducation de leur groupe d'appartenance »*<sup>106</sup>. Il y a nécessité de repenser en investissant sur l'invisible, en travaillant la tension structurante entre le « cure » et le « care ». Se saisir de ce « lieu » où il n'y a que du flottement, du flux, de la circulation, entre cure et care.

Sous nos yeux, écrit Christian LAVAL, l'art d'être professionnel est en pleine recomposition. Il devient nécessaire d'écrire sur l'engagement professionnel au-delà de ce pourquoi il est qualifié. Interroger le travailleur social : est-il un ambassadeur, un flic, une

<sup>103</sup> Georges GAILLARD. 2008

<sup>104</sup> Rhizome. 2008, p.3

<sup>105</sup> Esprit, juillet 1994

<sup>106</sup> Esprit, juillet 1994, p.104.

couturière, jardinier ou tisserand, faut-il choisir entre les deux corps du travailleur social ? « *Entre jardinier de la folie et tisserand de la santé mentale, que choisir ? Comment choisir ? Faut-il même choisir ? La réponse dépasse le cadre de notre recherche. Mais une chose est sûre : l'approfondissement d'un autre type de travail en santé mentale devient une nécessité qui concerne aussi bien les professionnels que les usagers. Ce travail peut se définir par la capacité de prendre soin à la fois de sa professionnalité et du milieu des autres, à fonder dans des communautés de praticiens, à mobiliser des ressources issues de mondes hétérogènes, à reconnaître des souffrances psychiques et sociales, à faire vivre des espaces de transitionnalité, bref, à faire passer des cultures soignantes en contrebande vers d'autres scènes que celle du soin et vice versa* »<sup>107</sup>.

Lucien BONNAFE engageait la psychiatrie à adopter la « stratégie du coucou », c'est-à-dire d'aller pondre dans le nid des autres et réciproquement. Et cela « *Non pour coloniser qui que ce soit mais au motif que le champ où les gens souffrent est plus large que le chez soi du cadre technique de la médecine d'organe. Une telle transformation nécessite d'accepter le conflit des assignations et la vectorisation ordonnée de l'indétermination, de telle manière qu'elle puisse produire du sens dans l'action* ».<sup>108</sup>

Nous retrouvons ici les deux corps du travailleur social. Il faut donc aller et venir, sortir, s'installer dans le nid des autres, prendre des risques, c'est toujours la même question qui revient, la question du sens du travail social.

## Bibliographie

### **Anthropolis**

2002. Revue d'anticipation culturelle, n°1

### **ARTIERES Philippe**

2004. *Archéologie d'un silence foucauldien. Les mutins, le psychiatre et l'aumônier*. Revue Le Portique, n°13-14.

### **Collectif Maurice FLORENCE**

2009. *Archives de l'infamie*. Paris, Ed. Les prairies ordinaires, 157p.

### **DEFERT Daniel**

1994. *Le malade du sida est un réformateur social*, entretien avec Frédéric MARTEL. Revue Esprit, juillet 1994, pp. 100-111.

### **DELRUELLE Edouard**

2007. *Démocratie et désincorporation*. <http://noesis.revue.org>, n°12

### **FOUCAULT Michel**

1975. *Surveiller et punir: Naissance de la prison*. Paris, éd. Gallimard, Col. Tel, 360 p

1994. *Dits et Ecrits*. Paris, éd. Gallimard, 4 vol.

2004. *Sécurité, Territoire, Population. Cours au Collège de France: 1977-1978*. Paris,

<sup>107</sup> Rhizome, n°33, 12/2008, p.10

<sup>108</sup> Cité par Jean FURTOS, Le conflit des assignations, Rhizome, n°30

Ed. Gallimard/Le Seuil, Hautes Etudes, 435 p.  
 2004. *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France: 1978-1979*. Paris,  
 Ed. Gallimard/Le Seuil, Hautes Etudes, 355 p.

**GAILLARD Georges**

2008. revue Rhizome, n°33

**JUILLIARD Jacques (S/D)**

1999. *La mort du roi: Essai d'ethnographie politique comparée*. Paris, Ed. Gallimard, 362 p.

**KANTOROWICZ Ernst**

2000. *Œuvres*. Paris, Ed. Gallimard, Col. Quarto, 1372 p.

**MEMMI Dominique**

2000. *Vers une confession laïque ? La nouvelle administration étatique des corps*. Revue  
 Française de sciences politiques, vol.50, n°1, février 2000, pp 3-13.

2003. *Raisons politiques*. Revue Française de sciences politiques, vol.50, n°9, février 2003, p.126.

**PELEGE Patrick**

2003. *Hébergement et réinsertion sociale: Les CHRS*. Paris,

*Un nouveau modèle de justice : efficacité, acteur stratégique, sécurité*

2008. Revue Esprit, novembre

**VEYNE Paul**

2008. *Foucault, sa pensée, sa personne*. Paris, Ed. Le livre de poche, 247p.

## **CHAPITRE 3**

# **L'éthique de la vulnérabilité**

Catherine MICHON  
2010

*« Tout se passe comme si l'expérience de sa vulnérabilité révélait à l'homme le sens de sa responsabilité »*

Corine PELLUCHON

Le travail de la pensée à NICEPHORE est d'abord un travail collectif. Les pensées cheminent des uns aux autres, passent ou restent. La pensée est contenue dans un cadre (il en faut bien un), celui du travail social. Elle se déroule dans la relation à un auteur, une relation toujours singulière, peut être d'ailleurs une relation de pouvoir, sous l'éclairage des expériences professionnelles, personnelles, intellectuelles de chacun d'entre nous. Puis, c'est un travail solitaire, le temps passé à la recherche d'une écriture vraie, honnête et belle si elle peut l'être, un temps passé qui permet peut être, comme dirait FOUCAULT « *de se déprendre de soi-même, de penser autrement qu'on ne pense et de percevoir autrement qu'on ne voit* »<sup>109</sup>. Au risque de se perdre, il nous faudra revenir et nourrir fidélité à son titre ou son sujet.

Quel rapport entre le titre que j'ai choisi, parce que je le trouve sensible et beau : « l'éthique de la vulnérabilité » et le titre choisi par notre groupe de travail : « le travail social et le gouvernement des autres, à la lecture de Michel Foucault » ?

Nous verrons au fil du texte que la question du rapport se répète, en lien, c'est possible, à la question de l'éthique qui soulève les questions du rapport à soi et aux autres, une recherche d'une conduite de l'existence, ou plus modestement une recherche d'une conduite de l'exercice d'une profession.

Proche de la morale, l'éthique questionne aussi notre rapport au droit, aux règles, aux normes, aux valeurs.

Nous retiendrons alors que le droit est une construction intellectuelle qui a pour but d'organiser les rapports sociaux, qu'il tient une place normative irréductible à la morale. Là où celle-ci vise l'intériorité et l'obligation, le droit représente l'extériorité, la conformité à une règle extérieure. Le droit occupe une place importante dans le monde occidental parce qu'il est considéré comme le grand organisateur (ou régulateur) de la vie sociale. Comme toute règle de conduite dans le domaine de l'agir humain, le droit fait naître un impératif : il indique aux membres du groupe, gouvernés et gouvernants ce qui est à faire et ce qui n'est pas à faire, ce qui est licite ou ce qui est permis, ce qui est attribué comme pouvoir aux uns et aux autres. Le nouvel espace du droit aujourd'hui est celui du droit des usagers. Comme le note Claude LEFORT, « *les droits des individus, loin de les enclorre en eux-mêmes ont pour enjeu d'établir des rapports entre eux* »<sup>110</sup>. Le droit est l'expression du vivre ensemble. Nous postulerons que les récentes lois du 4 mars 2002 (relative au droit des malades), du 2 janvier 2002 (rénovant l'action sociale et médico sociale) et du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) qui affirment les principes de libre consentement, la possibilité de refuser un soin ou un traitement redonnent la parole aux malades ou aux usagers concernés ainsi qu'une part égale dans la prise de décision. Le principe d'égalité de parole, énoncé dans ces textes donne ou redonne le droit de parler pour exprimer son opinion, redistribue un pouvoir peut être trop longtemps dominateur,

<sup>109</sup> Michel FOUCAULT, philosophie, Anthologie, p 664

<sup>110</sup> Claude LEFORT, p 81

tout au moins dans le secteur social et médico-social où jusque là, les usagers devaient se soumettre au pouvoir de l'organisation institutionnelle.

Aujourd'hui la personne accueillie dans un établissement doit participer à l'élaboration d'un projet en fonction de ses besoins, s'engager dans un contrat, donc se prononcer, donner son avis, effectuer des choix, exprimer des besoins. Ce modèle d'intégration préconise une approche faisant de l'individu le sujet de son histoire. Chacun doit être le maître de sa vie. L'obligation d'être libre conduit à une exhortation permanente à l'engagement de soi, à la motivation, au projet. Si l'individu ne parvient pas à être libre, il est responsable de son propre échec. Mis en demeure de faire des projets, il est partenaire à part entière du processus de projet qui va le conduire du statut de spectateur, auquel l'assignait plus ou moins une ambition sociale plutôt intégrative des lois de 75 vers un statut d'acteur plus en phase avec l'ambition sociale actuelle qui serait plutôt d'ordre participatif.

Dans le langage sociologique, une norme constitue une règle ou un critère régissant notre conduite en société. Pour qu'une norme soit efficace, il ne suffit pas qu'elle prescrive telle ou telle conduite, ni même qu'elle menace de sanction, il faut aussi qu'elle soit intériorisée, c'est-à-dire que l'acteur soit en capacité de se reporter à lui-même. Se reporter à lui-même, ou pour FOUCAULT, « *se soucier de soi, c'est-à-dire d'intensifier la présence à soi afin de se constituer comme sujet de l'action droite quand il faut, soit une recherche d'une correspondance harmonique entre ses paroles et ses actes* ».

Quand à la règle, retenons qu'elle suppose un minimum d'accord entre tous les acteurs pour donner des perspectives à une vie ensemble. Elle renvoie aux valeurs qui animent le groupe.

Les mots ne sont pas là par hasard et il s'agira, dans la suite de mon propos de les faire résonner ensemble.

Poursuivons, donc, notre travail de définition, soutenue par Giorgio AGAMBEN<sup>111</sup> qui affirme que « la terminologie est le moment poétique de la pensée ».

### 3.1 - L'éthique

Quelle est ma représentation de ce mot ?

Il m'est pour l'instant difficile de dissocier éthique de morale. Je dois donc commencer par morale.

La morale est pour moi, connotée, négativement du sens de leçon, leçon de morale. Je me souviens des leçons de morale dispensées dans mes années de scolarité élémentaire. « On nous faisait la morale » et, bien que laïque, l'instituteur n'était pas très loin de nous sermonner. Je crois que je n'aimais pas ça et que confusément, je ressentais le pouvoir de l'enseignant, le pouvoir de celui qui sait ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire.

Que faut-il entendre par morale avec Michel FOUCAULT ?

Pour lui, la morale « comprend premièrement un code, c'est-à-dire un prescriptif de valeurs et de règles d'action ».

---

<sup>111</sup> Giorgio AGAMBEN. 2007. p 7

Deuxièmement, par morale, il entend la moralité des comportements, c'est-à-dire le comportement réel des individus dans leur rapport aux règles et valeurs qui leur sont proposées.

Enfin, la morale comporte l'éthique proprement dite, qui est un rapport à soi, la manière dont on doit se constituer soi-même comme sujet moral agissant en référence aux éléments prescriptifs du code .

Michel FOUCAULT définit « *ce qu'il entend par morale et ramène le lecteur à l'éthique, soit pour lui, le lieu où se rejoignent les pratiques et les techniques de soi* ». <sup>112</sup> Ethique et morale sont ainsi mêlées.

D'autres auteurs ont travaillé ces notions d'éthique et de morale :

Ainsi, Emmanuel LEVINAS m'a t'il permit d'associer, voire d'opposer éthique et morale. Pour lui, « *l'éthique, c'est-à-dire, non pas la morale, mais la prise en compte de l'autre, le souci d'autrui doit être précédé du souci de soi* » <sup>113</sup>. Nous retrouvons cette introduction d'un autre, d'une place faite à un autre dans « le gouvernement de soi et des autres », ne serait ce que dans le titre de l'ouvrage, déjà, et Michel FOUCAULT dit et écrit « *qu'on ne peut pas s'occuper de soi même, se soucier de soi-même sans avoir rapport à un autre, et le rôle de cet autre c'est précisément de dire le vrai, et de le dire dans une certaine forme qui est la Parrêsia (le franc parler)* ». <sup>114</sup>

Je reviendrais plus tard à cette préoccupation du souci de l'autre, au plus près de mon expérience professionnelle.

A la lecture de Michel Foucault, je poursuis donc et je retiens que, « *l'éthique concerne la manière dont chacun se constitue soi-même comme sujet moral du code...un code d'action étant donné...il y a différentes manières de se conduire moralement, différentes manières pour l'individu agissant d'opérer non seulement comme un agent, mais comme sujet moral de cette action* » <sup>115</sup>.

Ces formulations d'individu agissant, d'un advenir sujet moral d'une action me font associer « travail social et gouvernement des autres » et j'aimerais le faire en « triturant » une espèce de pâte, celle de « *la substance éthique ou la façon dont l'individu doit constituer telle ou telle part de lui-même comme manière principale de sa conduite morale. Cette détermination de soi par soi n'exclut ni n'efface le poids de ce type de pouvoir qu'on peut appeler « le gouvernement des autres* » <sup>116</sup>.

Je suis travailleur social, j'agis sur les autres, je suis en relation avec les personnes IMC que j'ai longtemps côtoyées dans une fonction d'Éducatrice Spécialisée, avec les équipes de professionnels que j'accompagne aujourd'hui dans ma fonction de chef de service.

Je suis aussi une opératrice si je me réfère à l'une des missions du chef de service déclinée par mon directeur dans le cadre du projet d'établissement (projet d'établissement ou, pourquoi pas, code d'action). Nous pouvons y lire : chef de service : « organisation opérationnelle des équipes ».

Si pour mon directeur, le chef de service est un agent de ces actions d'organisation opérationnelle, j'espère être aussi, pour d'autres, les équipes, les personnes IMC accueillies et pour moi-même, un sujet moral de cette action.

Mais quelle serait cette pratique de soi, ou quelles seraient ces pratiques de soi qui esquisseraient un sujet moral de ses actions ?

<sup>112</sup> Michel FOUCAULT, philosophie, Anthologie, p 655

<sup>113</sup> Chacun pour l'autre. Article de Télérama N°3124

<sup>114</sup> Michel FOUCAULT. 2008. p 43

<sup>115</sup> Judith REVEL. 2007. p 54

<sup>116</sup> Michel FOUCAULT. 2008. p 12, 13

Ce que j'essaie de dire aujourd'hui n'a pas la prétention de répondre : il faudrait plus de temps, plus de travail....

Pour l'heure, j'aimerais bien découvrir comment m'approprier l'expression « gouvernement des autres » sans céder au phantasme de toute puissance tout en calmant aussi ma peur du mot « pouvoir » ? Ce qui m'a amené à lire quelques textes de Michel FOUCAULT, mais plus modestement, je vous le dis, l'ouvrage de Judith REVEL à propos de la notion de pouvoir.

### 3.2 - Le pouvoir

Qu'est ce que le pouvoir ? Comment fonctionne le pouvoir ?

Désireuse de ne pas trop m'éloigner d'une réflexion proche de ma pratique, j'ai surtout retenu l'aspect relationnel du pouvoir.

Pour Michel FOUCAULT, le pouvoir, c'est des relations. Une relation entre deux individus telle que l'un peut conduire la conduite de l'autre. « *En caractérisant les relations de pouvoir comme des modes d'action complexes sur l'action des autres, Michel FOUCAULT inclut par ailleurs dans sa description la liberté, dans la mesure où le pouvoir ne s'exerce que sur des sujets individuels ou collectif qui ont devant eux un champ de possibilités ou plusieurs conduites* »<sup>117</sup>. Il ajoute encore plus loin, que « *les relations de pouvoir sont des relations stratégiques, c'est-à-dire que chaque fois que l'on fait quelque chose, l'autre en face, déploie une conduite, un comportement qui contre-investit, tache d'y échapper, biaise, prend appui sur l'attaque elle-même. Donc rien n'est jamais stable dans les relations de pouvoir* ».<sup>118</sup>

### 3.3 - Le "gouvernement des autres"

Que signifie « gouvernement des autres » ? Difficile de trouver une réponse bien claire à la lecture de l'ouvrage de Michel FOUCAULT « le gouvernement de soi et des autres ». Probablement, pour moi, est-il allé chercher très loin, trop loin, dans la philosophie antique. Cet ouvrage qui reprend l'intégralité d'un cours prononcé en 1983 au Collège de France inaugure une recherche sur la notion de Parrêsia. Cette notion totalement nouvelle m'a beaucoup intéressé car elle se rapprochait intuitivement de ma préoccupation pour la question de la parole. Pour Michel FOUCAULT, la notion de Parrêsia est le « dire vrai », le franc parlé », le « courage de la vérité ». La Parrêsia a pour fonction de pouvoir limiter

---

<sup>117</sup> Judith REVEL. 2007. p 108

<sup>118</sup> Judith REVEL. 2007. p 1667

le pouvoir des maîtres. Le puissant, s'il veut gouverner comme il faut, doit accepter que ceux qui sont plus faibles lui disent des vérités même si celles-ci sont désagréables. A l'endroit où chacun peut parler nous pouvons espérer que la démocratie est respectée. Qui veut prendre la parole ? « *Une bonne démocratie doit être telle que si le droit de parler est donné à chacun, le jeu doit être ouvert* ». <sup>119</sup>

Espérons qu'il en soit ainsi dans nos actuels Conseils de la Vie Sociale auxquels participent les usagers de nos institutions (familles ou résidents) pour pouvoir y donner leur avis et faire des propositions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Une instance qui oblige à donner une réponse à chaque question, qui oblige à rendre des comptes et cultive la transparence, une instance qui cherche peut être à dire quelque chose des conduites à tenir... A propos de la mise en œuvre de la loi 2002-2, nous pouvons lire différents articles qui saluent tous une possibilité de prendre la parole : « *Symbole de citoyenneté, la liberté de parole des usagers a pris toute sa place dans les établissements (groupes de parole dans lesquels il est possible de confier ses tracas, groupes d'expression artistique, participation à des commissions menus, loisirs, etc...). Elle est un aspect nouveau de la relation usagers/professionnels. Le droit à la participation consiste à instaurer un dialogue entre l'organisation et les usagers en amont de la prise de décision. L'usager n'est plus le destinataire passif et muet de la décision, il la débat, il la discute, il use de son droit à la prise de parole* ». Ce droit à la participation nous paraît, hélas, très théorique, très idéalisé. Dans l'observation des acteurs et de leurs jeux que nous faisons au sein des CVS, par exemple, l'usager a la possibilité de proposer l'ordre du jour, de poser des questions, de demander des explications, de solliciter des aménagements pour le collectif, de revendiquer ses droits. Quant à débattre ou discuter à égalité, cela nous paraît encore très éloigné d'une réalité. Serait-ce lié aux effets de la dépendance qui accompagne l'infirmité Motrice Cérébrale, dont je parlerais plus loin, mais je constate, souvent douloureusement, un décalage très important entre la présence physique de la personne et ses capacités à participer pleinement et à égalité avec les autres participants (les familles, les professionnels, les administrateurs...). Il y aurait là un travail d'accompagnement important à initier. Les personnes concernées en montrent même le chemin et réclament l'aide des professionnels qui, pour l'instant, s'y refusent (pour ceux que je connais) : l'aide qu'elles demandent consiste dans une aide à parler, une aide à la prise de notes, une aide à la lecture des comptes rendus, une aide pour les préparer à une présence active et effective aux prochains CVS. Dans cette situation où l'on a fait une place aux usagers, au moins dans les textes de loi, les professionnels en situation d'accompagnement ne savent plus quelle place occuper, ne veulent pas parler pour ou à la place, et leur distance actuelle, déterminée peut être par un déséquilibre des relations ou un nouveau sentiment d'impuissance, renvoie l'usager à ses difficultés, à son handicap, à sa solitude parmi les autres.

Ce n'est pas, on le voit, parce que la loi leur fait une place, parce que les usagers ont une place de plein droit dans les instances où l'on parle qu'ils sont en capacités de parler. Cette remarque, issue de ma pratique des CVS me renvoie aussi à Michel FOUCAULT qui parlait des procédures qui contrôlent la production de discours et au triple tabou qu'il dénonçait alors : « on n'a pas le droit de tout dire, on ne peut pas parler de tout dans n'importe quelle circonstance, n'importe qui ne peut pas parler de n'importe quoi ». Comment libérer, faciliter, accueillir, écouter ce que disent (ou ce que tentent de dire) les personnes IMC sans enfermer leurs mots, leurs gestes et leurs expressions dans des discours encadrés, surveillés et contraints ?

---

<sup>119</sup> Michel FOUCAULT, p164

Les travailleurs sociaux que je connais, qui pour l'instant hésitent, voire refusent, d'accompagner les personnes IMC dans les CVS sont peut être aux prises avec cette question. Auquel cas il serait temps de la poser clairement. C'est peut être un début aujourd'hui, dans le cadre du travail que je vous expose.

J'ai cherché les définitions de gouvernement des autres et comme souvent une notion ouvre sur une autre qui ouvre encore sur une autre...j'ai lu et j'ai pris des notes, toujours en essayant de ne pas m'éloigner de mon propre travail ou de mon propre sujet : l'éthique de la vulnérabilité. Je sentais que les deux titres s'accrochaient, étaient en liens. Mon travail d'écriture consistait à tenter de montrer, ou plutôt de dire, non d'écrire comment, j'essayais d'affiner le dispositif de mon intervention.

### 3.4 - Dispositif

Qu'est ce qu'un dispositif ?

*« Le mot dispositif est un terme décisif dans la stratégie de la pensée de FOUCAULT à partir du moment où il commence à s'occuper du gouvernement des hommes. Un dispositif est un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ; bref du dit aussi bien que du non dit, voilà les éléments du dispositif »<sup>120</sup>.*

Si je prends dispositif dans le sens de réseau, celui que j'établis entre les différents éléments de mon propos, le dispositif revêt un pouvoir, ce qui suppose qu'il s'agirait là d'une certaine manipulation des rapports de force.

Suis-je alors autorisée à penser que mon dispositif d'écriture aide à penser que le gouvernement de soi, avant celui des autres, est la manière dont les sujets se rapportent d'abord à eux-mêmes et rendent possible le rapport à autrui ?

Cette définition du dispositif me ramène à un précédent travail de recherche<sup>121</sup> (en sortons nous un jour ?) dans lequel je tentais de montrer le dispositif par lequel l'éducateur se mettait lui-même en jeu (ou en je) pour aider la personne IMC, entravée dans des difficultés fonctionnelles d'élocution qui altèrent considérablement ses capacités de communication avec autrui.

Le gouvernement de soi était peut être alors, sans que je le perçoive vraiment, la manière dont les sujets (l'éducateur et la personne IMC) se rapportaient à eux-mêmes pour rendre possible le rapport à autrui. Tout mon souci était alors de parler vrai, de ne pas transformer le franc parlé de l'autre, de ne pas parler à sa place, mais de rendre ses mots audibles et compréhensibles pour autrui. Il s'agissait peut être *« de restaurer la parole là où pour parler plus directement elle s'était dépouillée de ses mots »<sup>122</sup>.*

Au cœur de ce dispositif, éducatrice en situation d'accompagnement à la relation d'un sujet avec un autre, j'avais le pouvoir d'effacer (un peu) le handicap qui tout de suite se

<sup>120</sup> Giorgio AGAMBEN. 2007. p 8, 9

<sup>121</sup> Catherine MICHON. 1999.

<sup>122</sup> Michel FOUCAULT. 2001. p 649

montre pour mieux laisser voir le sujet qui le porte (le sujet en situation de handicap dirons nous aujourd'hui).

Les travailleurs sociaux, sont, la plupart du temps, en présence de sujets, de personnes, de populations vulnérables.

Côtoyer des personnes IMC dans le cadre de notre mission d'accompagnement, c'est être confrontés, entre autres, à l'acte d'aide à la communication tout en se gardant du risque « d'indignité de parler pour les autres », de la tentation de parler d'elles, au dessus d'elles, sans s'adresser à elles.

Les personnes IMC sont très marquées par le handicap physique et de fait gravement stigmatisées. Les plus handicapées sont totalement dépendantes de leur famille et des professionnels pour accomplir les actes de leur vie quotidienne les plus élémentaires : se nourrir, se déplacer, communiquer... La satisfaction de leurs besoins est soumise au bon vouloir d'un autre, pourrions-nous dire au pouvoir d'un autre ? Cette dépendance incontournable ouvre-t-elle le droit à la parole ? C'est une première question.

La première fois que nous entendons parler une personne IMC qui présente de graves troubles de l'élocution, nous sommes perdus. Nous ne comprenons pas ce qu'elle dit. Pourtant nous saisissons que ce qu'elle dit n'est pas dépourvu de sens, qu'il y a une pensée, l'expression d'une intelligence, d'une sensibilité, d'un je. A les côtoyer on s'habitue à leurs gestes athétosiques, désordonnés car le corps tout entier participe à l'expression verbale, on devient attentif aux contorsions de la bouche, aux mouvements des yeux, au langage des expressions physiques : « *il y a bien d'autres choses au monde qui parlent et qui ne sont pas du langage. Peut être y a-t-il du langage s'articulant d'une manière qui ne serait pas verbale* »<sup>123</sup>. On saisit pourtant quelques mots, on les reformule, on s'assure de les avoir compris, on construit mot à mot des phrases, on demande confirmation à la personne et c'est ainsi que s'instaure peu à peu une relation de communication très particulière qui nous confère un rôle inédit dans notre métier, celui d'interprète. Un rôle d'autant plus prégnant si notre présence et notre action permettent le passage, un passage entre les mots du locuteur (la personne IMC) adressés à son interlocuteur (autrui) qui ne la connaît pas, qui ne la comprend pas, qui s'inquiétera très vite de ses gesticulations, qui ne saura plus comment agir ou réagir sauf à se raccrocher à l'éducateur, au passeur, à l'interprète, plus proche de ses représentations de la normalité.

Puisque j'ai construits jusque-là mon propos autour ou à partir de la définition des mots, il me paraît nécessaire d'apporter une distinction entre l'acte de traduire et celui d'interpréter : Alors que traduire signifie « faire passer », faire que ce qui est énoncé dans une langue le soit dans une autre en tendant à l'équivalence sémantique et expressive des deux énoncés, interpréter signifie dire quelque chose de quelque chose. Traduire les mots d'une personne IMC, c'est trouver les mots qui portent sa pensée et ne pas prononcer ses mots à sa place puisqu'elle parle, « je ne veux pas parler au nom des autres et prétendre dire mieux ce qu'ils ont à dire », mais lui prêter en quelque sorte notre appareil d'élocution puisque le sien est défaillant. Interpréter ce que dit la personne IMC afin de le rendre compréhensible à un autre est plus que traduire ou transcrire, c'est un acte qui cherche le sens caché des choses sous leur sens apparent dans la lecture d'un signe, d'un geste, d'une expression, d'une contorsion corporelle, c'est un acte qui nécessite une distanciation, la création d'un espace qui fait exister la personne plutôt que de coller à elle, de se mettre à sa place, de parler à sa place et ainsi de la cacher au regard, de l'extraire de la relation à l'autre, ce qui serait indigne. Interprète de la personne IMC, occupant un espace matérialisé, entre elle et l'autre il s'agit au contraire de la faire voir, de la faire exister, de la faire entendre et de la faire reconnaître comme sujet porteur de sa

---

<sup>123</sup> Michel FOUCAULT. 2001. p 593

parole. Le travailleur social, dans cette fonction d'interprétariat doit se soucier de l'autre en permanence, du respect de son statut de sujet doué de parole tant du côté de la personne qu'il accompagne que du côté d'autrui, à cette place intermédiaire de l'intercommunication, à cette place singulière de l'interrelation.

Un auteur, inconnu du grand public, IMC presque anonyme, a bien écrit son vécu de la traduction. Yves, c'est son prénom, se demande « *si celui qui traduit ne prend pas sa place, la place de sa parole. Si sa personnalité et celle du traducteur ne sont pas brassées, mélangées dans des enchevêtrements de mots* ». Il insiste sur « *la nécessité de vigilance du traducteur pour qu'il ne superpose pas son propre langage à celui de la personne IMC dont il est l'interprète. Lorsque je veux communiquer avec l'extérieur, le rôle joué par l'interprète est essentiel. Même s'il retransmet scrupuleusement mes gargouillis de mots en parler clair, il court le risque de prendre la place de ma parole. En me prêtant sa voix l'interprète me fait prendre vie. Il trie, décortique et purge avec adresse, c'est moi et ce n'est pas moi, c'est à croire que la matière humaine ne vibre que par le son des mots, des phrases et de la parole.* »<sup>124</sup>

Ce dispositif intermédiaire requiert toute notre attention, beaucoup de passion, beaucoup de respect pour l'autre, un autre si vulnérable pour cause d'extrême dépendance qu'il pourrait être tentant de parler à sa place pour gagner du temps, pour le soustraire aux regards qui le stigmatisent et le classent dans une catégorie non humaine : c'est un handicapé.

Si mon long exposé sur la difficile prise de parole des personnes IMC vous aura permis de saisir entre les mots ce que j'entends par vulnérabilité, tentons à présent de donner un contour peut être plus théorique à la notion de vulnérabilité, à cette condition humaine qui donne corps à notre métier .

### 3.5 - Vulnérabilité

Qu'est ce que la vulnérabilité ?

Corine PELLUCHON, docteur en philosophie induit une appréhension de la vulnérabilité ou autonomie brisée, grâce à laquelle les hommes peuvent redéfinir leurs rapports réciproques et leurs relations aux autres. « *Tout se passe comme si l'expérience de la vulnérabilité révélait à l'homme le sens de sa responsabilité* »<sup>125</sup> dans son rapport et sa relation à l'autre.

L'expérience du travail social est l'expérience de l'exposition à l'autre. Parce que la personne handicapée doit s'en remettre à un autre pour accomplir les actes de sa vie quotidienne (se nourrir, se déplacer, communiquer), elle est dépendante. Cette situation la met aux prises avec sa vulnérabilité et le travailleur social qui l'accompagne aux prises avec sa responsabilité, pris dans le positionnement de gouvernement des autres. « *C'est là qu'intervient peut être la notion de confiance qui dissimulerait peut être l'idée de pouvoir et surtout « de pouvoir sur » sachant qu'il est difficile d'imaginer des situations*

<sup>124</sup> Yves LACROIX. 2009.

<sup>125</sup> Corine PELLUCHON. 2009. p 22

*d'interaction où l'un n'exerce pas un pouvoir sur l'autre du fait même qu'il agit. L'idée de confiance dissimule l'idée selon laquelle il n'y a jamais de juste équilibre entre le pouvoir d'autrui et le pouvoir sur autrui »<sup>126</sup>.*

La vulnérabilité vécue peut elle être racontée, avec des mots ? Faut-il dans cette situation prendre la parole ? L'acteur ne prendrait il pas un trop grand risque, celui d'un discrédit encore plus grand à l'heure où tous les regards sont tournés vers l'exacerbation du MOI, de la compétence, de la puissance, de la réussite dans une société qui exige de l'individu qu'il soit indépendant et autonome ?

Pensons également à cette expression de Paul RICOEUR « soi-même comme un autre ». Elle éclaire le positionnement d'un « être avec » même si les travailleurs sociaux disent plus souvent et plus modestement « faire avec ». « Soi-même comme un autre » donne à mon sens la mesure de nos responsabilités dans l'acte de gouverner les autres.

Pourrions nous penser aujourd'hui, et pour finir, que la notion de contrat, incontournable depuis 2002-2, serait un mode de gouvernement des autres ? Dans le cadre du travail sur autrui, vulnérable, dépendant, l'objet du contrat ne serait pas d'échanger des biens déterminés ni de sceller une alliance entre égaux, mais d'organiser la production de normes, d'organiser l'exercice du pouvoir et de privilégier la circulation de la parole. Idéal synonyme de partenariat et d'ouverture, le contrat serait un lien qui engage réciproquement l'institution et l'individu accueilli. L'exigence de réciprocité engagerait alors à ce titre une responsabilité accrue de chacun des acteurs.

Les contrats d'accueil que je connais sont encore très loin d'aller dans ce sens. Ils ne sont que formels et sans âme, seulement existants pour une institution conforme à la loi.

J'aurai tenté dans mon propos, de manipuler avec précaution j'espère, des notions complexes, bien loin encore de m'être familières.

Pour conclure, je laisserai la parole à Michel FOUCAULT. Écoutons le : « *Relations de pouvoir, gouvernement de soi et des autres, rapport de soi à soi, tout cela constitue une chaîne, une trame, et que c'est là, autour de ces notions que l'on doit pouvoir, je pense, articuler la question de la politique et la question de l'éthique.* » Le gouvernement des autres peut alors être entendu comme un champ stratégique de relations de pouvoir qui doit se référer à une éthique du sujet défini qui est le rapport de soi à soi.

## Bibliographie

### **AGAMBEN Giorgio**

2007. *Qu'est ce qu'un dispositif ?* Paris, Ed. Rivages Poche – Petite bibliothèque

### **CHATEL Viviane, SOULET Marc Henry**

2002. *Agir en situation de vulnérabilité.* Québec, Presse de l'université de Laval ; collection sociologie contemporaine , 214 pages.

### **FOUCAULT Michel**

2001. *Dits et Ecrits. I -1954.1975* – Paris, Gallimard, Col. Quarto, 1707 pages

2008. *Le gouvernement de soi et des autres.* Cours au collège de France 1982-1983. Paris,

---

<sup>126</sup> Viviane CHATEL et Marc henry SOULET. 2002. p 4

Gallimard – Seuil

**KIERKEGAARD Soren**

2009. *Pensée et problèmes de l'éthique*. Paris, Philosophie contemporaine

**LACROIX Yves**

2009. *Un passager délivré*. Paris, éditions compact

**MICHON Catherine**

1999. *L'éducateur, artisan d'une possible relation entre une personne IMC et autrui*.  
Mémoire DSTS

**PELLUCHON Corine**

2009. *L'autonomie brisée*. Paris, PUF, Collection bioéthique et philosophie.

**REVEL Judith**

2007. *Dictionnaire FOUCAULT*. Paris, Edition Ellipses

**Philosophie. Anthologie**. Folio Essais



## **CHAPITRE 4**

### **JEANNOT est-il un auteur?**

Brigitte JOLY  
2010

Je vais vous parler un peu pêle-mêle d'écriture, mais de plusieurs écritures. De cette injonction qui est faite aux travailleurs sociaux d'écrire et de la façon magique que certains artistes ont trouvé de tordre l'écriture ; peut-être le lien est-il ténu ou même vous paraîtra totalement bizarre et sans fondement mais il me parle, à moi. Il me permet d'interroger l'écriture de commande, l'écriture professionnelle. Une écriture professionnelle qui reste authentique et qui pourtant est dirigée : qui est gouvernée. Et d'autres écritures qui sont libres, violentes, démentes.

En fait, lorsqu'on a commencé à travailler sur FOUCAULT, ce sont ses textes (que je connaissais un peu) sur le discours, sur l'auteur, l'écriture, les archives, qui me motivaient pour une lecture approfondie et pour l'effort d'un texte de ma part. Je vous emmène sur des lignes croisées d'acrobate entre l'écriture des rapports, évoquant le statut de ces écrits, « le statut du discours » professionnel et d'autre part l'écriture d'artistes dits marginaux mal rangés dans la catégorie de l'art brut, avec entre autres l'histoire particulière du Plancher de JEANNOT ; je vais la raconter. Mais d'abord :

J'ai trouvé ma place professionnelle en faisant mienne cette expression organisatrice du travail social : le travail social est assigné à produire du changement chez autrui. On n'est pas loin du gouvernement des autres... Foin de culpabilité, de cette nuance jugeante et soupçonneuse qu'il serait suspect de gouverner les autres ; je ne vais pas entrer dans ce débat mais je le répète : en filigrane il y a cette raison d'être travailleur social : je vais tenter de changer la situation des gens qu'une mission me permet de rencontrer. Mission de mittere : envoyer : je suis envoyée par quelqu'un (la loi, le gouvernement,..) qui institue la relation auprès d'individus ou de groupes. Cette relation sociale sur demandes (de l'institution et du sujet) est empreinte de pouvoirs inégalement réciproques. Pour engager le changement, il faut influencer, accompagner, aider... parler... et rendre compte (heureusement) : en écrivant, en laissant trace dans les rapports au Juge, dans les rapports d'activité, dans les compte rendus de réunions, dans les projets (de service, pour l'enfant... en évaluant, etc.). Cette action d'écrire, cet agir sur l'action, « *une action sur des actions* » est une modalité d'exercice d'un pouvoir sur autrui. Michel FOUCAULT le décrit dans *Dits et écrits* quand il décline les relations de pouvoir : « *elles s'exercent pour une part très importante à travers la production et l'échange de signes* ». L'écriture des rapports en Protection de l'Enfance est un exemple particulièrement sensible de ces positionnements professionnels et dit Foucault :

« *Les rapports de communication impliquent des activités finalisées et sur le seul fait qu'ils modifient le champ informatif des partenaires, ils induisent des effets de pouvoir* »<sup>127</sup>.

Par ailleurs, les opportunités de cette profession m'ont propulsée à un poste de direction, c'est-à-dire de « gouverner les autres » n'est-ce pas ? Objectif « intenable » sans un impératif supplémentaire, à intégrer, à métaboliser en soi : un principe du « dire vrai » dans les procédures, règlements, injonctions diverses, déontologie, contrôle et évaluation, dans ces espaces contradictoires de pouvoir institutionnel dont il me faut tenir un bout.

Comme travailleur social, quelque soit le poste, en face du sujet-usager ou du sujet-collègue le gouvernement des autres impose donc le gouvernement de soi, selon quelques principes que Michel FOUCAULT nous aide à penser et à tenir.

---

<sup>127</sup> Michel FOUCAULT. 2001, tome II, p.1055, 1056.

Et le Plancher de JEANNOT ? Quel rapport avec les écrits professionnels exemplaires de modalités de pouvoir ?

J'ai rencontré le Plancher de JEANNOT<sup>128</sup> dans une foire aux livres sur une place d'Ardèche où un petit éditeur présentait son artisanat.

Cette extraordinaire histoire m'a saisie : j'ai cherché partout ce plancher et je l'ai finalement trouvé par hasard. Il m'a amené à Paris devant l'Hôpital Sainte Anne et à Lausanne dans un lieu de folie et de rêve : le musée de l'art brut<sup>129</sup>. Le livre lui-même est le témoignage d'un médecin qui a découvert le plancher.

JEANNOT, gardons son anonymat, est un jeune paysan du Béarn qui en 1972 sculpte dans le plancher de sa chambre dans une ferme isolée un texte d'imprécations violentes et se laisse mourir de faim dans ce lieu, près de sa sœur et du corps de sa mère morte peu avant. Il y a dans cette famille tout le malheur de deux générations, enfermées dans leur mutisme, fermées au monde, fermées aux tentatives d'aides du maire, de l'assistante sociale, des voisins, des gendarmes, du curé ; JEANNOT qui semblait avoir les capacités d'échapper à ce monde en ayant la possibilité de poursuivre ses études, est appelé à la guerre d'Algérie, puis choisit la succession du père dans la ferme appauvrie et entre en folie.

Tragédie aux ingrédients connus par les travailleurs sociaux et un texte comme solde de tout compte. Nul n'est parvenu à toucher JEANNOT, nul n'a pu produire du changement dans sa situation de démence mais il a pu laisser un texte de colère et de douleur. Il a écrit. Son texte est une dénonciation de tout ce qui commande les autres : « *la religion a inventé des machines à commander le cerveau* »... « *En nous faisant croire des histoires et par ce truquage abuser de nos idées innocentes* » ... Il exècre et rejette ces institutions, Eglise et Papes hypocrites qui manipulent et accusent...ses mots à lire doivent être dits, proférés, clamés ! Le texte est un délire de la persécution, d'un pouvoir divin qui a vaincu JEANNOT et sa sœur Paule : la preuve : Jean XXIII pour Jean et Paul VI... pour Paule ???

Dans « *les mots qui saignent*<sup>130</sup> », Michel FOUCAULT parle de la traduction de l'Enéide par Pierre KLOSSOVSKI en disant : « ...*les mots ne se contentent pas de dire ce qu'ils racontent ; ils l'imitent (l'épopée), formant par leur choc leur dispersion et leur rencontre le « double » de l'aventure, « ce sont les mots qui saignent, non les plaies* ». Les psychiatres analysant le texte de JEANNOT ont dit qu'il était « *une tentative pour le psychotique de rassembler sa vie* », oui, peu importe. Ce qui m'importe, c'est l'émotion de face à face avec la sculpture des mots, leur genèse, leur explosion de sens dans l'insensé.

Qu'est devenu le Plancher de JEANNOT ? Je voulais le voir ; l'écriture a quelque chose de transportable par le livre, mais là il y avait un plus : un objet-écriture, une œuvre, une sculpture magnifique, une calligraphie harmonieuse, une idée graphique unique. Ce fut donc une quête.

J'ai été amenée dans cette recherche du Plancher de JEANNOT à me rendre au musée de l'art brut de Lausanne. Je n'y ai pas trouvé le plancher mais des références à cette œuvre et d'autres œuvres écrites, des œuvres stupéfiantes qui utilisent l'écriture comme support. L'obsession de Kunizo MATSUMOTO (à partir de cahiers de liaison d'éducateurs !), les gouaches de lettres de CARLO, bandes dessinées de Henry DARGER, les lettres d'amour et de dévotions, « légendes » d'ALOÏSE, le grimoire de Constance SCHWARTZLIN-

<sup>128</sup> Guy ROUX. 2005.

<sup>129</sup> Musée de l'art brut, Avenue Bergières 11, 1004 Lausanne, Suisse ; [www/arbrut.ch](http://www.arbrut.ch)

<sup>130</sup> Michel FOUCAULT. 2001, tome I, p.453

BERBERAT. Toutes « écriture en délire<sup>131</sup> » qui fascinent par leur créativité formelle, et qui torturent le sens des mots.

L'art brut a été défini par Jean DUBUFFET comme « *des ouvrages exécutés par des personnes indemnes de culture artistique, dans lesquels le mimétisme contrairement à ce qui se passe chez les intellectuels ait peu ou pas de part, de sorte que les auteurs y tirent tout (sujets, choix des matériaux mis en œuvre, moyens de transpositions, rythmes, façons d'écriture, etc) de leur propre fonds et non pas des poncifs de l'art classique ou de l'art à la mode.* »

J'aime aussi cette non-définition « *ces productions en dehors du sens propre qu'elles semblent avoir pour leur auteur, qui est marquée du sceau de l'immédiateté et de l'utilité, ne trouvent, ne prouvent et n'éprouvent leur existence pour les tiers que dans une rencontre entre l'auteur, la chose et celui qui la découvre* ». C'est un choc, un face à face. C'est ce que j'ai vécu par la découverte du Plancher.

Les écrits, toutes les œuvres de l'art brut sont reconnus comme tels parce qu'un Jean DUBUFFET puis Michel THEVOZ puis Lucienne PEIRY les repèrent et les intègrent dans la collection - définition de l'art brut. Les œuvres de l'art brut proviennent largement des hôpitaux psychiatriques comme si l'expression de la haute tension mentale qu'est cette production artistique était in-tolérable à l'extérieur et peut-être en développement dans la protection et le confinement. Ainsi, on peut approcher, « *entrevoir des vastes régions inexplorées de notre sensibilité* » (M.THEVOZ) mais ce n'est pas l'art des fous ; et Jean DUBUFFET, « l'inventeur » de l'art brut dit « *il n'y a pas plus d'art des fous que d'art des dyspeptiques ou des malades du genou.* » !

M. FOUCAULT décline d'ailleurs dans *l'Histoire de la Folie* que la folie est culturelle, qu'elle varie dans ses définitions, dans sa reconnaissance ou sa tolérance avec l'Histoire et les civilisations. Michel FOUCAULT qui n'a jamais parlé de l'art brut, a cependant aussi reconnu comme œuvre un texte extraordinaire. Il dit avoir été « *subjugué* » par le mémoire de Pierre RIVIERE, parricide qui écrit en 1836 un long texte décrivant sa vie, sa famille, ses actes d'assassinats de sa mère, de sa sœur et de son frère. « *Soyons francs. Ce n'est peut-être pas cela (les études de l'époque sur les rapports entre la psychiatrie et la justice pénale) qui nous a arrêtés plus d'un an sur ces documents. Mais simplement la beauté du mémoire de Rivière. Tout est parti de notre stupéfaction<sup>132</sup>.* » Le texte lui-même et les annales judiciaires lui permettent, permettent tout court, comme une leçon exemplaire d'observer des archives et de comprendre « *de dresser le plan des luttes diverses, restituer ces batailles, retrouver le jeu de ces discours, comme armes, comme instruments d'attaque et de défense dans des relations de pouvoir et de savoir.* » Argument d'intérêt particulièrement valide pour moi, intéressée comme je le suis par de drôles de bizarreries : « *on peut y voir aussi le pouvoir de dérangement propre à un discours comme celui de Pierre Rivière et l'ensemble des tactiques par lesquelles on essaie de le recouvrir, de l'insérer et de lui donner statut comme discours d'un fou ou d'un criminel* ».

« *Le pouvoir de dérangement* », magnifique formule pour décrire aussi ce qui m'a saisie en découvrant le Plancher de JEANNOT. C'est bien cette stupéfaction, ce pouvoir de dérangement, cette fascination que j'éprouve en face de ces écrits, de cette inventive écriture à côté du sens. D'autant que je tiens avec cette citation mon lien ambiguë avec le gouvernement des autres avec « *l'ensemble des tactiques* »...!

L'ouvrage « *Moi, Pierre Rivière ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...* présenté par Michel Foucault » a trois parties : le dossier c'est à dire le texte lui-même, les

<sup>131</sup> Lucienne PEIRY. 2004

<sup>132</sup> Michel FOUCAULT. 2004, p.17

différentes pièces judiciaires, les notes des collaborateurs de Michel FOUCAULT, et d'abord la présentation de FOUCAULT qui commence par ces mots « *Nous voulions étudier l'histoire des rapports entre psychiatrie et justice pénale. Chemin faisant, nous avons rencontré l'affaire Rivière* » et plus loin « *Nous avons été subjugués par le parricide aux yeux roux* ».

Ma fascination à moi, c'est le Plancher de JEANNOT et les plus ou moins doux dingues du musée.

J'ai donc cherché le Plancher de JEANNOT ; Internet est bien pratique mais j'ai peiné, j'étais prête à le chercher aux Etats-Unis car j'ai appris que ce grippe-sous de Docteur ROUX, le médecin qui a trouvé le plancher lors de la vente de la maison de Paule et JEANNOT se l'est approprié et a refusé de le déposer à Lausanne où il fut exposé seulement en 2004 ; il l'a vendu à un laboratoire pharmaceutique, la Bristol-Myers-Squibb, qui fabrique des neuroleptiques... et qui en a fait don à Sainte Anne « *pour que Jeannot ne soit plus enfermé dans sa solitude sans soin* ». L'hôpital l'a enfermé dans des cages d'acier et l'expose au bord du trottoir rue Cabanis, en face de l'auberge de jeunesse internationale, là où je l'ai trouvé par hasard alors que j'étais à un colloque au FIAP.

On peut voir dans l'histoire du Plancher de JEANNOT, dans le mémoire de Pierre RIVIERE, dans les lettres d'ALOÏSEI, dans les graphismes de Dwight MACKINTOSH, les traces écrites par des marginaux, plus ou moins dangereux pour notre société. Sont-ils des auteurs ? Leur folie les ont-ils exclus de cette reconnaissance à cause de leur folie alors que leur œuvre fascine ?

On côtoie pleins de vies bizarres dans notre métier de travailleur social ; il m'est apparu évident de voir comment « nous » les transformons (en toute clarté et professionnalisme) en faits divers, en HDT (hospitalisation à la demande d'un tiers), en signalements, en rapports, en enquêtes, en notes circonstanciées, en racontars dans les couloirs, en synthèse, en fou-rires à la pause café. Sommes-nous des auteurs ? Notre rationalisme de commande permet-il cette reconnaissance ?...

Et tant d'écrits de douleur ou d'élucubrations poétiques restent obscurs et inconnus. Cette reconnaissance de l'art brut me touche comme me touchent les histoires des personnes que les travailleurs sociaux rencontrent et dont les traces dorment dans les dossiers d'archives. Des traces qui sont celles des travailleurs sociaux qui les décrivent, les côtoient, les influencent, les aident, les conseillent,... et ainsi les gouvernent. Les écrits de l'art brut (commodité de langage) sont, en direct, des personnes qui ont « quand même » choisi les mots pour dire. Je les envie, moi et mon écriture sage et inhibée. Ils flamboient d'imagination, d'un monde intérieur foisonnant et dépourvu de sens commun. Nous, comme professionnels, on choisit avec pincettes, on fait attention à l'avocat qui épluchera, au chef de service qui validera, on fait court et concis, on ramasse, on réfléchit, on argumente. Nos textes sont ceux des diplomates, des experts ; les écrits professionnels doivent être pensés en amont, rédigés clairement, postés à temps : codifiés, encadrés. Ont-ils quelque chose en commun avec le texte du plancher de JEANNOT ? Nos écrits sur ces sujets-là sont construits, normés, surveillés, utilisés... sommes nous des auteurs pour autant ? Concilier ce principe du changement (de la situation du sujet) avec l'impératif de la reconnaissance du sujet : tel qu'il devrait être, tel qu'il est. Sans infirmer mon principe professionnel justifiant ma sueur et mon salaire, je l'ébranle, je le mets à l'épreuve afin de rester dans le respect du sujet vivant et rebelle. Michel FOUCAULT pourra-t-il me fournir les états dont a besoin ce programme ? Faire œuvre de ces textes codifiés, peu probable...

JEANNOT, dans une ultime tentative de mise en sens de sa vie a trouvé en lui des mots de colère et les a inscrits dans la matière qu'il avait à sa disposition en choisissant

également un style : les trous forés et leur liaison en creux qui donne une typographie originale, cette marque qui est la force, force qui permet de donner à l'objet et à l'écrit le statut d'œuvre.

En tout cas ces deux types de textes ont incorporé l'écriture dans un processus de pensée. Michel FOUCAULT nous dit que l'écriture « sert à penser » et que c'est même « le privilège absolu de l'écriture que de provoquer la pensée ». Si FOUCAULT s'était penché sur les phénomènes de l'art brut, il en aurait été un critique chaleureux. Mais je ne sais pas.

Ce parallèle hérissé d'embûches est-il lisible et fécond, pour vous les « récepteurs » ? Je n'ai même pas cherché de liens à démontrer, un voyage intuitif a commencé. Vous me direz.

Dans les écrits de l'art brut, l'écriture évite le sens tel que nous l'envisageons, elle nous impose une autre strate de réaction et interroge notre représentation de l'écrit. Comment l'écriture des autres, définis comme fous ou « bizarres » échappe-t-elle aux gouvernements des uns, c'est-à-dire nous, travailleurs sociaux, juges, politiciens, organisateurs de tous bords ? Quel appui éthique m'offre-t-elle, cette écriture du sensible irrationnel ? Une émotion esthétique relativise-t-elle notre écriture codifiée ? La dimension cachée de la douleur, qui ne peut se dire ni s'évaluer, transpire peut-être dans les tonnes d'archives du travail social. « *C'est une anthologie d'existences. Des vies de quelques lignes ou de quelques pages, des malheurs et des aventures sans nombre, ramassés en une poignée de mots... ; car tel est dans ces textes le resserrement des choses dites qu'on ne sait pas si l'intensité qui les traverse tient plus à l'éclat des mots ou à la violence des faits qui se bousculent en eux. Des vies singulières, devenues par je ne sais quels hasards, d'étranges poèmes, voilà ce que j'ai voulu rassembler en une sorte d'herbier.* »<sup>133</sup>

## Bibliographie

### FOUCAULT Michel

2004. *Moi, Pierre Rivière ayant égorgé ma mère, ma sœur, mon frère...* présenté par Michel Foucault. Paris, Folio  
 2001. *Dits et écrits I – 1954-1975-*. Paris, Ed. Gallimard, Col. Quarto  
 2001. *Dits et écrits II – 1976-1988-*. Paris, Ed. Gallimard, Col. Quarto

### ROUX Guy

2005. *Histoire du plancher de Jeannot*. Cannes et Clairan, Ed. Encre et lumière

### PEIRY Lucienne (S/D)

2004. *Ecriture en délire*. Milan, 5 Continents Editions, Collection de l'Art Brut, Lausanne

---

<sup>133</sup> Michel FOUCAULT. 2001, tome II. p.237.

## **CHAPITRE 5**

### **Je et un autre**

### **La question de la rencontre et du travail social**

Bruno ALLAIGRE  
2010

Formulons l'hypothèse que l'expérience de clinicien de Michel FOUCAULT lui a permis de forger non pas une certitude, mais un questionnement : qui suis-je ? qui parle ?

Gageons que ce qu'il a mis en œuvre ensuite est relié à ce questionnement, par une entremise logique – comme on prend acte de *quelque chose*. Constatons que s'essayer à rencontrer ou à comprendre Michel FOUCAULT relève d'un impossible et, encore, ouvre sur une question, nécessairement notre question cette fois. Postulons qu'à partir de cette question, rencontre et bonne compréhension d'autrui font problème ; et qu'alors le travail social s'envisage tout autrement qu'à l'accoutumée.

Par un dispositif sonore, par une prise de parole en de multiples points, par la juxtaposition de plusieurs discours, j'ai tenté de rendre compte de mon expérience du travail des textes de Michel FOUCAULT. Il m'est impossible, ici, de réitérer l'opération. *Quelque chose* se perd dans le passage à l'écrit.

Michel FOUCAULT est historien, si je peux me permettre, parce qu'il raconte des histoires. Si chacune est un trait, je me suis demandé quel est le dessin, finalement, qu'il nous laisse. Le dessin, la figure, vous voyez, la forme... mais aussi, le dessein. C'est-à-dire l'évidence de la forme, la projection en avant, l'envisageable ou le sans visage.

Je n'ai pas trouvé de dessin. Pas de dessin. Pas de forme. Une succession de figures qui ne collent pas et des phrases : « Ne me demandez pas qui je suis », « Qui parle ? », « Je est un autre ».

Je, et puis un autre. Par le récit d'un accompagnement, je propose alors de revenir sur une expérience d'accompagnement singulier. Tentative d'un dessein, retour à une clinique du social. En balance, la question de la vérité, et celle du gouvernement des autres.

### **Garder le silence**

Jacques est titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé, il est aussi reconnu Travailleur Handicapé. C'est à ce titre que je le rencontre la première fois, en 2006 : je suis « conseiller en insertion professionnelle » auprès de personnes handicapées (réseau Cap Emploi). Titulaire d'un DUT technique, il cherche un emploi.

Il participe à une réunion d'information, de 1<sup>er</sup> accueil. Puis je le reçois en entretien individuel pour constituer son dossier d'inscription et fabriquer avec lui un « plan d'action ».

Très vite au cours de cet entretien, je comprends qu'il est venu sur les conseils de l'ANPE, qu'il est effectivement en recherche d'emploi, mais qu'il est surtout très en difficulté. Comme je me tais, il parle. Il m'explique. Quelques années auparavant, il a eu un grave accident de moto ; il conduisait et avait pour passager un de ses amis, ils ont percuté une voiture en face à face. Jacques a sombré dans le coma. Je ne sais pas combien de temps.

Au réveil, il apprend qu'il a perdu l'usage de son bras gauche et que son ami est mort sur le coup lors de l'accident. Il me raconte tout ça. Il m'explique qu'au moment de l'accident, en fait lui aussi est mort et puis qu'il est revenu. Il se rappelle de son bras, détaché de son corps ; son bras qu'on lui a recousu. Pendant son coma, il était hospitalisé à Grenoble ; il se rappelle avoir quitté sa chambre, être entré chez des gens qui habitaient

en face de l'hôpital. Il se rappelle être sorti de sa chambre plusieurs fois, comme ça. Il s'interroge un peu : il se rappelle, ou il a rêvé ? Non, il se rappelle. C'est vrai.

Après l'hospitalisation, il a suivi une rééducation. Longue. Il a été indemnisé par une assurance, le véhicule qui les a percuté était visiblement en tort. Il a touché une grosse somme d'argent.

Cet argent, il l'a prêté à une personne qui ne le lui a jamais remboursé.

La situation est assez impressionnante. Il la raconte avec un air un peu détaché, il ne pleure pas. Il est déjà mort une fois, c'est ça son expérience fondamentale. Il sait qu'il lui faudra mourir à nouveau : c'est là la vraie souffrance.

Il a fait l'impasse sur tout ça, a tenté de faire comme si. Mais au moment où je le rencontre, il témoigne de cauchemars, d'angoisse : il n'est pas bien. Pas bien du tout, s'inquiète.

Je me tais toujours, assez surpris par l'histoire de ce monsieur et, surtout, par la manière très particulière qu'il a d'en parler. Il semble réfléchir beaucoup, être dans un monde à part, c'est un peu comme s'il ne me parlait pas : il parle à travers l'histoire qu'il raconte et je ne comprends pas ce qu'il me dit. C'est comme s'il était détaché de son propre discours. Pas d'émotion.

Il me dit à un moment qu'il écrit. Des textes, pour lui, régulièrement. J'attrape ça. Je lui dis un truc du genre « Ah bon ! ça doit être intéressant ! si vous voulez, vous pouvez me faire lire ! ».

Ça le surprend un peu, mais il attrape aussi. Nous convenons de nous revoir. Je lui ouvre un dossier, après tout, les chemins vers une insertion professionnelle sont multiples : je me dis, pourquoi pas celui-là.

Va s'installer ensuite un rythme de rencontres assez régulières, hebdomadaires, ou bihebdomadaires. Il écrit chez lui, amène ses textes et me les propose à la lecture. Je les lis en silence ou bien à haute voix.

Une fois que j'ai fini de lire, il commente. Raconte comment il a écrit. A chaque début de rencontre il me donne son texte en disant que cette fois il a presque fini, c'est sûr et puis au cours de notre rencontre il se met à réfléchir, à commenter : ce n'est pas encore parfait, il faut qu'il explique mieux. Généralement, il repart en ayant encore du travail : il a pris des notes, a élaboré des choses pendant notre rencontre.

Pour ma part, plus le temps passe et moins j'interviens. Au début, je vois tout de suite que le monsieur dont il parle dans ses textes, c'est lui-même. Ça me semble tellement évident. Et puis les leçons définitives qu'il écrit sur l'existence en général, c'est sûr aussi : il s'agit de sa vie à lui.

Je commente plusieurs fois tout ça, à haute voix, comme pour le convaincre. Au début, j'imagine en effet qu'il faut faire un travail avec lui pour lui permettre de recoller à ce qu'il raconte ; je me dis que je vais lui expliquer. Ça a pour effet de le plonger dans le silence : mes paroles l'arrêtent, il n'en fait pas grand chose. Mon explication, ma compréhension n'ont visiblement pas beaucoup de poids, ou plutôt, lui sont radicalement étrangères.

Petit à petit je me tais encore plus, assistant à un je ne sais quoi que je ne comprends pas. Mais laissant faire, le plus possible.

Le personnage dont il écrit l'existence veut participer à un jeu pratiqué dans un café littéraire à Paris. Il s'agit de s'installer à une table, de mettre un mot sur un papier, et d'attendre que quelqu'un s'installe, à partir de ce mot proposé (des gens circulent dans le café, et choisissent la table du mot qui les attrape ; s'en suit une rencontre entre celui qui propose le mot et celui que ce mot intéresse). Il m'en parle comme d'un jeu qui existe vraiment.

Et c'est ce qui va déclencher son départ à Paris. En effet, n'arrivant pas à trouver le mot que son personnage va inscrire sur sa table, il va aller lui-même à Paris pour expérimenter le jeu et pouvoir écrire la suite.

Jacques est assez impressionnant dans ce qu'il met en œuvre alors : il se débrouille après diverses péripéties pour trouver une chambre meublée et part effectivement à Paris. A sa demande, je lui précise que nos rencontres sont encore possibles, au rythme de ses retours en province, environ une fois par mois.

Parti pour un an, ayant payé d'avance tous les loyers, il est actuellement en train de prolonger de six mois et m'a annoncé dernièrement qu'il continuerait jusqu'à ne plus pouvoir payer..

De fait, à Paris il se sent bien. Au cœur de Paris, il n'est pas un touriste, il est dans la ville. « Le pont des Arts, j'aime bien, mais attention, hein, je suis pas un touriste : quand je traverse le pont des Arts, je traverse le pont des Arts ». Il fait des rencontres, est parfois déçu, mais globalement l'ambiance lui est familière, c'est chez lui.

L'histoire écrite continue peu. Il a rencontré une dame (« elle ressemble à ma mère ») qui veut publier un livre, qui a des contacts avec des éditeurs, qui s'intéresse à son travail. Elle lui donne des conseils. Ça l'empêtre un peu mais il s'en sert pour continuer. Son exigence de perfection est tellement grande concernant l'écriture que ça le paralyse un peu. Je crois qu'il n'a jamais aussi peu écrit que depuis qu'il est à Paris. Au début je l'encourageais un peu à reprendre l'écriture et puis j'ai lâché : au final, qu'est-il allé faire à Paris ?

Aujourd'hui, je reçois ce monsieur dans le cadre d'un atelier d'écrivain public que j'ai créé<sup>134</sup>. Il paie pour chaque rencontre. Le passage d'un lieu à l'autre l'a un peu troublé, il m'a récemment demandé si j'avais toujours des contacts avec Pole Emploi (ex-ANPE), je lui ai dit que non. Il est revenu sur la genèse de notre rencontre, s'est rappelé que c'est par l'entremise de l'ANPE de l'époque qu'il m'avait rencontré.

Je suis d'accord ; je lui dis simplement que maintenant je ne travaille plus pour Cap Emploi, que je travaille dans cet atelier et que je lui ai proposé de poursuivre le travail ici. Il se rappelle, prend acte de ma disjonction d'avec le dispositif de recherche d'emploi. C'est important parce qu'il est convoqué de nouveau chez Pole Emploi, il veut savoir qui le suit. Je crois qu'il saisit que le travail fait dans l'atelier ne voudra rien dire pour Pole Emploi. De toute façon, il dit qu'il pourra très bien se désinscrire de chez Pole Emploi, qu'il ne va pas falloir qu'ils lui demandent trop de compte : il ne comprend rien à ce qu'on lui propose et, en face, ils ne comprennent pas ce qu'il fait.

Mais qu'est-ce qu'il fait ?

---

<sup>134</sup> Cet atelier, ça ne s'invente pas !, s'appelle « Dits et Ecrits » .

Mars. Quand il arrive ce matin là, il commence par s'installer. J'observe la manière très particulière qu'il a de faire avec ce bras mort : il s'en arrange assez bien et a élaboré un savoir faire assez remarquable. Il enlève sa veste, place la somme qui correspond au paiement sur la table. Je n'y touche pas. Il cherche son calendrier. Cette fois il a pris son calendrier et veut le sortir pour déjà programmer d'autres rencontres, mais il ne le trouve pas. « Pourtant je suis sûr que je l'ai pris ».

Il cherche, s'énerve un peu. Finit par ne pas comprendre, il est troublé.

Il ne fait pas de lien mais commence alors à m'expliquer qu'il est particulièrement troublé en ce moment par le fait que des choses mal faites le touchent. Etre touché par des choses bien faites, c'est normal. Mais par quelque chose de mal fait, non, ce n'est pas normal et ça le dérange. Il m'explique par exemple qu'il a vu un reportage à la télévision sur l'artiste Elie Seimoun, et qu'il y était question de sa séparation d'avec Dieudonné. Elie Seimoun expliquait que malgré la séparation artistique du duo, les 2 anciens compères continuent d'être amis, de s'embrasser pour se dire bonjour par exemple. L'amitié perdure.

Jacques explique que tout ça il s'en fout, qu'il n'aime pas forcément ce que fait Elie Seimoun ou Dieudonné. Il s'en fout, mais ça le touche. Et ça, ça le dérange.

Un ami, perdre un ami, rester ami... Forcément, moi je pense à l'accident. Mais je ne dis rien, j'ai bien repéré depuis le temps que, pour lui, ça ne correspond à rien cet éclairage frontal ou elliptique, métaphorique.

Et puis, hésitations, silence, il est VRAIMENT embêté et arrêté par ce qui le touche et qui est « mal fait ».

« La fatalité, il faudrait accepter la fatalité. Mais c'est démobilisant. ».

L'accident. Il en parle : « Je pense à l'accident ». Je dis « Oui ? ». Mais rien ne vient. L'impasse.

Je me tais. C'est long. Mais c'est assez tranquille comme silence, il cherche.

Il dit qu'il y a la fatalité et puis qu'il y a « faire des efforts ». Accepter la fatalité c'est démobilisant.

Il dit qu'il y a toujours quelque chose d'incompréhensible, qu'il n'y a rien à faire pour l'éliminer. Il dit qu'il va prolonger son séjour, me demande : « Je vous l'avez dit ? » ; je réponds « Oui, jusqu'en juin ? ». Il répond : « Oui, et plus longtemps aussi. Il faudra du temps ». Il parle de Paris ; à Paris, il y a 4 choses :

- les choses des temps passés (le bonnet années folles de cette jeune femme croisée un jour, le costume années 50 de ce monsieur rencontré une autre fois) ;
- Les monuments, les bâtiments anciens, l'architecture ;
- Les écoles (Science Po, les Universités)
- Les arts et la culture (Le pont des Arts, le Louvre, les expos qu'il va voir)

Il me regarde et dit « Y'a quand même des choses qui me tiennent ».

Je réponds « Oui ».

Il dit alors : « Oui, il y a des choses qui me tiennent, là » ; il continue et explique que ces choses ne sont pas en province. Il y a la famille mais non, il faut aller ailleurs. Je me rappelle qu'il m'avait expliqué une autre fois qu'il ne faisait pas partie de sa famille mais que ça il ne pouvait pas le dire, par exemple à son frère.

Famille, accident, province... tout cela serait du côté de la fatalité ? Je risque : « A Paris, vous faites des efforts » (sur un ton que j'essaie de trouver entre l'affirmation et le questionnement ; je cherche une manière de lui parler).

Il dit : « Oui, et c'est ça qui est important ».

Il m'explique : c'est *comme si* faire des efforts permettait d'amenuiser ce qui dérange. On ne peut pas éliminer ce qui gêne... autant en prendre acte et majorer les efforts, la part de ce qui gêne diminue alors proportionnellement, c'est logique. Il est très fort en logique.

Au bout de son raisonnement, il s'arrête. Je dis « oui ».

Il reprend « Oui, c'est ça. C'est marrant comme ça me vient quand je vous parle ».

Je propose que l'on s'arrête là. Il est d'accord. Je prends l'argent sur la table.

Je lui demande s'il souhaite un autre rendez-vous. Oui, il souhaite. Nous trouvons une date, pour le mois d'après.

Depuis quelque temps, il ne me demande plus de noter sur un bout de papier la date de notre prochain rendez-vous.

*Normalement*, il revient.

---

Avril. Il est revenu.

A l'heure dite. Un peu en avance. Je sais que c'est lui car j'entends sonner, puis la porte s'ouvre, se referme... et quelques secondes plus tard, la porte s'ouvre encore et quelqu'un sort.

J'ai pris l'habitude. Jacques attend sur le palier. La salle d'attente, il s'y sent enfermé. Et s'il lui est arrivé d'y patienter, c'est toujours en restant debout. Il ne se sent pas à l'aise dans nos locaux. Ça lui rappelle, m'a-t-il dit, le centre de rééducation dans lequel il a séjourné après son accident. Il n'aime pas les « lieux de soins » (sic).

Une fois arrivé dans mon bureau, ça va mieux. Là, il semble tranquille. Il sort l'argent de sa poche et le pose sur la table, il peut s'asseoir.

Il me dit qu'il a donné mes coordonnées à la personne de Pôle Emploi, il me demande si ça me dérange.

Je lui dis que ça ne me dérange pas, et que cette personne m'a effectivement contacté. Elle cherche à comprendre : Jacques lui a dit qu'il était accompagné par moi ; au moment où elle voulait lui proposer un accompagnement spécifique, outillé, pour sa recherche d'emploi.

Ce que j'ai compris, moi, c'est que Jacques m'a identifié comme celui qui l'accompagne. Aussi, quand on lui propose un accompagnement spécifique, il n'en a pas besoin : il en a déjà un.

Ainsi, donc, la personne de Pole Emploi m'appelle. Je l'ai côtoyé dans mon ancien métier. Elle sait que je ne travaille plus dans « le circuit » (c'est mon expression), mais pour autant, quand même, elle vient me demander confirmation.

Je lui confirme. Oui, j'accompagne Jacques. Mais cet accompagnement n'est pas labellisé « insertion professionnelle ».

Je lui glisse au passage que cette nuance, cette disjonction entre les types d'accompagnements, Jacques ne la fait pas. Que c'est peut-être là un des signes de sa difficulté particulière.

Pour Pôle Emploi, le travail que Jacques fait à Paris n'est pas le signe d'une recherche active d'emploi... La personne que j'ai au téléphone m'explique : il faut proposer autre chose. Dont acte. Je lui dis que ça, c'est son travail à elle. Elle va donc proposer autre chose, un autre accompagnement.

Face à Jacques, je relate tout ça : la dame de Pôle Emploi va le recontacter pour lui proposer un autre accompagnement.

Il ne comprend pas. Il m'explique que de toute façon il a bien vu que cette personne qui l'a reçu déjà une fois est au service de son métier. C'est important, ça, il y a des gens qui sont au service de leur métier, et puis d'autres qui ont du travail (sic).

Jacques est sensible à ça ; il sait vite reconnaître, me dit-il, ceux qui sont au service de leur métier. Lui, il a du travail, il a quelque chose à faire ; il me dit qu'il n'a pas de compte à rendre à des personnes qui de toutes façons n'y comprendront rien.

De fait, il en vient à parler de son travail. Car il travaille à Paris. Il travaille beaucoup. Ce jour-là, je me rends compte du fait qu'il s'est remis à écrire. Peut-être même n'a-t-il jamais cessé, en fait ?

Il a rencontré un scientifique, mathématicien peut-être, qui écrit des romans. Et qui les publie. De fil en aiguille, Jacques a parlé de son propre travail et a invité cet homme à venir chez lui pour lire ce qu'il écrit.

Après quelques réticences, l'homme est venu. Il a été impressionné par les nombreux dictionnaires de Jacques (sic). Il a lu. Il a envie de connaître la suite : il trouve ça séduisant.

Jacques m'explique que le fait que cet homme veuille lire la suite de son travail est important ; néanmoins, il n'attrape pas cette notion de séduction. C'est une énigme : « qu'est-ce que mon travail peut bien avoir de séduisant ? » ; « qu'est-ce que ça veut dire ? ».

Au final, il ne retient que ça : cet homme est prêt à lire la suite. Pour Jacques, c'est important.

Pour autant, il n'est pas sûr de vouloir publier ses textes. En effet, il s'est fait expliquer les modalités de travail avec un éditeur et il est effaré : l'éditeur acquiert les droits sur un texte et peut alors en disposer à sa guise. Le texte n'appartient plus à son auteur. Pour Jacques, cela n'est pas concevable : il est tout entier, me dit-il, dans ce qu'il écrit. Son texte n'est pas vendable.

Pour lui, c'est un problème car la dame qu'il rencontre régulièrement à Paris, celle qui ressemble à sa mère, a été très claire. Elle lui a dit que s'il ne souhaitait pas publier ses textes, ce n'était plus la peine, jamais, de lui faire lire quoi que ce soit. Elle ne lit les textes de Jacques que dans la perspective d'une publication.

C'est un problème.

Pour autant, Jacques ne s'y arrête pas. Il continue à m'expliquer ce qu'il fait par le biais de la différence entre métier et travail. Lui, donc, il travaille. Il a quelque chose à faire et il se met au service, tout entier, de ce qui ressemble (pour moi) à sa mission. En effet, il continue : chacun a quelque chose à faire de l'ordre d'un travail personnel mais peu de gens s'y mettent. Il a tôt fait de reconnaître autour de lui ceux qui ne sont finalement au service que d'un métier.

Il refuse le métier, au nom du travail qu'il doit mener.

Il reedit que de toute façon il s'y met en entier, dans ses textes mais aussi dans les moyens qu'il se donne. C'est à ce moment là qu'il m'explique : il est à Paris à fonds perdus ; il dépense plus qu'il ne perçoit d'indemnités. Arrivera le moment où il ne pourra plus financer ce séjour. A ce moment, il devra rentrer. Il le sait. C'est un problème. Encore. Néanmoins il ne s'y arrête pas non plus. Pour l'instant il est à Paris. Je dirais qu'il y ait corps et âme.

La perspective que Jacques se mette en difficulté, se perde, donne tout à cette expérience parisienne m'impressionne beaucoup. Mais c'est moi qui y vois un problème.

En effet, depuis que je le rencontre, il n'a jamais cessé de dire qu'il allait bientôt avoir fini, que cette fois c'était sûr il y était presque, qu'à Paris c'est certain il pourrait achever ce qu'il avait commencé. Il a toujours évoqué une limite, une finalité.

Aujourd'hui, c'est la fin du séjour à Paris qui se dessine à l'horizon. Mais Jacques semble être bien installé dans le monde, à partir de ce qu'il nomme son travail. De ce travail, il n'en évoque plus la fin.

Comment va-t-il faire ?

Face à lui, je ravale ma question. Lui ne semble pas s'en préoccuper. Il m'emmène.

---

Une question dans la salle : « Alors ? Les travailleurs sociaux... ils ont un métier ou bien du travail ? »

## **CHAPITRE 6**

**Etre un témoin de son temps:**

**Le travail d'effacement de Michel FOUCAULT**

Denis BUTTIN  
2010

L'an passé, à cette même époque (juin 2009) la bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon, a proposé une exposition intitulée « Les archives de l'infamie - Michel Foucault », avec comme commissaire l'historien Philippe ARTIERES que nous avons eu le plaisir d'entendre ici il y a quelques années. Parmi les différents aspects de cette exposition, l'un m'a plus particulièrement intéressé. Dans un des recoins de l'exposition l'attention du visiteur se portait sur la dimension publique de M. FOUCAULT. Par exemple, on le voyait manifester avec Y. MONTAND dans le cadre du conflit entre la Pologne et l'Union Soviétique en 1981. Je ne découvrais rien de fondamentalement nouveau, mais néanmoins la mise en image et en son ; car des archives sonores de l'époque nous permettaient de l'entendre ; me rappelait combien M. F. avait adopté tout au long de sa vie intellectuelle une présence-absence avec l'espace public. Parfois très présent parfois particulièrement absent... Au même moment je m'aventurais dans la lecture de 3 ouvrages ; la biographie croisée de DELEUZE et GUATTARI par F. DOSSE et la lecture de G. DELEUZE, plus précisément son FOUCAULT, livre hommage et de commentaires (lui G. DELEUZE lié et délié à la fois avec M. FOUCAULT) ; et enfin je tombe, par un jeu classique de dominos, sur le numéro 42 de la revue l'Arc datée de 1972 spécial G. DELEUZE.

Ce que je vous propose aujourd'hui, à partir de cet arrière-fond livresque, c'est de vous exposer 2 choses :

La figure particulière de l'intellectuel qu'incarna M. FOUCAULT. Interroger, à partir de celle-ci une autre figure qui me mobilise depuis quelque temps maintenant: celle du témoin.

Si je formule cela depuis une question, on obtient alors : **Comment un intellectuel spécifique est susceptible de devenir un témoin de son temps ?**

Peut-être lirez-vous les choses suivantes :

Tout d'abord il s'agira à partir d'un contexte particulier d'essayer de mettre en lumière la posture singulière qu'occupe M. F. dans le cadre de ses interventions publiques. C'est à cette condition peut-être que l'on peut comprendre la phrase de G. DELEUZE adressée à M. FOUCAULT.

Ensuite, je me permettrais d'insérer mes préoccupations à propos de cette identité nouvelle (?) de l'intellectuel en la mettant au travail avec une autre figure : celle du témoin.

Nous ferons alors un détour, dont je n'assume absolument pas la pertinence et l'opportunité du côté de notre histoire et plus particulièrement celle rattachée à la seconde guerre mondiale.

Pour finir, j'achèverais mon propos en faisant raisonner cette dernière figure du témoin avec l'ici et le maintenant.

Entre temps peut-être aurons-nous compris pourquoi M. FOUCAULT en apparaissant publiquement, ne désirait que disparaître ; comment, via la notion d'intellectuel spécifique on entraperçoit une certaine définition du rapport théorie/pratique.

Dernier point essentiel: je ne parle jamais de M. FOUCAULT comme une « entité » homogène, je parle d'un certain M. FOUCAULT...chercher l'homogénéité et la cohérence dans son œuvre est par nature une démarche anti-foucauldienne.

## 6.1 - De la nécessité de prendre la parole

Répondre ou tenter de répondre à notre question suppose de l'adosser au propos tenu par G. DELEUZE à l'attention de M. FOUCAULT dans le cadre de leur entretien de 1972 : « *A mon avis, dit G. DELEUZE, vous avez été le premier à nous apprendre quelque chose de fondamental, à la fois dans vos livres et dans un domaine pratique : l'indignité de parler à la place des autres. Je veux dire : on se moquait de la représentation, on disait que c'était fini, mais on ne tirait pas la conséquence de cette conversion « théorique » - à savoir que la théorie exigeait que les gens concernés parlent enfin pratiquement pour leur compte* ». <sup>135</sup>

Il nous faut revenir un temps durant sur le contexte dans lequel s'inscrit ce propos. C'est à partir du début des années 70 que M. FOUCAULT prend une part de plus en plus active dans l'espace et la parole publics, tant en France, en Europe mais aussi sur les autres continents.

Si l'on en reste à la France, à-priori il n'y a rien là de très étonnant : l'agitation était à son comble et M. FOUCAULT participait alors comme d'autres (Jean-Paul SARTRE, Maurice CLAVEL, G.DELEUZE donc, F.GUATTARI, Jean GENET, ...) à la vaste effervescente du moment, à la prise de parole comme s'il s'agissait de la prise de la Bastille ainsi que l'a dit l'un des auteurs travaillés à Nicéphore : Michel De CERTEAU.

Le moment/événement fondateur de cet engagement dans le débat public est certainement la constitution du Groupe d'Intervention Prison (GIP), premier espace investi par M. FOUCAULT, entendu comme son premier espace de lutte sociale sur un terrain non universitaire.

D'autres intellectuels de renom participent de la constitution de ce groupe (Pierre VIDAL-NAQUET, J-M. DOMENACH, revue Esprit). De quoi s'agit-il ? Nous sommes dans un temps où le pouvoir durcit sa politique de répression à l'encontre de nombreux militants gauchistes, dont A. GEISMAR de la gauche Prolétarienne, organisation qui venait d'être dissoute. En septembre 1970, des militants se lancent dans une grève de la faim pour obtenir le statut de prisonnier politique, qu'ils n'obtiendront pas, puis une nouvelle grève se fait jour en janvier 71. Les intellectuels, reçus par le ministre de la justice de l'époque finissent par imposer le principe d'une commission d'enquête sur la condition carcérale parallèlement à l'obtention d'un régime spécial pour les militants emprisonnés. Nous sommes le 8 février. Le GIP naît à ce moment là. Revenons au sigle. I pour **intervention**, nous touchons là quelque chose d'important. Le mot définit alors bien la démarche de M. FOUCAULT. Il s'en explique longuement : on doit mettre au point une nouvelle manière d'étudier les événements, de définir les systèmes implicites qui nous gouvernent, mettre à jour « notre inconscient culturel ». On a besoin d'information au sens strict. Comme il y a une archéologie du savoir, il nous faut, dit-il, une archéologie de l'actualité. C'est avec le GIP que M. FOUCAULT crée une notion : celle d'enquête-intolérance. Pour lui l'enquête par son analyse sert à déterminer les racines de

<sup>135</sup> Michel Foucault-G. Deleuze, *Les intellectuels et le pouvoir*, Catherine Clément, ARC, n° 49, Mai 1972, pp.29 – 30.

l'oppression politique – il tentera une archéologie de l'enquête pour en montrer l'origine religieuse et administrative au Moyen-âge. L'intolérance, elle, est la marque de l'engagement : ne pas tolérer ce qui se passe, envisager l'enquête comme un acte politique : les enquêtes sont faites de l'intérieur, menées en étroite collaboration avec les prisonniers et les familles, l'institution pénitentiaire etc. elles ne procèdent pas du savoir intellectuel. M. FOUCAULT comme DELEUZE sont tout de suite séduits par ce type d'organisation : c'est de la résistance pratique, effective hors de toute forme d'appareil bureaucratique centralisé : il y a désormais des GIP de chaque prison sur le territoire national.

Deuxième événement : l'affaire Jaubert. Le GIP est aussi mobilisé sur des affaires de racisme. Au printemps 1971. A. JAUBERT, journaliste au *Nouvel Observateur* est témoin de violences policières exercées à l'encontre d'Antillais manifestant à Paris. Il est embarqué dans un car de police, passé à tabac. M. FOUCAULT sur le modèle de l'enquête dans les prisons proposera une commission pour reconstituer les faits.

C'est à ce moment là que M. FOUCAULT commence à dire qu'un des principaux aspects de l'enquête consiste à donner la parole. La parole aux prisonniers, aux journalistes, aux paysans. Cette même année 1971, M. FOUCAULT débute au Collège de France son cours sur « La volonté de savoir » : doit-on lire son intitulé sur le seul registre philosophique ?

## 6.2 - Retrouver sa langue et ...s'effacer

Ainsi on voit apparaître un M. FOUCAULT qui prend la parole (DELEUZE idem), investit le terrain social français après ses pérégrinations, son long exil en Suède, Pologne, en Allemagne et enfin en Tunisie. Retour en France disait-il afin de « retrouver sa langue ».

Mais que fait-il et que dit-il en l'investissant ? Il propose et construit une autre figure de l'intellectuel probablement. Peut-être sommes-nous nombreux à avoir en tête la figure de l'intellectuel généraliste, totalisant, incarnée par J.P SARTRE : le philosophe debout sur un tonneau au milieu des ouvriers et leur indiquant le chemin à prendre. A priori c'est SARTRE qui vient au devant des ouvriers à Renault-Billancourt. Soyons plus prosaïques : on allait voir SARTRE comme on allait écouter la bonne parole, comme on allait l'entrapercevoir au Café du Flore en bonne compagnie. Quelque soit le lieu où il était, il ne se déplaçait pas, on allait l'écouter.

Avec l'entreprise du GIP, avec les multiples sollicitations dont il est l'objet, M. FOUCAULT fait l'expérience de la prise de parole aux fins de la perdre et paradoxalement de devenir anonyme.

J'essaie de m'expliquer : souvenons-nous, l'annonce de la naissance du GIP a lieu le 8 février 1971, et ce, via une conférence de presse se déroulant... à la chapelle Saint-Bernard, lieu bien évidemment peu neutre, lieu d'un autre pouvoir de la parole, celui du religieux... que fait M. FOUCAULT ? Plutôt discret il se fond dans la conférence, ne la détourne pas mais la prolonge. Il prend la parole, indique qu'une commission est mise en place pour savoir ce qui se passe dans les prisons. Rien d'extraordinaire ? Sauf que eu

égard à l'attente qui se porte sur lui, il décale l'attention sur la cause des prisonniers, indique qu'un questionnaire sera réalisé par les prisonniers eux-mêmes ! Au rituel courant durant les conférences de presse des annonces explosives il propose un questionnaire. P. ARTIERES dit très joliment à ce propos, nous sommes passés « [de] l'exclamatif à l'interrogatif ». Plus loin il rajoute « la conférence de presse est ainsi inversée, le conférencier pose les questions à la place de l'auditoire. Celui qui parle n'énonce aucune vérité, il interroge les évidences ».

L'affaire JAUBERT 6 mois après celle-ci, plusieurs révoltes se déploient dans les prisons françaises à la suite de la suppression des colis de Noël par le ministre PLEVEN. Le GIP accompagne le mouvement, duquel émerge prises de paroles collectives par les prisonniers eux-mêmes. Victoire pour M. FOUCAULT : la prison est devenue un espace de lutte locale. Les prisonniers ont pris le pouvoir de parler.

Nouvelle conférence de presse sauvage dans le hall du ministère de la justice : M. FOUCAULT prend la parole mais fait la lecture d'un texte émanant des prisonniers de la centrale de Melun.

Moment divin : dans l'espace même de la loi, le philosophe fait entendre la voix de ceux qui jusqu'à présent ne l'avaient pas. Il ne parle pas en leur nom ni pour eux, il est un transmetteur. Aspect cocasse aussi mais essentiel dans la transformation de la figure de l'intellectuel total en une figure de l'intellectuel spécifique comme le dira M. FOUCAULT lui-même, avec la présence à ses côtés de... J.P SARTRE.

Quelques éléments sur l'anonymat. M. FOUCAULT a, tout au long de sa carrière, c'est-à-dire de sa vie, été obnubilé par la possibilité même de sa disparition, qu'il faut entendre ici comme le refus d'apparaître [DELEUZE] est aussi une autre grande figure de ce désir, qu'il appelait le « devenir-imperceptible » ; sa manière dans Mille plateaux de défendre l'écriture à 2 – avec F.Guattari- pour disparaître : « Nous avons écrit l'Anti-Œdipe à deux. Comme chacun de nous était plusieurs, ça faisait beaucoup de monde. Ici nous avons utilisé tout ce qui nous approchait, le plus proche et le plus lointain. Nous avons distribué d'habiles pseudonymes pour nous rendre méconnaissables. Pourquoi avons-nous gardé nos noms ? Par habitude, uniquement par habitude. Pour nous rendre méconnaissables à notre tour »].

Retour à M. FOUCAULT. Concernant ses écrits, à de nombreuses reprises il dira qu'ils sont là pour qu'il n'ait plus de visage. Car vous comprenez bien que sa visée ambitieuse des années 1970, faire-savoir la parole des sans-voix, il ne peut pas la tenir. Par ses cours au Collège de France, ses interventions nombreuses, il est, lui-aussi devenu un maître à penser. Il devient la proie de ce qu'il a combattu. Alors en 1980 il acceptera un entretien au *Monde* qu'à la condition qu'il ne soit pas fait référence à son nom : c'est le philosophe masqué, qui le demeurera jusqu'à sa mort en 1984. Autre stratagème : prendre un pseudonyme. Ce sera le cas pour le numéro 11 de la revue *Esprit* de novembre 79 sur le thème « Lutttes autour des prisons » ou il apparaît sous le nom de APPERT philanthrope des prisons du 19<sup>ème</sup> s.

Quelle est donc la transformation fondamentale en jeu ? Je l'ai dit : une certaine manière d'être un intellectuel dans le dernier quart du 20<sup>ème</sup> siècle. Revenons à notre entretien entre G. DELEUZE et M. FOUCAULT. Resituons-le dans la cadre d'une amitié sincère et néanmoins complexe. L'un et l'autre se vouent une admiration évidente. M. FOUCAULT n'a-t-il pas déclaré : « *Un jour peut-être le siècle sera deleuzien* ». G. DELEUZE de son côté admirait M. F. et son travail, sur fond d'accord autour d'un auteur : F. NIETZSCHE. Mais aussi de désaccords vers la fin des années 70, sur l'affaire Klaus CROISSANT et la bande à BAADER, sur l'intervention soviétique en Pologne en 1981, sur le conflit israélo-palestinien, sur une certaine lecture du désir, un usage différent

de KANT. Ainsi ils se sont beaucoup côtoyés, beaucoup vus, avec de longues périodes d'interruption et pourtant ils n'ont jamais travaillé et produit ensemble, sauf justement autour de F. NIETZSCHE au moment de la publication par Gallimard de ses œuvres complètes au début des années 1960.

En 1972 la revue l'Arc sort donc un numéro sur G.DELEUZE. C'était le principe de cette revue trimestrielle : s'intéresser à de grandes figures intellectuelles issues autant de la littérature, de la philosophie que des sciences humaines. Ce numéro est édité en même temps que « l'Anti-Œdipe » de G.DELEUZE et F.GUATTARI, événement majeur de la vie intellectuelle de la décennie 1970. Le numéro s'agence, schématiquement autour de commentaires sur le travail de G. DELEUZE, depuis 2 entrées : la philosophie et son rapport avec le réel et sur un regard psychanalytique sur une œuvre, celle de G. DELEUZE et F. GUATTARI, œuvre farouchement anti-freudienne et plus encore farouchement opposée au montage à partir de l'Œdipe proposé par Freud (comme organisateur répressif de toute la psyché).

C'est G. DELEUZE lui-même qui provoque l'entretien avec M. FOUCAULT. Il se situe donc au moment de l'action engagée par M. FOUCAULT, G. DELEUZE et d'autres contre la dureté des prisons, mais plus généralement l'entretien est une profonde attaque des systèmes organisés de pensée, dont la psychanalyse encore une fois (rejetée elle aussi par M. FOUCAULT), mais aussi des partis politiques et même du journalisme...au fond et par conséquence rejet massif d'une certaine conception de l'Etat, omnipotent, centralisateur et par extension rejet de l'intellectuel transcendant.

Pour revenir à notre phrase dite par G. DELEUZE à l'attention de M. FOUCAULT: « *A mon avis, vous avez été le premier à nous apprendre quelque chose de fondamental, à la fois dans vos livres et dans un domaine pratique : l'indignité de parler à la place des autres. Je veux dire : on se moquait de la représentation, on disait que c'était fini, mais on ne tirait pas la conséquence de cette conversion « théorique »- à savoir que la théorie exigeait que les gens concernés parlent enfin pratiquement pour leur compte* ». Je tirerai deux commentaires de cette phrase. L'un sur le changement radical de représentation de l'intellectuel, l'autre relatif à ce qui nous est alors donné à penser de la représentation de l'articulation théorie/pratique.

Sur la figure de l'intellectuel : l'attaque est sévère. Si l'entretien débute sous l'égide de J.P Sartre, ce qu'énonce là G. DELEUZE c'est la contestation de l'intellectuel théoricien comme l'incarnation d'une conscience représentative et représentante. Souvenons-nous d'ailleurs de la définition de l'intellectuel chez ce même SARTRE : « *quelqu'un qui se mêle de ce qui ne le regarde pas* ». La proposition de M. FOUCAULT, validée par G. DELEUZE, c'est de soutenir un autre principe ; le principe qu'il n'y a d'intellectuel que de « spécifique », c'est-à-dire selon les mots mêmes de M. FOUCAULT tirés de son article de 1976 « *La fonction politique de l'intellectuel* », que l'intellectuel est celui « (...) *qui ne travaille plus dans « l'universel », « l'exemplaire », « le juste-et-le-vrai-pour-tous », mais dans des secteurs déterminés, en des points précis où les situent soit leurs conditions professionnelles, soit leurs conditions de vie (le logement, l'hôpital, l'asile, le laboratoire, l'université, les rapports familiaux)* ». L'arrière fond de l'affaire, c'est l'observation, suite à l'effervescence de 1968 d'une indéniable démocratisation de la société, qui permettrait aux « catégories sociales » d'exprimer au mieux leurs situations.

La représentation orthodoxe de ce rapport serait le suivant : tantôt on conçoit la pratique comme une application de la théorie, comme une conséquence, tantôt au contraire, comme devant inspirer la théorie, comme étant elle-même créatrice pour une forme de théorie à venir. Or, ce que le dialogue entre G. DELEUZE et M. FOUCAULT nous propose ? c'est de ne plus penser ce rapport de l'un à l'autre comme toujours pris dans

une forme de totalisation. Leur compagnonnage dans le cadre du GIP interroge fondamentalement la fonction de porte-parole, de représentation puisque les prisonniers cessent d'être représentés par quelque chose ou quelqu'un devenus leur conscience. C'est-à-dire que, quand les prisonniers se mettent à parler, ils ont eux-mêmes une théorie de la prison et plus globalement de la pénalité, un discours sur la prison, un discours sur la pénalité à partir de l'expérience commune. Cela donne à voir une partition nouvelle du rapport théorie-pratique qui peut s'entendre depuis ce que dit G. DELEUZE dans ce dialogue : « *la pratique est un ensemble de relais d'un point théorique à un autre, et la théorie, un relais d'une pratique à une autre* ». Plus loin, il rajoute : « *aucune théorie ne peut se développer sans rencontrer une espèce de mur, et il faut la pratique pour percer le mur* ». L'œuvre elle-même de G. DELEUZE et M. FOUCAULT correspond à ce principe. Pour M. FOUCAULT, c'est en travaillant, sur le principe du local, à l'hôpital St Anne qu'il s'intéresse à la psychiatrie, crée le GIP puis écrit « Surveiller et Punir ». G. DELEUZE et F. GUATTARI intégreront subtilement élaboration de concepts, travail militant, expériences de terrain avec la Clinique de la Borde pour donner corps à l'Anti-Œdipe, mais aussi à la revue Recherches dans laquelle praticiens et malades écrivent collectivement.

Cette perspective implique de se représenter le couple théorie/pratique comme nécessairement fondé depuis de l'événementiel, une géographie de la proximité et non plus du général. Plus de choses provenant du « dessus » mais plutôt une attention au minuscule, au-dessous, à l'infiniment petit.

On saisit alors pourquoi à cette époque l'intérêt de FOUCAULT se porte autant sur le supplice de Damien qui ouvre Surveiller et Punir ou sur les archives pour son travail sur le « Désordre des familles ».

Cette mise en scène particulière lie action et théorie, il n'y a plus que « l'action de théorie, de l'action de pratique » dira G. DELEUZE. Ce qui barre l'émergence de cette théorie en action, de ce « faire » déjà discours, c'est le pouvoir, qui tente encore et toujours d'invalider la réalité qui vient ou qui [le pouvoir] la déplace dans un autre champ afin qu'elle soit désormais entendable et assimilable par le pouvoir lui-même. Dans le scénario proposé, si fonction il y a de l'intellectuel, c'est-à-dire une dignité à sa fonction, elle serait dans le fait d'être un relais. C'est en ce sens, me semble-t-il, qu'il faut percevoir et entendre l'intervention de M. F. au cours de la conférence « sauvage » au ministère de la justice dont je parlais plus haut : certes c'est bien lui qui parle avec l'autorité qu'il incarne, mais ce qu'il lit est un texte écrit par d'autres. Il y a là une différence dans le positionnement qui institue différemment l'intellectuel et la fonction articulée théorie/pratique pour rendre compte du réel. « *Oui c'est ça une théorie, c'est exactement comme une boîte à outil. Rien à voir avec le signifiant...il faut que ça serve, que ça fonctionne* » dit G. DELEUZE à un moment de l'entretien avec M. FOUCAULT.

### 6.3 - L'intellectuel spécifique comme témoin, comme celui qui rapporte le lacunaire?

A ma connaissance, les occurrences témoin ou témoignage n'apparaissent pas dans l'œuvre ou les propos de M. FOUCAULT lui-même. Par contre, un certain nombre de ses commentateurs en font un usage assez conséquent, le plus souvent pour qualifier en quoi ses prises de paroles relèveraient d'une posture de témoin ou en quoi lui-même se serait fondu dans un rôle de témoin, c'est-à-dire a-t-il été un témoin et son œuvre de l'époque, en construction, relève-t-elle du témoignage. Parmi les commentateurs, je pense plus particulièrement à 2 auteurs post-foucaldiens, l'historien P. ARTIERES déjà cité et le philosophe M. POTTE-BONNEVILLE et plus particulièrement à leur ouvrage à 2 voix « *D'après Foucault, gestes, luttés, programmes* ».

Je voudrais alors essayer d'explorer la figure du témoin imbriquée dans celle du témoignage. Débutons d'abord par l'enveloppe assurant au témoin sa place : le témoignage. Deux acceptions peuvent être retenues à son propos. Une première, très générale, qui considère que toute relation faite par une personne à une autre personne relève du témoignage. Acception générale certes mais qui a au moins le mérite d'induire, parce que l'on parle de relation, d'une forme de récit dont on peut imaginer qu'elle relève pour celui qui l'énonce d'un souci d'objectivation. La seconde, à-priori proche de la précédente considérant que tout propos déclaratif de ce que l'on a vu, entendu, perçu serait du témoignage. Proche et pourtant un écart pointe. Dire qu'il serait déclaratif suppose en effet que le témoignage est ici comme un acte public.

C'est d'ailleurs cette définition que retient la sphère judiciaire : le témoignage judiciaire est une déclaration qui ne vaut pas comme preuve mais qui doit conduire à la vérité. Le témoignage alors est nécessaire pour servir à l'établissement de la vérité mais demeure néanmoins toujours suspect : on entend ce que vous dites, mais n'est-ce point entaché de subjectivité, d'émotivité ?

En conséquence quel peut-être le statut du témoin ?

Pour aborder cette question, mais surtout ne pas y répondre, je m'appuierais sur la figure du témoin, telle qu'elle est apparue à un moment particulier de notre histoire, celle des récits/témoignages, nombreux, qui ont fait suite à la libération des camps –de concentration et d'extermination – mis en place par le régime nazi. Nous avons eu à considérer deux registres d'usage du témoignage : l'un judiciaire, condition *sine qua non* pour l'accès à la vérité mais intrinsèquement suspect, l'autre historique qui fait valoir une relation articulant bon an mal an du récit subjectif avec une perspective objective (voyez les relations des navigateurs).

Concernant le témoin, il nous faut travailler le terme depuis l'étymologie : le latin dispose de 2 dimensions pour le désigner. D'une part *testis* (duquel vient notre témoin), à savoir celui qui se pose en tiers entre 2 parties. Ensuite *superstes* désigne celui qui a vécu quelque chose, celui qui a traversé un événement de bout en bout et qui peut en dire

quelque chose. On voit bien que ceux qui ont écrit post-camp étaient dans la position du deuxième témoin, puisqu'il ne s'agissait pas pour eux de rendre compte des choses aux fins d'établir les faits en vue d'un jugement. Il s'agissait plutôt de parler de quelque chose dont ils avaient été traversés, même si cela apparaissait d'emblée comme indicible. L'établissement des faits, nécessaires pour la justice c'est une autre affaire qui ne concerne pas le rescapé-témoin. Je cite sur ce point J. SEMPRUN dans « *L'écriture ou la vie* », qui, quelques heures avant de quitter Buchenwald le 10 ou 11 Avril 1945 se disait : « *Nous étions en train de nous demander comment il faudra raconter, pour qu'on nous comprenne[...]j'imagine qu'il y aura quantité de témoignages [...] Tout y sera dit, consigné...Tout y sera vrai...sauf qu'il manquera l'essentielle vérité, à laquelle aucune reconstruction historique ne pourra jamais atteindre, pour parfaite et omni compréhensible qu'elle soit...L'autre genre de compréhension, la vérité essentielle de l'expérience n'est pas transmissible... ou plutôt elle ne l'est que par l'écriture littéraire [...]il faudrait une fiction...mais qui osera ?* »

C'est le philosophe italien G.AGAMBEN, grand continuateur critique de l'œuvre foucauldienne, qui nous permet de poursuivre la réflexion sur le statut du témoin. Dans son ouvrage « *Ce qui reste d'Auschwitz* » il interroge un constat. Celui selon lequel il y aurait un décalage fondamental dans ces récits fondés sur le témoignage. En effet, le décalage proviendrait du fait que le témoignage rapporterait que, « *ce qui s'est passé [alors] dans les camps apparaît aux rescapés comme la seule chose vraie, [et] comme telle absolument inoubliable. De l'autre, la vérité, pour cette raison même est inimaginable, c'est-à-dire irréductible aux éléments réels qui la constituent* ». Des faits, qui plus est tellement réels que plus rien en comparaison n'est vrai, exhumant dès lors une telle réalité qu'elle se situe au-delà des éléments factuels qui la composent : plus qu'un constat, c'est cela l'aporie d'Auschwitz, qui se double de l'aporie de la connaissance elle-même : c'est-à-dire « la non-coïncidence des faits et de la vérité, du constat [tangible] et de la compréhension ».

La radicalité ontologique qu'expose le témoin du camp, c'est d'avoir à rapporter un témoignage forcément lacunaire. Le témoin ici, témoigne de quelque chose dont il ne peut pas rendre compte : le témoin a survécu et parle de fait pour celui qui n'est plus, qui lui n'est plus là pour raconter.

Dans les faits, ils seront pourtant nombreux à oser parler (bien avant SEMPRUN, R. ANTELME fût l'un des tous premiers à écrire son expérience concentrationnaire), tous semble-t-il, mus. par un principe de responsabilité, qu'il faut entendre comme la capacité à se rendre garant pour quelqu'un (les générations à venir) ou pour soi de quelque chose (l'expérience de destruction totale) devant un autre.

Nous voyions ainsi une figure du témoin appelée à rapporter ce que d'autres ne sont plus en capacité d'énoncer. Le témoin dans le scénario post-guerre est nécessairement un survivant. Seul à « rapporter », comme je le proposais plus haut, ce témoin là « scie la branche sur laquelle il est assis » si je peux m'exprimer ainsi, c'est-à-dire maladroitement. Par le fait même qu'il témoigne, il ne peut que rapporter quelque chose de fragmentaire qu'il n'a pas vécu « totalement ». Autrement dit, personne ne peut raconter la chambre à gaz. Ceux là, G.AGAMBEN les appellent les témoins intégraux. Ceux qui n'ont pas témoigné et qui de toute façon ne pourront pas le faire.

Quelle est alors la valeur du témoignage et du témoin ? Une valeur haute et essentielle que j'énoncerais comme suit : celle de faire démonstration que raconter vise à rendre compte de l'intémoignable justement, parce que le témoin témoigne d'un témoignage manquant ! Dans la perspective que j'essaie d'énoncer, les faits importent peu, disons qu'ils ont leur importance mais dans un autre registre d'enregistrement –de l'histoire,

pour la justice etc...- Ce que tente le témoin par la langue, c'est d'ébaucher un témoignage qui de toute façon ne rendra pas compte de ce qu'aurait dit celui dont on parle. Mais je dis mal les choses, car ainsi énoncées, cela donne à voir une relation entre le mort et celui qui témoigne, le survivant. Or le témoin dont je parle n'est le délégué de personne, rien à transmettre, n'a pas de mémoire à constituer...le témoin témoigne depuis un impératif intérieur ou alors il se fait porte-parole avec le risque qui lui est inhérent : celui de faire fonctionner le témoin comme un leurre, comme une icône, chantre de l'exactitude, du dire-vrai et celui qui le réceptionne témoin du témoignage ! Avec un tel scénario, l'usage de la langue, voire la langue elle-même est alors rabattue sur son aspect performatif comme disent les linguistes, c'est-à-dire la mise en route d'un processus d'aplatissement de l'énonciation entre le sujet qui énonce et la chose énoncée.

J'ai voulu rappeler ici que le témoin porte son témoignage, fait-savoir plutôt qu'il ne s'octroie une délégation –et il me semble que la dignité attribuée par G. DELEUZE à M.F. c'est celle-ci : ne pas être un porte-parole mais celui qui fait-savoir, lucide quant au statut de témoin qu'il occupe alors/témoin de l'intémoignable.

Mais, deuxième point, peut-être que l'enjeu est ailleurs encore. Cette représentation de l'intellectuel, qui n'invalidé pas sa place dans la société mais considère qu'elle ne se soutient que depuis la rencontre entre des événements qui émergent à un instant  $t$  et ce dans quoi est pris au même moment celui qui est appelé intellectuel, pose inévitablement un nouveau regard sur le rapport théorie/pratique.

J'imagine, je me représente alors, qu'incarnant cette posture, M.F. se positionne comme celui qui porte un discours afin qu'il soit entendu...encore une fois pas exactement le sien mais celui des autres. Peut-être que ce modèle soit celui d'un moment, d'une époque, d'un temps historique révolu. Pourquoi ? Parce qu'il est possible que le témoin actuel soit celui qui se confond avec le témoignage qu'il profère. Ce que j'ai tenté de dire, c'est que le témoin historique ne se laissait pas réduire à son témoignage (c'est la fonction du passage par la fiction par exemple) ; ne se laissait pas réduire à son énoncé. Puisque son témoignage supposait un Autre, qui réceptionnait le dit témoignage, il y avait donc le risque du malentendu, de l'écart, disons-le de l'altérité, entendue comme la condition même de réception du témoignage.

Peut-être qu'aujourd'hui le témoin fait corps avec le témoignage. Peut-être sommes-nous passés d'une ère du faire-savoir que j'évoquais, qui impliquait la prise de parole, un locuteur et un récepteur à un dispositif (pour reprendre un terme foucauldien) désormais établi sur le faire-voir du témoin et du témoignage, l'acte de communication devenant une fin en soi...c'est ainsi que l'on *regarde* le témoin désormais bien plus qu'on ne *l'écoute*.

## Bibliographie

**AGAMBEN Giorgio,**

1998. *Ce qui reste d'Auschwitz*. Paris, Ed. Payot et Rivages, 194p.

**ARC** (revue)

2005. *Gilles Deleuze*. 1972 n° 49 - rééd. 2005.

**ARTIERES Philippe., POTTE- BONNEVILLE Mathieu**

2007. *D'après Foucault*. Paris, Ed. Les Prairies ordinaires, 375 p.

**DOSSE François**

2007. *Gilles Deleuze/Félix Guattari, biographie croisée*. Paris, Ed. La Découverte, 637 p.



## **CHAPITRE 7**

### **Du rapport à la folie et du changement de rapport à la vérité ...**

Jocelyne HUGUET MANOUKIAN  
2010

« *Nous sommes en ce point, en ce repli du temps où un certain contrôle technique de la maladie recouvre plus qu'il ne désigne le mouvement qui referme sur soi l'expérience de la folie* »<sup>136</sup>. Cette phrase est extraite du texte « *la folie absence d'œuvre* » de M. FOUCAULT paru en 1964. Près de 50 ans après, elle ne cesse de faire écho dans notre époque. Le rapport de l'homme occidental à la folie se meurt. Le langage en est le témoin silencieux et bruyant. S'éloignant de l'expérience de la folie, l'homme occidental change de rapport au monde. Ce qui change c'est ce rapport à ce qui fait altérité en lui. La folie dépassée, sa place est aussitôt occupée par la maladie mentale et très vite relayée par la santé mentale et la série infinie des troubles mentaux et des troubles du comportement éventuellement organisés en syndromes.

## 7.1 - Le déplacement du rapport des hommes au langage

Partons de l'idée de M. FOUCAULT. Il invite à penser la métaphore du repli, comme un lieu de l'oubli où quelque chose de l'expérience collective et langagière vient à s'enfouir, se cacher, se loger, se perdre... L'expérience de la folie en se repliant disparaît. Cela n'est pas sans conséquence. Un écart, une disjonction se produisent qui remettent en question la tension qui nouait jusque là l'expérience de la folie à la raison. M. FOUCAULT le précise, il ne traite pas ici de l'histoire de la maladie mentale. Il met à découvert le changement du rapport de l'homme à la folie<sup>137</sup>.

Dix ans auparavant, en 1954, M. FOUCAULT formulait déjà l'idée de cette perte en annonçant « l'irréductibilité de la maladie mentale à toutes les autres maladies ». Il nous introduisait à l'idée que dans le changement du rapport de l'homme occidental à la folie se jouent également pour l'homme son rapport au monde, son rapport à lui même, son rapport aux autres. Ce qui disparaît, c'est l'altérité si radicale et pourtant intime qui se profilait dans la folie. Ce qui se perd, c'est aussi précisément ce en quoi la folie est affaire de langage, ce en quoi elle se situe exactement dans le lieu symbolique et tragique du rapport de l'homme où se joignent le langage et la parole.

Pour le dire autrement, passer de la folie à la maladie mentale ouvre un nouveau rapport langagier qui ne met plus en tension folie et raison, mais maladie et santé mentale. S'enfouit dès lors dans ce déplacement pour s'en trouver aussitôt oblitéré, les liens avec la raison et le langage.

Dans cette nouvelle parenté avec la maladie, la folie entre dans le champ de la médecine. Elle fait l'objet de traitements chimiques et aujourd'hui de projets d'interventions

<sup>136</sup> Michel FOUCAULT. Mai 1964. pp. 11-26

<sup>137</sup> Ibid « c'est le rapport à la folie (et non tel ou tel savoir sur la maladie mentale ou encore telle attitude devant l'homme aliéné) qui se perd ».

chirurgicales. En même temps émergent de nouvelles représentations quant à sa causalité. Sa dimension tragique s'é mouss e. Devenant maladie, elle charrie maintenant tout un arsenal de métaphores déficitaires. Défici ts, dysfonctionnements, pertes cognitives, manques affectifs sont testés, repérés, observés et destinés à être rééduqués, éduqués par de nouvelles générations de spécialistes. La folie, comme le prédisait M. FOUCAULT, a perdu son caractère irréductible. Elle s'inscrit désormais dans l'idéologie médicale et devient sensiblement une maladie comme les autres sinon même un des états de la santé mentale. Partant de là, il est logique que les spécialistes se mettent en quête de causes physiologiques, neurologiques, et génétiques des maladies mentales. Ces dernières années ont vu un déploiement de ces idées sans précédent soutenues par les nombreuses avancées technologiques d'exploration du cerveau, sans pour autant que de véritables causes organiques puissent être avancées avec précision. Ce faisant et assez rapidement se dessine un nouveau paradigme qui soutient la transition de la maladie mentales aux troubles. Et des troubles, il en y a une infinité. Leur caractéristique est d'être atomisée donc partout. Au fond, ils peuvent se rencontrer chez tout individu et deviennent chaque jour plus nombreux. Retenons que ce ne sont même plus directement les mots qui permettent de penser de quoi il s'agit dans cette affaire de troubles, les mots pour le dire s'effacent au profit de la lettre et des dizaines d'acronymes voient le jour (TIC, TAC, TOC, TAC, TED ...<sup>138</sup>.

Tout glissement sémantique et syntaxique n'est pas superficiel, il indique non seulement un autre rapport à la langue mais quand il est massif, il est véritablement un changement de langue. Nous proposons de penser que nous sommes dans un changement de culture. Dans cet ensemble complexe qui se diffracte toujours un peu plus, les circulaires et la loi peuvent venir au secours des nouvelles nosographies du trouble et du troublé. La frontière maladie santé s'est modifiée. Il y a des troubles pathologiques et des troubles primaires !<sup>139</sup>. Les troubles primaires deviennent alors ceux qui sortent du champ médical pour s'inscrire dans celui de l'éducation.

FOUCAULT avait vu juste. Insensiblement, sans vraiment en prendre la mesure, nous avons quitté le littoral que la folie formait avec la raison. La santé, qui convient d'être bonne (et cela même de manière excessive si l'on lit la définition en préambule à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé: « la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »<sup>140</sup>). La santé n'opère pas dans le même champ sémantique que la raison. Les nouvelles façons de dire qui occultent le mot folie au profit de ceux de maladie, de santé et de trouble entraînent de nouvelles représentations. Le terme de folie permettait d'approcher, presque de toucher, de malmener ce qui dans la langue avait rapport avec la transgression. Il y avait dans l'expérience de la folie un rapport à ce qui ne devait pas se faire et surtout à ce qui ne devait pas se dire, ce que FOUCAULT appelle « les interdits du langage » qu'il nommait aussi « les paroles interdites »<sup>141</sup>.

<sup>138</sup> Les TOC (troubles obsessionnels compulsifs) ont inauguré la longue liste qui continue d'augmenter aujourd'hui avec les TAC (troubles alimentaires compulsifs), les TED (troubles envahissants du développement) et se nouent aux syndromes comme le SAP (syndrome d'alli énation parental)... etc.

<sup>139</sup> Ainsi la circulaire n° 2002 -024 d 31 Janvier 2002, sur les troubles spécifiques du langage oral ou écrit : « Ces troubles sont considérés comme primaires, c'est-à-dire que leur origine supposée développementale, indépendante de l'environnement socio-culturel d'une part, et d'une déficience avérée ou d'un trouble psychique d'autre part ».

<sup>140</sup> Organisation Mondiale de la Santé, Préambule à la constitution de L'OMS, 1946

<sup>141</sup> M. FOUCAULT, ibid, 1964. « Il faudra bien un jour étudier ce domaine des interdits de langage dans son autonomie. Sans doute est-il trop tôt encore pour savoir comment en faire l'analyse... »`

Prendre au sérieux les différentes occurrences du langage dans la folie oblige à tenir compte de ce qui s'inscrit dans une langue sur le versant des interdits, voilà l'idée de M. FOUCAULT qui nous intéresse ici. Que ce soit « les fautes de langue » qui touchent au code linguistique, les paroles blasphématoires, les significations intolérables dans une culture donnée à une époque précise, et encore le langage frappé d'ésotérisme. Partant de là, cela oblige à penser que ce qui se modifie dans les façons de dire l'insensé, n'est pas simple modification pour nommer. Le langage habille la chose nommée comme sa part d'innommable. Il y a toujours d'autres façons de dire. Il façonne le regard que l'on porte sur l'expérience. Il en change même la perception, mais si nous suivons la proposition de M. FOUCAULT, chaque manière de dire façonne aussi la manière dont chacun se tient à distance des interdits de la langue. En ce point la psychanalyse ouvre à penser l'œuvre freudienne comme celle qui ne recule pas devant « cette région périlleuse, transgressive toujours (donc interdite encore sur un mode particulier) qui est celle des langages qui s'impliquent eux mêmes, c'est à dire énonçant dans leur énoncé la langue dans laquelle ils l'énoncent »<sup>142</sup>. Gageons que les interdits de langage ont donc changé également, comme ce qui construit en soi nos représentations de la raison. Si le mot fou reste dans le langage commun, il ne vient plus à la même place. Il ne désigne plus celui, qui en faisant l'expérience d'une sortie de la raison, lui donnait ses contours, ses ombres, ses reliefs, ses abîmes. Il a déserté les traités de psychiatrie contemporaine, dont le DSM IV<sup>143</sup>. Au delà de la tension entre folie et raison, maladie et santé mentale, se profile désormais l'expérience du trouble et donc de la transparence. Nous ne sommes plus dans ce pli du langage que FOUCAULT qualifie « d'absence d'œuvre », ce pli ou rien n'est dit, ce lieu ou parole et langue sont encore dans un rapport muet, véritable réserve de langue vide. Apparaît dans ce déplacement un mouvement difficile à cerner qui semble prendre distance avec ce rapport singulier du sujet qui pouvait dire « je suis fou ».

## 7.2 - La folie, un usage négatif de la raison

La folie entretenait des liens étroits et passionnés avec la raison. De nombreux traités anciens qui mettaient le fou dans un rapport direct à l'insensé, soulignaient également comment l'écoute de la langue de la folie obligeait à réfléchir sur les rapports entre la folie et la logique. La folie, une certaine façon de dire où le sujet expérimente l'alliance entre l'extériorité extrême de la langue et son nouage confus, profond et essentiel avec l'intime. Le fou était entendu comme celui qui prononce des paroles et commet des actes insensés, sans signification, un être de délire, un être au delà de la vérité. Cela faisait des fous, des exclus<sup>144</sup>, ceux qui ne respectent plus le code du langage. Certains observateurs vont pourtant saisir en quoi il arrive que l'expérience de la folie se loge encore dans l'expérience logique. Apparaît alors la catégorie de la logique raisonnée, là où se radicalise la logique. « Les morts ne mangent pas, je suis mort, donc je ne mange pas ».

<sup>142</sup> M. FOUCAULT, *ibid*, 1964, p 417.

<sup>143</sup> *Diagnosics and Statistical Manual of Mental Disorders* : DSM publié par l'association américaine de psychiatrie (APA).

<sup>144</sup> M. FOUCAULT, *ibid*, 1964, p 417.

Au cœur des paroles du fou, là où a priori on imagine un hors sens, se découvre une logique, un recours visant par la perfection même du raisonnement logique susceptible de tenter de faire encore discours. Dans cette paradoxale utilisation de l'expérience logique poussée à son extrême, les règles de la raison se trouvent inversées, négativées. Tout est à l'envers ! Le fou représente ce qui de l'être peut se négativiser dans le rapport à la parole. « La folie cesse d'être le signe d'un autre monde, elle devient paradoxalement manifestation du « non être », usage négatif de la raison ».

Lorsque FOUCAULT, à propos de l'histoire des représentations de la folie parle de cet exil de la folie vers la région de l'insensé, il en fait un déplacement sur une échelle où ce qui revient à la transgression touche désormais moins les interdits de l'acte que ceux du langage. Dans ce moment, la folie dévoile ce qui fonde le cœur même de notre rapport au langage et à la vérité. Elle fonctionne comme un des points de vérité de l'homme et ce d'une manière « positive et désespérée ». Elle permet d'approcher, de dire quelque chose de l'enjeu de l'expérience sociale et de ses armatures symboliques et imaginaires. En cela elle est l'expérience d'une époque dans une société donnée. Ce qui apparaît dans l'intimité du sujet qui en est habité au plus profond de son corps, c'est le parasitage de la langue qui le pousse en dehors, au-delà de lui-même.

### **7.3 - Les troubles et la vérité dans sa version technologique**

Passer de la folie à la maladie mentale, nous l'avons vu, change l'axe de référence. Une maladie mentale, il convient moins d'en faire une expérience originale que de la soigner, il est moins préoccupant de comprendre que de soulager, traiter et guérir.

Ce qui apparaît maintenant, ce sont les opérations médicales qui interviennent avec des techniques thérapeutiques, des imageries médicales du cerveau, donc des opérations tactiques ouvrant un nouveau rapport à la vérité. Si au début, la médecine avait des liens serrés avec une sorte de vérité événement, « une vérité foudre », celle de l'oracle, aujourd'hui nous sommes confrontés à une sorte de technologie de la vérité qui prend appui sur ce qui se voit de l'anatomophysiologie du corps envisagé comme une machine pouvant se démonter morceau par morceau.

Pendant longtemps entre ces deux extrêmes « la vérité foudre » et « la vérité technologique », la psychiatrie a exploré comment pouvait se retrouver dans l'abîme de la folie une vérité énonçable. Mais elle l'a cherché dans la réalité, délaissant le réel féroce avec lequel se débattent les patients. L'enquête, le rapport, le témoignage à plusieurs, le recoupement d'informations a progressé pendant toute l'installation de la société industrielle. Resserrement des techniques d'enquêtes avec les entretiens identitaires et autobiographiques qui visaient et visent encore à permettre de reconstruire un semblant de

vérité. La tentative de faire avouer le fou d'une vérité qu'il ne veut pas reconnaître a pu orienter beaucoup de ces pratiques, et en orientent peut être encore quelques unes<sup>145</sup>.

Entre le trouble et la transparence, nulle doute, la langue contemporaine poursuit sa quête éperdue de la vérité. La mutation actuelle se fait à l'aide de supports techniques et technologiques. La maladie mentale peut de plus en plus s'envisager comme une maladie organique.

De ce fait il n'est pas étonnant qu'aujourd'hui la chimie des médicaments soit impérative. Il est difficile d'y échapper dès lors qu'un trouble est diagnostiqué. Sur ce plan la classification américaine s'est imposée mondialement, faisant fi de toute l'histoire de la psychiatrie. Repérage du trouble par le symptôme, basé sur les statistiques, elle est mondialisée. En 1952 paraissait le Manuel Diagnostique et Statistique des troubles mentaux. La dernière édition publiée en 1995 comprend 320 entités contre 180 en 1952. Les symptômes ne cessent de changer donc les troubles se démultiplient. Cette évolution n'est pas seulement liée aux statistiques et à l'assujettissement au discours de la science, mais aussi aux investissements et aux recherches pharmaceutiques. C'est entre autre ce qui l'inscrit dans les normes sociales contemporaines de l'économie libérale capitaliste généralisée.

Voilà le symptôme envisagé comme cible. Dès qu'il est détecté, il a toutes les chances aujourd'hui d'être médicalisé. Peut-on encore être malheureux ou triste sans prendre le risque d'être déclaré dépressif ? Peut-on encore vivre très douloureusement un deuil sans que celui-ci soit classé parmi les deuils pathologiques nécessitant un traitement antidépresseur ? Peut-on encore être très énervé dans une situation publique sans que cela se décline du côté des troubles du comportement ?

Ce dispositif passe du diagnostic au trouble en segmentant le comportement, ce qui permet un traitement précis. On délaisse alors facilement la psychothérapie pour la psychoéducation, l'entretien d'accueil pour l'entretien d'observation-évaluation. Le trouble est analysé en fonction de la vérité de l'autre statistique et il prend aujourd'hui le statut de l'erreur à corriger. Que ce soit le délire, l'hallucination, les troubles de la conduite alimentaire, les troubles du comportement, les phobies, le traitement combine médicaments, projet socio-éducatifs et protocoles psycho-éducatifs. L'individu est sommé de réapprendre à bien se comporter tout en se réinsérant. Cela ne va pas parfois sans des recours à des techniques de récompense et de punition qui semblent ignorer toute l'histoire de la folie et de la psychiatrie ainsi que les efforts réalisés pour les endiguer. Des mesures autoritaires comme fermer le frigo avec un cadenas, mettre le patient en isolement pour manquement au cadre, équiper un enfant énurétique d'un dispositif électrique laisse peu de chance au patient d'y aller de sa parole et de sa responsabilité. Le trouble n'est pas seulement une erreur de comportement, il est en opposition signifiante avec la transparence et l'ordre. Le régime de vérité n'est plus alors du côté de l'aveu mais de celui de la docilité à corriger l'erreur du patient afin qu'il accepte les procédures d'apprentissage nécessaires pour retrouver sa place dans l'ordre. Nous ne sommes plus dans les transgressions du langage mais dans les erreurs de comportements et de pensées. Se profile aujourd'hui une santé mentale qui est une bonne façon de se comporter.

Là où la folie pouvait abriter la vérité dénudée et énigmatique de l'homme dans son rapport au langage, le trouble révèle l'erreur de perception, de mémoire, d'analyse, de cognition. C'est une mauvaise compréhension, une fausse connexion, un problème électrique dans le cerveau. Il ne serait pas étonnant que ces grands mouvements dans le

---

<sup>145</sup> Michel FOUCAULT. Voir l'ensemble du cours au Collège de France, le pouvoir psychiatrique. 1973,1974

langage qui, en oubliant la folie, introduisent la santé mentale dans le champ de la vérité et de l'erreur touche petit à petit les autres secteurs dépossédant par la même la psychiatrie de sa spécialité à moins qu'elle ne devienne neurologique, biologique et génétique. Le changement de paradigme touche à la question du rapport de l'homme à la vérité. Les personnes souffrant de troubles mentaux, ou pour le dire de manière actuelle, ceux qui doivent composer avec une santé mentale plus ou moins altérée ne sont ni dans un rapport transgressif à la langue, ni aux actes, elles sont simplement dans l'erreur.

## Bibliographie

### **FOUCAULT Michel**

1964. *La folie, absence d'œuvre*. Paru dans la table ronde n° 196, situation de la psychiatrie, mai 1964, p 11-21.

1973-1974. *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France*. Paris, Gallimard, Seuil, 399 p.

## Ajout de J. Huguet Manoukian

*La personne de moi-même*

M FOUCAULT rapportait cet entretien dans son cours au Collège de France, ibid p 159. pour illustrer les techniques d'aveu d'identité.

Le Dr Leuret qui questionne ici une patiente pour laquelle il pense qu'il ne pourra jamais la guérir en donne une illustration d'une grande pertinence.

Comment vous portez vous Madame ?

*La personne de moi-même n'est pas une dame, appelez moi mademoiselle, s'il vous plait,*

Je ne sais pas votre nom, veuillez me le dire ?

*La personne de moi-même n'a pas de nom, elle souhaite que vous n'écriviez pas.*

Je voudrais bien pourtant savoir comment on vous appelle, ou plutôt comment on vous appelait autrefois ?

*Je comprends ce que vous voulez dire, c'était Catherine X, il ne faut plus parler de ce qui avait lieu, la personne de moi-même a perdu son nom, elle l'a donné en entrant à la Salpêtrière,*

Quel âge avez-vous ?

*La personne de moi-même n'a pas d'âge,*

Mais cette Catherine X dont vous venez de parler, quel âge a-t-elle ?

*Je ne sais pas...*

Si vous n'êtes pas la personne dont vous parlez, vous êtes peut être deux personnes en une seule ?

*Non, la personne de moi-même ne connaît pas celle qui est née en 1779, c'est peut être une dame que vous voyez là-bas ?*

Qu'avez vous fait, et que vous est il arrivé depuis que vous êtes la personne de vous-même ?

*La personne de moi-même a demeuré dans la maison de santé de ... On a fait sur elle et on fait encore des expériences physiques et métaphysiques .... Voilà un invisible qui descend et veut mêler sa voix à la mienne.*

*La personne de moi-même n'en veut pas, elle la renvoie doucement.*

Comment sont les invisibles dont vous parlez ?

*Ils sont petits, impalpables, peu formés..*

Comment sont-ils habillés ?

*En blouse,*

Quelle langue parlent-ils ?

*Ils parlent le français, s'ils parlaient une autre langue, la personne de moi-même ne les comprendrait pas.*

Est-il bien sûr que vous les voyez ?

*Assurément la personne de moi-même les voit, mais métaphysiquement dans l'invisibilité, jamais matériellement, car alors ils ne seraient plus invisibles ....*

Sentez-vous quelquefois les invisibles sur votre corps ?

*La personne de moi-même les sent, et en est très fâchée, ils lui ont fait toutes sortes d'indécences....*

Comment trouvez-vous la Salpêtrière ?

*La personne de moi-même s'y trouve très bien, elle est traitée avec beaucoup de bonté par M. PARISSET, elle ne demande jamais rien aux filles de services...*

Que pensez-vous des dames qui sont avec vous dans cette salle ?

*La personne de moi-même pense qu'elles ont perdu la raison.*

## **CHAPITRE 8**

# **OU SONT LES TRAVAILLEURS SOCIAUX ?**

Joël CADIÈRE  
2010

## 8.1 - De la lecture de Michel FOUCAULT

J'ai à présent vingt-cinq ans de travail sur le concept de représentation comme instrument de pensée et d'intelligibilité de la praxis des travailleurs sociaux. Dès l'origine de mon travail de recherche, je n'ai pas situé la représentation en tant qu'image, mais en tant que condition de production d'images et de formes multiples de production.

Devant l'image c'est la problématique du voir, du regard, et donc de la représentation elle-même qui est au centre, d'où les débats théologiques, philosophiques et sociologiques du statut de l'image. Débats qui depuis l'antiquité à nos jours demeurent toujours. Dès lors, l'image, qu'à l'origine je percevais dans un regard esthétique, est devenue objet sociologique d'interrogation, d'investigation, de recherche. Objet sociologique car au travers des débats dont j'ai progressivement pris connaissance, il y avait dans notre histoire culturelle une controverse puissante et permanente, à partir de l'image, du dispositif de représentation. Bien au-delà de l'image picturale ou artistique, la controverse embrassait l'image de pensée, l'image du monde et par prolongement la praxis sociale des individus, des groupes et des sociétés.

Bien entendu qu'au cours de ce parcours de recherche j'avais lu le FOUCAULT « des mots et des choses » dont l'introduction commence par une analyse de la représentation à partir du tableau de VELASQUEZ « Les Ménines », bien entendu j'avais lu la lettre de FOUCAULT à MAGRITTE, j'avais également lu « l'archéologie du savoir », « l'ordre du discours », et d'autres écrits. Mais, il faut dire que le travail de lecture que j'ai réalisé cette année dans le cadre de Nicéphore est d'une tout autre lecture de FOUCAULT.

Je ne m'étais pas aperçu à ce point que son travail était également sur **la question du point de vue**, autrement dit sur la représentation.

Une fois de plus, pris par l'analyse que procure l'auteur, je n'avais pas consciemment révélé à moi-même que le fondement de son analyse est le dispositif perceptif qui se cache dans toute organisation de la réalité, dans tout « régime de vérité », que nous projetons par devant nous et qui règle nos pensées, nos façons de comprendre et de faire. C'est au détour de l'une de ses phrases qui se situe dans « histoire de la folie », que toute mon attention bascule sur ce fondement qu'il nous livre :

*« En fait, toutes ces opérations diverses qui déplacent les limites de la moralité, établissent de nouveaux interdits, atténuent les condamnations ou abaissent les seuils du scandale, toutes ces opérations sans doute sont fidèles à une cohérence implicite ; une cohérence qui n'est ni celle d'un droit, ni celle d'une science ; la cohérence plus secrète d'une perception »*

Par cohérence, il faut entendre ce qui articule silencieusement et historiquement les éléments du monde, qui organise notre savoir des choses, qui constitue notre « régime de vérité », qui configure nos conceptions et qui règle et conduit nos pratiques : autrement dit, un dispositif perceptif, un dispositif représentatif.

Fonder le rapport de l'Homme au Monde sur un dispositif représentatif, c'est, je m'en rend pleinement compte à présent avec FOUCAULT, c'est dire d'une part qu'il n'y a pas

d'extériorité à la construction humaine du dispositif de représentation – ni règle, ni fondement extérieur à cette construction tel que Dieu ou le Réel -, et c'est dire d'autre part, que tout système de représentation dès lors qu'il devient à nos yeux une inscription en *isme* (scientisme, positivisme,...), ou encore un « régime de vérité », bascule dans la croyance.

Fonder le rapport de l'Homme au Monde selon des dispositifs de représentation, c'est du coup faire de toute chose, connaissances, réalité, certitudes, une donnée relative à la construction humaine et historique.

Dans ce cas, l'Homme est positionné dans sa toute puissance créatrice du Monde, et le Monde est une fiction qui résulte de sa propre construction. Entre les deux, des dispositifs représentatifs qui prennent valeurs de connaissances et de croyances simultanément : autrement dit, valeur de simulacre.

Paul BOGHOSIEN, dans « la peur du savoir » écrit au sujet de la conception de FOUCAULT : *« Ce qui nous justifie de croire A plutôt que B, ce ne sont pas les faits « Absolus », mais le régime de vérité ... qui est historiquement le nôtre ou celui de la société où nous vivons. Résulte de cette conception ce qu'on pourrait appeler une neutralisation des savoirs quant à leur vérité. La neutralisation des savoirs quant à la vérité écrase la distinction entre connaissance et croyance »* ... puisque les régimes de vérités sont indissociablement des systèmes de règles et des systèmes de représentations.

Du coup, cela me renvoie à mon intervention dans Nicéphore, il y a sept ans de cela, sur la question du Politique et plus précisément sur la représentation de la bureaucratie et du travail social. Mon intervention se concluait par un extrait de texte de Cornelius CASTORIADIS au sujet de la vérité :

*« il y a, finalement, une vérité, c'est-à-dire qu'il y a, d'une certaine façon, une vérité au sens le plus naïf, le plus traditionnel du terme, en tant qu'adéquation, en tant qu'une certaine correspondance de ce que nous pensons avec ce qui est, ce qui ne veut pas dire une reproduction totale et exacte, mais une correspondance suffisante et, qu'en même temps, cette vérité, pour pouvoir l'atteindre, nous sommes obligés de l'inventer, c'est un paradoxe, mais il en est ainsi... c'est cela, en un sens, toute l'histoire du savoir humain »*<sup>146</sup>.

Ce qui précède est pour moi un préalable nécessaire pour comprendre la façon que j'ai d'aborder mon point de vue relatif au "gouvernement des autres"

## **8.2 - « Le gouvernement des autres » par les dispositifs représentatifs**

La signification la plus générale du terme « gouvernementalité » est celle entendue par techniques et procédures qui permettent de diriger la conduite de quelqu'un, la conduite des hommes. C'est la conduite des conduites chère à FOUCAULT. Cela permet, selon

---

<sup>146</sup> Cornélius CASTORIADIS. 1999.

lui, de parler de gouvernement des enfants, d'une famille, d'une maison, d'un Etat aussi bien que du gouvernement des âmes ou de soi-même<sup>147</sup>.

Si nous ne retenons de FOUCAULT que le sens d'exercer le pouvoir politique par *gouvernement*, et par *les autres* le terme de population (nous laissons hors de notre propos le processus de subjectivation qu'il développe par le gouvernement de soi-même), alors gouverner c'est exercer une force, une volonté extérieure sur Autrui ; un Autrui singulier, groupal, social.

Socialement le gouvernement des autres, c'est l'organisation politique qui vise à tenir et conduire une population à vivre ensemble : le politique a pour finalité et contrainte la cohésion sociale d'une population sur un territoire donné. L'homme politique dans son rapport à la population use de dispositifs représentatifs.

Le gouvernement est alors un art de gouverner.

Parmi les dispositifs représentatifs mis en œuvre dans le gouvernement des autres je citerai volontiers la représentation judéo-chrétienne du berger et du troupeau, la métaphore pastorale développée par PLATON et reprise par FOUCAULT.

En effet, les textes hébraïques développent, sous la métaphore pastorale, les thèmes qui seront considérablement développés par le christianisme jusqu'aux temps modernes. Celui du pasteur qui rassemble, guide et conduit son troupeau. Ce qu'il rassemble, ce sont les individus dispersés ; sans lui, il ne peut y avoir unité. S'il disparaît, le troupeau s'éparpille. Le rôle du pasteur est d'assurer le salut de son troupeau, par une bienveillance constante : il veille à ce que toutes ses brebis, sans exception, soient rassasiées et sauvées. Il s'agit d'une bienveillance individualisée. Moïse, le berger de son peuple, devait abandonner le troupeau pour aller à la recherche d'une seule brebis égarée.

Mais, en plus d'une bienveillance individualisée, comme dit FOUCAULT, il y a aussi cette bienveillance finale, dans la mesure où le pasteur est le garant d'un dessein pour son troupeau : il faut le conduire à une bonne pâture.

Le berger veille quand le troupeau sommeille ; le berger est dans une constance de dévouement pour le bien du troupeau. Il veille sur lui, il prête attention à tous, sans perdre de vue aucun d'entre eux. Il connaît son troupeau dans l'ensemble et dans le détail.

Le pasteur doit assumer la responsabilité du destin du troupeau, de toutes les actions, dans leur totalité et de chaque brebis en particulier. C'est dire le lien moral qui unit le pasteur à chaque membre du troupeau.

De plus, « *dans la conception hébraïque, Dieu étant un pasteur, le troupeau qui le suit se soumet à sa volonté, à sa loi. (...) Dans le christianisme, le lien avec le pasteur est un lien individuel, un lien de soumission personnelle. Sa volonté est accomplie, non parce qu'elle est conforme à la loi mais, principalement, parce que telle est sa volonté* »<sup>148</sup>.

De cette image on doit comprendre que le berger est en relation directe avec le troupeau. Or, il s'agit là pour Platon, après l'avoir décrite, d'une représentation contestable. En effet, historiquement un autre dispositif s'impose. Si celui décrit est celui des débuts, depuis Dieu s'est éloigné des Hommes. Il s'est retiré dans les cieux, au-delà des cieux, dans une invisibilité, et il communique selon un langage à décrypter au travers de la Nature – lieu de l'harmonie, de la cohérence, lieu où s'expriment si l'on sait les découvrir les lois naturelles.

Partant de cette représentation THOMAS rappelle que « l'art, en son domaine doit imiter ce que la nature accomplit dans le sien ». Ainsi l'art de gouverner prend modèle sur Dieu, qui impose ses lois à ses créatures au travers de la Nature qui en est sa représentation. Dans cet autre dispositif représentatif, trois espaces s'instituent et s'articulent entre eux :

<sup>147</sup> Michel FOUCAULT. 1994, tome II, p. 944

<sup>148</sup> Michel FOUCAULT. 1994, Tome IV

L'espace invisible, lieu de la référence, de l'origine, de l'absolu, de Dieu, ...

L'espace de la représentation, ici occupé par la Nature qui désigne au-delà d'elle-même le lieu de la référence absente à la vue, tout en contenant son expression, son langage, sa volonté, ici divine.

L'espace des Hommes, des créatures, qui pour faire société doivent appliquer autant que faire se peut les lois divines qui lui sont données.

C'est alors que sur terre l'ensemble des vivants vont constituer un gouvernement des autres organisé selon ce dispositif représentatif. Alors que la société était soumise au chaos, au XI<sup>ème</sup> siècle (1020), selon DUBY, était lancé par ADALBERON, évêque de Laon, et par GERARD, évêque de Cambrai, une nouvelle conception du gouvernement des autres : « *Ici-bas, les uns prient, d'autres combattent, d'autres encore travaillent.* ». Trois ordres (les oratoires, les pugnatores et les laboratores), qui ne supporteront pas d'être désunis, de sorte que sur la fonction de l'un les ouvrages des autres reposent, tous à leur tour apportant de l'aide à tous. Une trilogie fonctionnelle, qui organisera ce que nous appelons le Moyen-Age dont le fondement va s'inscrire dans l'application retrouvée de la structure originelle selon laquelle « Depuis l'origine le genre humain est divisé en trois » et que trois, ensemble font un. Mais ceci, comme nous le rappelle DUBY « Présenté comme une structure initiale, d'origine, dès l'origine : elle appartient au temps du mythe, non pas au temps de l'histoire ».

La sortie, la rupture avec ce dispositif de représentation, c'est Guillaume d'OCKHAM qui l'annonce (1330 – 1340). Il laissera entendre que Dieu ne s'exprime pas au travers de la Nature à l'adresse des Hommes ; Dieu s'exprime directement à lui, à elles, à tous directement et singulièrement. Dès lors s'opère la séparation et le refus de la représentation, du statut et de la place qu'occupe la Nature. C'est alors que va s'accomplir progressivement et historiquement la grande transformation du dispositif de représentation qui aura pour conséquence d'instaurer :

La libre adhésion entre l'Homme et Dieu

La séparation de l'Eglise et de l'Etat ; l'une s'accomplissant par les armes de l'esprit, de la prédication et des sacrements, l'autre par l'exercice politique sur les personnes et les choses dans l'espace temporel.

La séparation de la consistance divine de la Nature qui donnera la possibilité à l'Homme d'engendrer un rapport scientifique : autrement dit d'y exercer sans contrainte, ni angoisse tout type d'expérimentation et de mesure.

Enfin, la conséquence du dispositif représentatif en construction laisse une question : si le politique n'est plus l'application des lois divines transmises par l'Eglise, si le pouvoir spirituel se distingue par sa fin et ses moyens du pouvoir politique, si le pouvoir politique revient entre les mains des Hommes eux-mêmes, alors qu'en est-il de la référence ? Au nom de qui, de quoi gouverner ? La réponse à cette question va constituer ce que nous appelons l'Etat moderne, les temps modernes.

A ma connaissance deux conseillers des princes, des maîtres, des Etats vont apporter réponse à la question.

L'un, MACHIAVEL (1513), répond que la référence est celle de l'expérience historique d'où nous pouvons puiser les vertus et les vices, les pratiques et stratégies nécessaires quant à la charge du gouvernement des autres.

L'autre est Gabriel NAUDE (1667), pour qui, il est inutile de chercher une référence quelconque au gouvernement. Il suffit de présenter toutes les facettes humaines. Ainsi, selon le point de vue, selon le lieu d'où on regarde, le passage d'un point de vue à l'autre, constituera la dynamique du sens de l'intention politique par le jeu fascinant et interchangeable des références. La pratique est alors celle de la ruse, du détour, des

stratégies, du masquer/démasquer, du simuler/dissimuler, du secret et du révéler : bref *une pratique baroque du politique nous dira Louis MARIN :*

*« Anamorphose du prince et du ministre dans la sphère de l'absolu politique, anamorphose des vertus éthiques et des qualités politiques, telle est la manière baroque dont Naudé joue avec la relation de maîtrise et de servitude. Selon le point de vue sous lequel nous nous plaçons, le prince apparaît et éclipse le ministre ou, tout au moins, le rejette dans la part opaque de la représentation ; les vertus de même, et l'éclat lumineux de leur essence chrétienne ou philosophique obnubile leurs nécessaires ajustements à la positivité des circonstances, des personnes, des affaires. Déplaçons-nous, et l'image du conseiller se substitue à celle du prince, non point en le rejetant dans l'invisibilité, au contraire, en l'assumant dans la pleine lumière du pouvoir absolu, efficace et éclairé ; déplaçons-nous, et les qualités politiques, tout voir, tout entendre sans être ébloui ou assourdi, s'adapter en un instant aux accidents et aux divers temps, personnes et affaires ; savoir se tenir et se retenir, tenir sa langue, retenir ses gestes et ses mimiques, savoir discerner le kairos de l'action juste, c'est-à-dire ajustée..., les qualités politiques fragmentent, par le vertigineux miroitement des particularités, les grandioses et hiératiques images des vertus cardinales : le maître, le serviteur ; l'éthique, la politique, ces distinctions sont métastables. D'un exemple, d'une référence historique, d'une citation, d'une image aux autres, Naudé glisse d'un point de vue à l'autre, serviteur du maître, maître du maître, serviteur du serviteur, mais la dialectique n'a pas de direction : le sens est dans le passage d'un point de vue à l'autre, d'une position à l'autre. (...)*

*Nous avec lui, avons bien compris que le jeu rituel dans lequel tout l'ouvrage est pris et auquel le Parisien secrétaire bibliothécaire s'était livré avec son maître, en simulant en quelque façon les relations du prince et du conseiller secret dans la sphère du pouvoir d'Etat, définissait l'espace « baroque » où une théorie de l'action politique trouvait ses conditions de possibilité »<sup>149</sup>*

Mais, très curieusement pour moi, cette pensée baroque nous la trouvons en quelque sorte déjà chez PLATON ; revenons à PLATON. En réalité dans le dialogue qu'il développe sur le Politique, nous l'avons dit, il est sans doute un des premiers à introduire dans la société grecque de son époque l'image, la métaphore royale du pasteur et du troupeau humain.

Mais, PLATON, après un long développement sur cette métaphore, va brusquement considérer que celle-ci nous égare car son raisonnement est faux. Faux notamment du fait que le Pasteur n'est pas de même espèce que le troupeau dont il s'occupe. A présent dit Platon, le temps n'est plus celui-ci. Face à la représentation pastorale, il oppose une autre représentation, une image à une autre image, une métaphore à une autre métaphore : celle du Pasteur à celle du Tisserand. Ce sont ceux qui font le tissage qui comme l'art vestimentaire font l'art du politique. A savoir celui de dissocier (le cardage), et celui d'associer, de constituer le fil solide (la chaîne) et le fil lâche et flexible (la trame), de procéder par torsion et entrelacement. Etre capable de combiner, de façon mesurée, les deux extrêmes, telle est l'une des opérations majeures du baroque.

*« Voilà, dès lors, pour une activité politique, le terme d'un tissu résultant d'un droit entrecroisement : c'est, étant donnée la manière d'être qui*

<sup>149</sup> Louis MARIN. 1988. Pp.60.61

*caractérise les hommes qui sont fougueux et ceux qui sont modérés, une fois leurs existences assemblées par l'art royal, en une communauté qui repose sur la concorde et l'amitié ; une fois achevé, par celui-ci, en vue de la vie commune, le plus magnifique de tous les tissus et le plus excellent ; une fois toute la population de l'Etat, esclaves et hommes libres, enveloppée dans ses plis, ce terme est alors, dis-je, pour l'activité politique, de maintenir unies, au moyen du tressage, les deux manières d'être en question et, dans la mesure où la félicité peut échoir à un Etat, de gouverner et de diriger celui-ci sans que rien de la félicité possible lui fasse en rien défaut du fait de l'art qui y préside »<sup>150</sup>.*

Mais pour autant, ce n'est pas de cette seule production-là que peut se prévaloir l'homme royal. Car, finalement, ce tisserand n'est pas seulement dans un faire, il doit avoir la maîtrise du Faire. L'homme royal doit avoir la maîtrise de l'art. Et cette maîtrise est « *la force inhérente à leur art, une puissance supérieure à celle des lois* »<sup>151</sup>, c'est une connaissance suffisante qui fait science, une connaissance qui juge et qui commande : la connaissance est le référent, l'absolu, la métaphysique du politique.

On est dans le domaine de l'activité politique conçue selon un autre dispositif représentatif celui du tissage annoncée par PLATON au commencement de son raisonnement et de sa description.

Je viens de parcourir auprès de vous quelques dispositifs représentatifs qui depuis le fin fond de notre culture européenne ont été construit et demeurent vivace dans notre archéologie des représentations du gouvernement des autres.

Je ne peux conclure ce deuxième point sans revenir à FOUCAULT, qui lui-même, bien qu'étant conseiller d'aucun prince, scrute le dispositif représentatif du gouvernement des autres.

Pour FOUCAULT, la rationalité politique s'est développée et imposée au fil de l'histoire des sociétés occidentales. Elle s'est d'abord enracinée dans l'idée du pouvoir pastoral, puis dans celle de raison d'Etat.

La raison d'Etat n'est pas un art de gouverner suivant les lois divines, naturelles, voire même humaines, dira FOUCAULT. Son gouvernement n'a pas à respecter un quelconque ordre du monde. Le gouvernement aujourd'hui a pour but d'accroître la puissance de l'Etat dans un cadre extensif et compétitif. Autrement dit, gouverner dans le but de renforcer la puissance de l'Etat... lequel est en concurrence avec les autres Etats. En appui sur les textes anciens et classiques, FOUCAULT désigne les quatre composantes du gouvernement de l'Etat, selon le texte de TURQUET (1611) : l'armée gouverne le territoire, la justice gouverne la morale, les ressources (finances) gouvernent les biens et la police gouverne la population, laquelle est définie comme un groupe d'individus vivant côte à côte dans une aire donnée. La police est à la fois un art de gouverner et une méthode pour analyser la population d'un territoire, pour régler la société, veiller au vivant et conduire les hommes au bonheur. Dans la vision de Michel FOUCAULT<sup>152</sup> l'articulation de ces quatre composantes du gouvernement de l'Etat se réalise selon les postulats de base suivants.

A savoir que le pouvoir n'est qu'un type particulier de relations entre les individus. Certains hommes peuvent plus ou moins entièrement déterminer la conduite d'autres hommes, mais jamais de façon exhaustive, ni coercitive ; que le gouvernement des

<sup>150</sup> PLATON. 1950. p. 429.

<sup>151</sup> PLATON. 1950. p. 404.

<sup>152</sup> En référence à Dits et écrits II. 1994, pp 953 – 980,

hommes par les hommes suppose une certaine forme de rationalité, et non une violence instrumentale.

En conséquence ce qu'il faut remettre en question, c'est la forme de rationalité en présence et non pas la critique de telle ou telle institution ou violence.

Durant des siècles l'Etat, pour FOUCAULT, a été l'une des formes de gouvernement humain les plus remarquables, l'une des plus redoutables aussi.

En conclusion, FOUCAULT postule que la constitution de la raison d'Etat est enracinée dans l'individuation et la totalisation, et c'est sur cette double dimension indissociable que l'attaque doit se porter car c'est la racine même de la rationalité politique. D'où, le plan de recherche de FOUCAULT sur le gouvernement de soi et des autres.

Aussi loin que je puisse remonter, aussi large soit mon détour, ce trajet réflexif me permet d'éclairer le dispositif représentatif dans et par lequel la totalisation sociale s'organise aujourd'hui, et la praxis sociale des travailleurs sociaux s'individualise.

### 8.3 - LE LIEU DU « SOCIAL »

Partant du travail social, la problématique du gouvernement des autres se situe, selon le schème de Michel FOUCAULT, dans la dimension « Police », entre l'Etat et la « Population », dans laquelle on invente et circonscrit le « social » comme catégorie, vis-à-vis de laquelle les opérateurs de l'Etat –les travailleurs sociaux- seront assignés à agir au nom de la cohésion sociale, afin d'en réguler les effets d'exclusion.

Quel est ce lieu du « social » ?

**L'invention du « social »** comme objet et comme sujet se situe historiquement durant la période de la deuxième république.

Le « social » constitué **comme objet circonscrit** d'observation et d'analyse, c'est le travail d'Auguste COMTE qui le réalise et en produit l'émergence. Le social est compris essentiellement sous toutes ses formes et modalités pérennes, qui constituent les liens entre les individus et procurent un aspect de *cohésion sociale*, selon la métaphore du corps (social). L'observation et l'analyse du social seront une transposition de la *démarche scientifique* triomphante de l'époque. L'appellation donnée par A. COMTE à son projet et sa démarche de recherche est initialement celle de « Physique sociale » qui prendra l'appellation définitive de Sociologie.

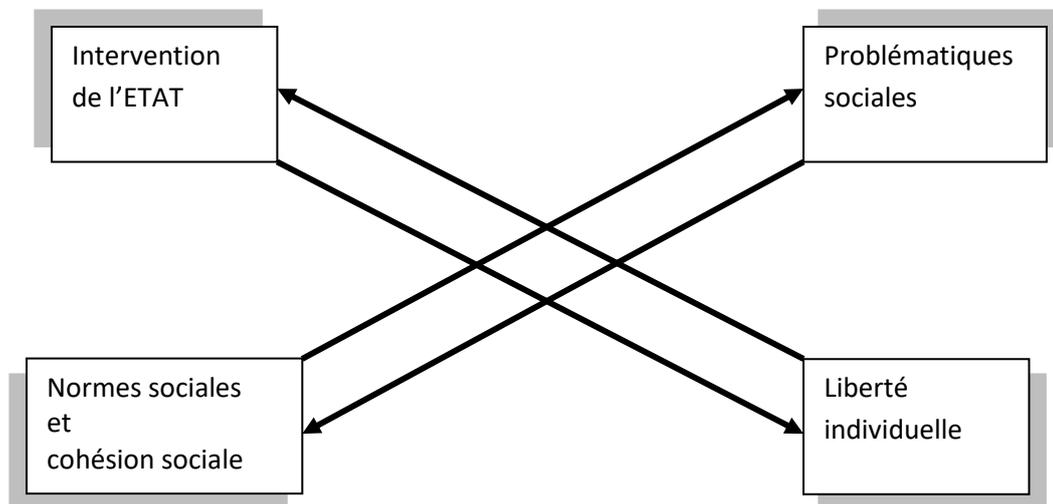
Dès lors, l'assertion de « social » recouvre l'ensemble des formes instituées qui constitue la cohésion sociale d'un groupe d'individus, pouvant faire l'objet autonome d'un savoir construit scientifiquement.

A la même époque, à partir de la deuxième révolution (1848) selon Jacques DONZELOT, le « social » **comme sujet politique**, apparaît sous la forme de *question sociale*, « *Toute notre histoire serait à lire à partir de ce traumatisme inaugural : la démocratie ne peut vivre sans une réduction des passions politiques, qui exige l'invention d'un registre*

*intermédiaire entre le civil et le politique – le social* ». L'Etat républicain et démocratique face à la réalité ne peut plus se borner à garantir la liberté des individus, il conçoit d'intervenir dans la sphère des comportements sociaux des individus. La solidarité deviendra le concept central du « social », légitimé à l'époque par la découverte scientifique de COMTE puis plus précisément de DURKHEIM. « *La solidarité est, de fait, la loi scientifique qui organise la société. Pourquoi dès lors ne pas la prendre pour règle fondamentale...* »<sup>153</sup> de l'Etat, renforçant ainsi sa fonction organisatrice effective qui a pour cadre un groupe humain concret qui fait à tout individu une situation dépendante des autres.

Ainsi dans cette acception du « social », il s'agit de cette sphère problématique à la cohésion sociale, au progrès de la société tout entière, qu'est la part des individus qui assument et encourent les maux de cette société précisément du fait de cette interdépendance qui les lie dans toutes leurs activités. *Réparer, au nom de la solidarité, pour maintenir dans le changement vers le progrès la cohésion sociale* : telle est la construction qui s'élabore au cours du XIX siècle dans une volonté commune entre la souveraineté de l'Etat et la liberté de l'individu. Pour l'un cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'un service public, pour l'autre, elle se traduit par l'engagement d'institutions et d'associations œuvrant explicitement à cette volonté de solidarité. Cette double volonté s'interpénétrera jusqu'à nos jours dans la sphère du « social ».

Aujourd'hui encore, deux axes historiques traversent la notion de « social » et constituent une double tension permanente ; d'une part l'axe qui sépare l'Etat intervenant et la sauvegarde de la liberté individuelle ; d'autre part l'axe érigé en problématique sociale en regard et référence à la norme.



<sup>153</sup> Jacques DONZELOT. 1984, p.93

Définir un territoire, une catégorie sociale ne trouve sa justification que dans la mesure où elle est sous-tendue par une volonté d'action. Tout territoire est avant tout territoire d'action. Le lieu « social » est le territoire de l'action sociale. En définissant l'action on définit simultanément son lieu, son objet ; on circonscrit et assigne une catégorie de population. Relisons la définition de l'action sociale et médico-sociale écrite ce jour dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

*L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales.*

*L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux et en leur garantissant un accès équitable sur l'ensemble du territoire.*

*L'action sociale et médico-sociale, au sens du présent code, s'inscrit dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale suivantes :*

*1° Evaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation,*

*2° Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté,*

*3° Action éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge,*

*4° Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociale et professionnelle, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail,*

*5° Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif,*

*6° Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.*

*Ces missions sont accomplies par des personnes physiques ou des institutions sociales et médico-sociales.*

*Sont des institutions sociales et médico-sociales au sens du présent code les personnes morales de droit public ou privé gestionnaires d'une manière permanente des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 312-1*

Autrement dit, il s'agit avant tout d'identifier (ce qui nécessite une mesure) une problématique socio-politique générale en termes collectif ou individuel, de besoin et de protection : *Besoins et attentes de tous les groupes sociaux ; Besoins de la personne ; Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;* en particulier, il s'agit des *personnes handicapées, des personnes âgées, personnes et familles vulnérables, de ceux qui sont en situation de précarité ou de pauvreté.*

Les finalités s'inscrivent dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale, afin de promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, et de prévenir les exclusions et à en corriger les effets.

Les principes d'action sont ceux de :

- *Promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection*
- *De conduire des actions dans le respect de l'égalité de tous les êtres humains*
- *De répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux, en leur garantissant un accès équitable sur l'ensemble du territoire, ... à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge,*

Les acteurs désignés pour mettre en œuvre ces actions sont :

*l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales. Ces missions sont accomplies par des personnes physiques ou des institutions sociales et médico-sociales, ... lesquelles au sens du présent code sont les personnes morales de droit public ou privé gestionnaires d'une manière permanente des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 312-1*

C'est dire que l'Etat dans sa fonction essentielle, à savoir celle de maintenir la cohésion sociale (analogie biologique qui signifie la force par laquelle les molécules –les êtres– sont attachées ensemble pour faire corps –social–), développe son champ d'exercice pour lier et relier au Tout social, ceux qui en sont disjoints. Ce champ est nommé Action Sociale selon la deuxième acception du terme de social (voir ci-dessus) : celui dont l'Action se fonde en solidarité et le Social en problématique eu égard à la cohésion sociale.

Si l'Etat s'exprime formellement par les politiques sociales, qui sont le faire-faire de l'Action Sociale, les opérateurs sont multiples : publics (administration d'Etat ou de Collectivités Territoriales) ou para publics ou encore privés (associatifs pour l'essentiel). Opérateurs de la solidarité, ils sont tous enchâssés de par leurs missions et leurs financements par l'Etat (Etat central ou Collectivités Territoriales) destinataire de leurs actions.

Dès lors, la définition du Social par l'Etat se compose à la fois de désignation du destinataire de l'action, et d'assignation aux modalités d'action que nous trouvons dans l'écriture juridique des politiques sociales.

Deux grandes périodes contemporaines s'accumulent aujourd'hui dans la définition du social.

La première, dominante jusqu'à la fin des années soixante-dix, désigne le social sous les termes de pauvreté, handicap et inadaptation sociale. Elle identifie cas par cas les individus qui se situent à la marge du progrès. Marge résiduelle correspondant à environ

1% de la population de l'époque. Marge vis-à-vis de laquelle on vise l'autonomie et le confort par l'assistance et la rééducation.

Sans effacer pour autant celle qui précède mais qui vient la recouvrir, la deuxième période se caractérise du fait que par la croissance et pour elle, se crée la pauvreté au point qu'un pan entier de la population décroche de celui qui est économiquement en progrès. La marge n'est plus résiduelle elle est une masse qui constitue de façon durable une société différenciée vis-à-vis de laquelle s'impose une action solidaire (le terme de solidarité resurgit en 1981 : ministère de la solidarité nationale) qui exige d'assumer les différenciations sociales. Et c'est ainsi que progressivement à coup de dispositifs et de mobilisation générale s'est formé une nouvelle composante sociale que l'on nomme l'espace d'insertion. Entre l'intégration sociale et l'exclusion, cette nouvelle composante sociale -l'insertion sociale- prend un caractère normatif. Cette normativité de l'insertion à partir de la fin des années 90 (la loi de lutte contre les exclusions), réduit de fait l'exclusion : il y a changement de catégorie sociale et, de fait, de socialité (je ne suis plus exclu, je suis en insertion).

Dès lors, s'il n'y a pas de doute à considérer la population exclue, celle qui est totalement désaffiliée, démunie, dépourvue de ressources, inemployable, ... comme étant membres de la catégorie « social » de l'action sociale ; par contre pour ceux qui sont sortis de l'espace d'exclusion en prenant prise dans l'espace d'insertion, espaces des dispositifs, des aides croisées, des formations de rattrapage, des emplois partiels et aidés, ... bref un espace fondé sur la précarité, alors la désignation du « social » pour ces derniers est devenue plus ambiguë ou plus précisément paradoxale. Quand la précarité prend l'aspect normatif, **les problématiques sociales se diluent dans la norme et la frontière entre ce qui est le social de l'action sociale et ce qui est le social de société (la socialité) se brouille et le passage de l'un à l'autre se fait par graduation plus ou moins intense vers l'exclusion dans un sens ou vers l'intégration dans l'autre sens.**

Dans cette nouvelle configuration, dans cette nouvelle composante sociale, qu'advient-il du social des années 70, le social traditionnel (ce terme n'étant pas pris ici dans son sens péjoratif) ? Il est pris dans la masse (la nasse) de l'insertion sociale.

Or aujourd'hui, les textes relatifs à la modernisation de l'Etat, subdivisent ce social traditionnel en envoyant une part non négligeable (le médico-social) à l'Agence Régionale de Santé, ils l'intègrent alors dans une composante médicale et de soins qui deviendra sans aucun doute dominante en termes de modélisation des pratiques sociales fondées sur l'individu et l'administration des actes : durcissement des pratiques existantes. **Dans ce cadre l'identification du social s'apparentera à une nosographie.**

Par ailleurs, l'autre part, demeure au sein d'une administration de la cohésion sociale, car cohésion sociale il y a aujourd'hui : il suffit de l'administrer à présent. Cohésion sociale il y a aujourd'hui du fait que l'exclusion est liée à l'insertion et l'insertion est liée à l'intégration et que le tout fait un Tout social sans réellement de frontières entre les différents espaces. Dès lors qu'il n'y a pas de frontières le partage se fera en fonction d'une graduation : à savoir que le social sera identifier à partir d'un plus ou moins de précarité, d'un plus ou moins de normativité : les plus exclus, les plus déliés, les plus démunis, les plus pauvres en ressources, les plus en incapacités, les plus inemployables, **Dans ce cas le social s'apparente à une mesure relative au degré d'éloignement de la norme partant de l'exclusion sociale vers l'espace d'insertion.**

### **Où sont les travailleurs sociaux à présent ?**

Du côté du médico-social, puisqu'il faut l'appeler ainsi à présent, les travailleurs sociaux, fort de leur compétence traditionnelle plus sociale que médicale, auront à maintenir leur place dans un environnement plus médical que social où les pratiques sociales seront de plus en plus formalisées en « bonnes pratiques ».

Du côté de la cohésion sociale, où l'administration d'Etat, des collectivités territoriales, de la société civile ont fait l'objet depuis de nombreuses années déjà d'une mobilisation générale : il faut évacuer l'imaginaire que la cohésion sociale est du seul ressort du travailleur social. Dans cette recomposition, la seule légitimité du travailleur social est celle de trouver place dans le plus, essentiellement dans le « plus », et laisser à d'autres (y compris les entreprises marchandes) ce qui est dans le « moins ». Ce n'est pas peu dire face à l'aide à domicile, à l'accueil collectif de la petite enfance, à la dépendance des personnes, ... Mais en même temps il ne s'agit pas de constituer des bulles d'intervention sociale spécialisée ou une clientèle privilégiée, mais de concourir à une action commune partagée : autrement dit, de prendre place dans un ensemble d'intervenants sociaux car les frontières ne sont plus de mises dans ce social-là. De même l'administration de l'action sociale s'agrège à d'autres administrations (jeunesse, politiques de la ville -ACSé- ...), et tout en étendant son territoire, croise les compétences et dilue les frontières dans une transversalité généralisée.

Je m'arrête là aujourd'hui avec vous, parce que je ne peux penser plus loin sans tomber dans le prophétisme. Dans mon propos, je voulais vous exprimer les éléments, les forces, les déplacements qui constituent une nouvelle cartographie du travail social qui s'opère sous nos yeux, par nos pratiques. Nous sommes en pleine construction d'un nouveau dispositif représentatif du gouvernement des autres et la question qui s'ouvre et s'impose à nous, est moins de savoir « ce que font les travailleurs sociaux ? » que celle de définir, redéfinir « où sont les travailleurs sociaux ? ».

## Bibliographie

**CASTORIADIS Cornelius**

1999 *L'institution imaginaire de la société*. Paris, Seuil, « Points Essais »

**DONZELOT Jacques**

1984 *L'invention du social*. Paris, Fayard

**FOUCAULT Michel**

1994 *Dits et écrits*. Paris, Gallimard, Tome I à IV

**MARIN Louis**

1988 *Pour une théorie baroque de l'action politique*. in « *Considérations politiques sur les Coups d'Etat* » de Gabriel Naudé, Paris, les éditions de Paris, pages 5 et 65

**PLATON.**

1950. *Œuvres complètes II : Le politique*. Paris, Gallimard, collection La Pléiade, pp. 257- 429.

## TABLE DES MATIERES

<b>PREFACE</b>	<b>p. 5</b>
<b>Patrick PELEGE</b>	

<b>CHAPITRE 1.</b>	<b>p. 9</b>
--------------------	-------------

### **Le gouvernement de l'insécurité sociale: la pénalisation du social**

- 1.1 - Le champ conceptuel de Michel FOUCAULT: pouvoir, population, sécurité.
  - 1.11- Le pouvoir comme régime de gouvernementalités multiples
  - 1.12- Du gouvernement des âmes au gouvernement des populations
  - 1.13 - De la société disciplinaire à une société sécuritaire
- 1.2 - L'insécurité comme nouvelle économie (épistémé) de (des) l'ordre social
  - 1.21 - Aux fondements de l'insécurité
  - 1.22 - L'insécurité comme principe organisateur de la vie quotidienne et des politiques
  - 1.23 - La sécurité comme nouvel objet de savoir et de technologie politique
- 1.3 – Gouvernance de la sécurité ou gestion de l'insécurité?
  - 1.31 - Une nouvelle économie des illégalismes
  - 1.32 - Une nouvelle pensée (épistémè) criminologique
  - 1.33 - Les nouvelles technologies sécuritaires du pouvoir
  - 1.34 - Une nouvelle économie du pouvoir : du quadrillage disciplinaire au quadrillage réticulaire
- 1.4 – La recomposition du travail social dans la société sécuritaire
  - 1.41 - Des politiques sociales inscrites dans un continuum sécuritaire fondé sur le principe d'individuation
  - 1.42 - De l'Etat social à l'Etat social-sécuritaire
  - 1.43 - Du modèle d'intégration au modèle de cohésion : le travail social en tension

**Gilbert CLAVEL**

<b>CHAPITRE 2</b>	<b>p. 35</b>
-------------------	--------------

### **« Les deux corps » du travailleur social, quand l'un s'évaluerait et l'autre pas**

- 2.1 - Prolégomènes
- 2.2 - Le travailleur social aurait-il deux corps ?
- 2.3 – Un nouveau temps du travail social, celui de « la conduite des conduites »?
- 2.4 - Le gouvernement des autres : le moindre corps de l'utilisateur.
- 2.5 - Le nouvel art d'être professionnel : faire avec ses deux corps ?

**François Pierre BOURSIER**

- CHAPITRE 3** p 47  
**L'éthique de la vulnérabilité**  
 3.1 – L'éthique  
 3.2 – Le pouvoir  
 3.3 – Le "gouvernement des autres"  
 3.4 – Dispositif  
 3.5 - Vulnérabilité  
**Catherine MICHON**
- CHAPITRE 4** p 59  
**JEANNOT est-il un auteur?**  
**Brigitte JOLY**
- CHAPITRE 5** p 65  
**Je et un autre**  
**La question de la rencontre et du travail social**  
**Bruno ALLAIGRE**
- CHAPITRE 6** p 73  
**Etre un témoin de son temps:**  
**Le travail d'effacement de Michel FOUCAULT**  
 6.1 - De la nécessité de prendre la parole  
 6.2 - Retrouver *sa* langue et ...s'effacer  
 6.3 - L'intellectuel spécifique comme témoin, comme celui qui rapporte le lacunaire?  
**Denis BUTTIN**
- CHAPITRE 7** p 85  
**Du rapport à la folie**  
**et du changement de rapport à la vérité ...**  
 7.1 - Le déplacement du rapport des hommes au langage  
 7.2 – La folie, un usage négatif de la raison  
 7.3 – Les troubles et la vérité dans sa version technologique  
**Jocelyne HUGUET MANOUKIAN**
- CHAPITRE 8** p 93  
**Où sont les travailleurs sociaux?**  
 8.1 – De la lecture de Michel FOUCAULT  
 8.2 – "Le gouvernement des autres" par les dispositifs représentatifs  
 8.3 – Le lieu du "social"  
**Joël CADIÈRE**

Dans la même collection Recherches en pratiques sociales

- **Laboratoire NICEPHORE**

François BOURSIER, Joël CADIERE, Paul FUSTIER, Jocelyne HUGUET-MANOUKIAN, Patrick PELEGE, Jean ROBIN

***Des représentations dans les institutions sociales et médico-sociales***

2000. Paris, Ed. SCOPEDIT, 143 p.

Paul BLANQUART, François BOURSIER, Joël CADIERE, Jocelyne HUGUET-MANOUKIAN, Pierre MERLE, Patrick MUDLER, Patrick PELEGE, Jean ROBIN

***Autonomie de l'individu: sens et représentations du politique.***

2004. Lyon, Ed. CCRA, 184 p.

Jean-Marc BERTHET, François BOURSIER, Denis BUTTIN, Joël CADIERE, Gilbert CLAVEL, Jocelyne HUGUET-MANOUKIAN, Patrick PELEGE, Jean ROBIN

***Demandes d'histoire et temps de l'urgence: des représentations de l'espace et du temps en travail social.***

2006. Lyon, Ed. CCRA, 232 p.

Jean-Marc BERTHET, François BOURSIER, Denis BUTTIN, Joël CADIERE, Gilbert CLAVEL, Jocelyne HUGUET-MANOUKIAN, Brigitte JOLY, Bertrand RAVON, Jean ROBIN

***PHOTOGRAPHIE(S): Etre Travailleur Social aujourd'hui***

2008. Lyon, Ed. CCRA, 147 p.

François BOURSIER, Denis BUTTIN, Joël CADIERE, Gilbert CLAVEL, Jocelyne HUGUET-MANOUKIAN, Brigitte JOLY, Catherine MICHON, Jean ROBIN

***Peut-on vivre sans cinéma? Image-mouvement du travail social***

2010. Lyon, Ed. CCRA, 132 p.

Le lecteur trouvera, dans la publication de ces actes, des apports très diversifiés et très complémentaires, enrichis de la pensée de Michel FOUCAULT, transmis de manière pluridisciplinaire et permettant à chacune et chacun des auteurs d'inscrire sa propre recherche et l'originalité de sa perception sur la question transversale du « *gouvernement des autres* ».

L'ouvrage permet d'éclairer d'une intelligence collective la nouvelle structuration des postures en cours des intervenants sociaux contemporains.